

Étude sur le redoublement dans les collèges en France (de 1975 à 2015)

Rikke Helle



Mémoire de master, Institut de littérature, civilisation et langues
européennes, Faculté des sciences humaines

Université d'Oslo

16.11.2015

Directeur du mémoire : Olivier Darrieulat, Maître de
conférences en Civilisation française

Étude sur le redoublement dans les collèges en France (de 1975 à 2015)

ILOS, HF, UIO
FRA4590 – Masteroppgave i fransk områdekunnskap
60 pts

Rikke Helle

Directeur du mémoire : Olivier Darrieulat, Maître de
conférences en Civilisation française

2015
Automne

© Rikke Helle

2015

Étude sur le redoublement dans les collèges en France (de 1975 à 2015)

Rikke Helle

<http://www.duo.uio.no>

Imprimé par : Reprosentralen, Universitetet i Oslo

Remerciements

Je souhaite commencer par remercier mon directeur de mémoire Olivier Darrieulat, Maître de conférences en civilisation française à l'Université d'Oslo. Grâce à lui, j'ai toujours cherché à savoir davantage, et à mieux comprendre mon sujet d'étude. De plus, sans lui mon enquête de terrain au collège Delmas de Grammont en Lot-et-Garonne n'aurait pas été possible. Les informations que j'ai pu obtenir lors de cette visite m'ont permis de connaître l'avis d'une équipe scolaire, et de percevoir la réalité du terrain.

Les enseignants et le chef d'établissement du collège Delmas de Grammont m'ont accueilli chaleureusement, et je suis très reconnaissante du temps qu'ils ont bien voulu me consacrer. Ils m'ont donné un éclairage sur la pratique du redoublement, dans leur établissement, et ainsi j'ai pu dresser un tableau plus complet du profil des élèves qui viennent à doubler une classe en collège.

Je tiens à remercier mon cher ami Pierrick Chabrolle, camarade de promotion de ce master, d'abord pour les heures de dialogue qui m'ont permis de mieux prendre connaissance du sujet à travers des yeux français, puis pour sa connaissance de la société française qui m'a permis de voir la prégnance de cette pratique.

Enfin, je remercie mon mari, sans qui je n'aurais pas « tenu le coup » tout au long de cette période de recherche et de rédaction. En effet, la réalisation de cette étude s'est avérée souvent plus complexe que ce que j'avais imaginé au départ.

Table des matières

Remerciements	4
Introduction	8
Préambule	8
Présentation et objet de l'étude	11
Méthodes de travail	12
Présentation des sources	13
Les sources écrites	13
Les sources orales	14
Spécificités et limites liées au sujet	15
Première partie	18
La démocratisation de l'enseignement en France et l'échec scolaire	18
Chapitre I	19
L'évolution du système scolaire français	19
1.1) Le système scolaire français jusqu'à la mise en place du collège unique	19
1.1.a) La réforme Berthoin (1959).....	21
1.1.b) La réforme Fouchet-Capelle (1963)	21
1.2) Création du collège unique et démocratisation de l'enseignement	22
1.2.a) L'accès à l'éducation pour tout enfant	23
1.2.b) Le collège unique : principaux changements structurels.....	24
1.3) Nouveaux problèmes induits par la création du collège unique	25
1.3.a) Les élèves en difficultés scolaires : le décrochage scolaire et l'échec scolaire	25
1.3.b) Orientation des élèves	28
Chapitre II	31
Qu'est-ce que le redoublement ?	31
2.1) Historique du redoublement	31
2.1.a) Une pratique bien ancrée ?	31
2.1.b) Limiter le redoublement : mission impossible ?	33
2.2) Causes et fonctionnement du redoublement	35
2.2.a) Redoubler.....	35
2.2.b) La décision de redoubler	36
2.3) Une pratique encadrée	38
Deuxième partie	41
Le poids des inégalités sociales dans la société française	41

Chapitre III	42
Mesurer les compétences des élèves : la nécessité de réformes	42
3.1) Le redoublement, source de débat public	42
3.2) Des enquêtes internationales qui situent le niveau de performance de l'école.....	45
3.3) Redoublement à l'étranger : quelques cas	49
Chapitre IV	52
Le redoublement, symptôme d'une école inégalitaire ?	52
4.1) Le rôle du milieu social, un facteur déjà significatif en 1989	52
4.2) Les inégalités face au redoublement de 2003 à 2012	54
4.3) Corrélation avec une situation sur le terrain : le collège de Delmas et Grammont dans l'Académie de Bordeaux	55
4.4) Les inégalités sociales en France : une nouvelle dynamique	58
Chapitre V	62
L'éducation prioritaire en France : les Zones d'Éducation Prioritaires	62
5.1) La création de l'éducation prioritaire	62
5.2) L'éducation prioritaire en France aujourd'hui : « <i>Aller vers plus de justice sociale</i> »	67
5.3) Perception de la réforme de l'éducation prioritaire par le grand public	70
Troisième partie	73
La fin du redoublement : quelles conséquences ?	73
Chapitre VI	74
Mutation de la pratique et perception du redoublement	74
6.1) Changement de mentalité	75
6.2) Le redoublement en 2015 : limité par les quotas ?	77
6.3) La pratique du redoublement aujourd'hui	78
6.3.a) Le redoublement sanction.....	79
6.3.b) Le redoublement : pour bonifier son dossier de candidature ?.....	80
6.4) Difficultés liées à la nouvelle pratique du redoublement	81
6.4.a) « C'est une chance de redoubler ».....	81
6.4.b) Redoublement en 2015 : source de malentendu entre établissement et familles	82
6.4.c) Le nouveau rôle de l'enseignant dans le système scolaire français.....	83
6.4.d) Redoubler aujourd'hui : privilège des élèves « moyens »?.....	84
6.5) Le redoublement selon les élèves : un sentiment ambivalent.....	85
6.5.a) « <i>Le redoublement est-il perçu par les élèves comme étant efficace ?</i> »	86
6.5.b) « <i>Pour les élèves, le redoublement a-t-il un impact psychologique négatif ?</i> »	87
6.5.c) « <i>Comment le redoublement est-il vécu par les redoublants ?</i> »	88

6.5.d) « Existe-t-il des différences de perception et d'expérience du redoublement selon les profils d'élève ? »	89
Chapitre VII.....	91
Alternatives au redoublement	91
7.1) Des alternatives à découvrir à l'étranger	91
7.2) Le système scolaire français : le public versus le privé.....	93
7.3) « Répondre aux besoins éducatifs particuliers de l'élève : quel plan pour qui ? »	98
7.5 Des alternatives avec des résultats probants ?	100
7.5.a) Le mallette de troisième	100
7.5.b) Le dispositif de l'entraide.....	101
Conclusion générale	103
Bibliographie	106
Rapports et communiqués officiels.....	106
Décrets et circulaires	109
Sites internet officiels	109
Articles de presse	114
Blogs	119
Autres	119
Sources orales	120
Annexes	122

Introduction

Préambule

Pour commencer ce mémoire, j'aimerais parler de ce qui m'a amené à choisir le thème du redoublement. Ce choix est intimement lié à mon expérience personnelle et l'expliquer permettra de mieux mettre en relief les problématiques et l'objectif liés à ce mémoire.

Je suis partie vivre en France en 2005. J'avais alors seize ans et je rentrais en classe de seconde. Le but était d'obtenir le baccalauréat français dans un établissement français. Ma scolarité s'est déroulée au lycée Edouard Herriot à Lyon, un établissement d'environ 1200 élèves à l'époque. Ce lycée a une section norvégienne qui dispose de 8 places par an. Je suis arrivée sur place le 1^{er} septembre sans connaître la langue ni la culture, et j'ai vite compris que maîtriser la langue française ne serait pas suffisant pour appréhender et assimiler la culture du pays. J'étais placée dans un foyer pendant la semaine, et chez une famille d'accueil pour les week-ends. Changement inattendu pour une fille de seize ans, très loin de sa famille, et surtout parce que je ne m'étais pas préparée à cette nouvelle vie d'indépendante.

Au début, je ne communiquais qu'avec les mains ou avec quelques mots venant de mon dictionnaire ; mais avec le temps, ma compréhension et ma pratique de la langue française s'amélioraient. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à m'intéresser aux différences culturelles – notamment en ce qui concerne les systèmes scolaires français et norvégien, et que j'ai commencé à les comparer.

J'ai fait la demande pour une scolarisation en France à cause d'un manque de défis au cours de ma scolarité en Norvège. J'avais lu que le système français était plus exigeant et que le baccalauréat français valait plus que le « *artium* » norvégien. Je me disais donc que ce serait une chance d'avoir été acceptée dans ce programme d'études en France d'une durée de trois ans et menant au baccalauréat.

La réalité m'a rapidement rattrapé : j'étais « faignante » et le travail que j'avais l'habitude de fournir en Norvège était largement insuffisant par rapport à ce que les enseignants exigeaient en France. En effet, en Norvège les professeurs ne vérifiaient pas que j'avais bien fait les devoirs demandés. En France, j'étais systématiquement sanctionnée si j'oubliais de faire mes devoirs. En outre, je ressentais une grande fatigue liée à la longueur des journées scolaires, qui commençaient souvent à 8h du matin et terminaient à 18h le soir. Je n'avais jusque là jamais ressenti un tel épuisement en Norvège.

Pour illustrer mon ressenti par rapport au système norvégien, je voudrais faire référence à un article que j'ai lu dans l'actualité norvégienne le 18 août 2015. Une auteure finlandaise, Sanna Sarromaa, qui habitait en Norvège, est rentrée vivre en Finlande parce qu'elle estimait que le système scolaire finlandais était plus apte à assurer à ses enfants une éducation de base. Scolarisés à l'école primaire, une fois la famille arrivée en Finlande, ses deux enfants étaient déjà en retard dans toutes les matières. Elle s'en explique auprès de l'équipe scolaire en indiquant que ses enfants étaient précédemment scolarisés en Norvège, ne sont pas habitués, à devoir satisfaire à des exigences à l'école : « *Jeg unnskylder og forteller at vi kommer fra Norge. De er ikke vant til å møte krav.* »¹

Pour ma part, avant de venir en France, je ne connaissais pas le phénomène du redoublement ; je n'avais même pas entendu parler de la possibilité pour un élève de rester plus d'un an dans une classe du même niveau. Je l'ai découvert durant ma scolarité en France. En parlant avec ma famille d'accueil française et mes amis français, j'ai remarqué que le redoublement leur inspirait beaucoup de peur et de crainte. A l'époque, je trouvais ce phénomène très surprenant. Le petit garçon de neuf ans dans ma famille d'accueil pleurait lors de mon arrivée presque chaque vendredi et au début, je ne comprenais pas pourquoi. Sa mère m'a alors expliqué que son niveau en histoire/géographie et en mathématiques n'était pas suffisant pour passer en classe supérieure, et qu'il avait peur de redoubler. Il avait deux professeurs particuliers qui venaient le samedi et le dimanche lui donner une leçon pour l'aider à améliorer son niveau dans ces deux matières. Son frère aîné avait déjà redoublé, et pour moi, il était

¹ Sanna SARROMAA, « Oss kunnskapsflyktninger », *VG* [en ligne], 18 août 2015, consulté le 18 août 2015.
URL : <http://www.vg.no/nyheter/meninger/skole-og-utdanning/oss-kunnskapsflyktninger/a/23507496/>

clair que cette expérience l'avait beaucoup marqué. J'ai rapidement remarqué que les redoublants étaient stigmatisés et que pour beaucoup de personnes de mon entourage, en France, le redoublement était vécu comme un terrible échec. Peut-être même l'échec ultime pour un enfant.

Au cours des vacances scolaires, je rentrais en Norvège, et je me sentais aussitôt confrontée aux différences culturelles entre les deux pays. Mes petites sœurs jouaient avec leurs amis pendant le week-end et n'étaient soumises à aucune pression scolaire. Elles avaient hâte de retourner à l'école le lundi matin. L'école était liée à un sentiment de calme et de sécurité.

Par la suite, j'ai passé beaucoup de temps à réfléchir sur l'impact du redoublement sur les enfants, mais sans vraiment l'étudier en détail.

Cette crainte, liée au redoublement, que j'ai ressentie d'abord dans mon entourage, a laissé une trace en moi. Je voyais des familles désespérées devant un risque potentiel de redoublement. Cette crainte me paraissait au début irrationnelle, et je ne comprenais pas comment l'école pouvait susciter de tels sentiments. J'ai cependant mieux compris ce sentiment après ma première année de lycée, la seconde, où les élèves sont triés dans les différentes spécialités, qui sont les suivants pour obtenir un baccalauréat général : le scientifique (S), l'économique et social (ES) et le littéraire (L). Mon vœu était de passer en première S, mais l'établissement jugé trop inférieure mon niveau dans les matières scientifiques pour cette spécialité. J'étais à ce moment proposé de passer en première L, ou bien redoubler mon année de seconde à fin d'améliorer mes notes. Sachant que le program norvégien, dont je faisais partie, n'acceptait pas de faire redoubler les élèves. Je pouvais donc soit rentrer en Norvège ou bien rester en France et suivre une spécialité non désirée. J'ai choisit de rester et suivre la formation littéraire, une décision que je n'ai jamais regretté.

En 2008, après avoir obtenu mon bac, je suis rentrée en Norvège et j'ai continué de m'intéresser aux différences entre les deux systèmes scolaires que j'avais connus. J'ai pris deux années sabbatiques pour réfléchir et me décider sur mon avenir. Pendant cette période j'ai travaillé dans un collège dans le sud de la Norvège, et j'ai continué à me poser des questions sur le système éducatif norvégien. J'ai rapidement de nouveau été confrontée aux points faibles de ce système. Pour moi, il encourageait la paresse, l'ignorance et l'idée chez les jeunes élèves norvégiens qu'ils étaient des « rois ». Un système certes digne de critiques, mais au moins, la peur de l'échec que je ressentais au lycée en France n'existait pas ici. J'ai donc décidé d'approfondir mes

connaissances concernant le système scolaire français. En 2010, je me suis inscrite à l'Université d'Oslo pour des études en civilisation française. En 2013, je commençais mes années de master. Le malaise, la curiosité et la fascination que depuis longtemps suscitait chez moi le redoublement m'ont poussé à écrire sur ce thème.

En 2014, j'ai tout d'abord réalisé un lesemne² sur les Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) pour approfondir mes connaissances de base à propos du système éducatif français et de la façon dont il traitait l'échec scolaire, et j'ai compris que les conclusions enfantines que je m'étais faites sur le système scolaire français allaient changer, et que je devais accepter de briser mes préjugés sur celui-ci.

Présentation et objet de l'étude

Le redoublement est le fait d'effectuer une classe une nouvelle fois. Il est présenté comme une pratique pédagogique visant à donner une chance à un élève qui n'a pas un niveau jugé suffisant à la fin d'une année scolaire donnée, de recommencer cette année, afin d'acquérir le niveau exigé pour passer dans la classe suivante. En 2003, 40% des élèves français de 15 ans³ avouent avoir déjà redoublé⁴. Le redoublement est souvent défini en étant un phénomène caractéristique du système scolaire français.⁵

À l'heure actuelle cette pratique est remise en cause. De nombreux professeurs, élèves et parents ainsi que des organismes renommés comme l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à travers son enquête de Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) et le Conseil National de l'Évaluation du Système Scolaire (CNESCO)⁶ critiquent ouvertement ce phénomène qu'ils jugent inapproprié pour remédier aux difficultés

² Sujet libre, Rikke HELLE « Les zones d'éducation prioritaires: L'égalité des chances dans le système scolaire français ? », printemps 2014, directeur d'étude: Olivier DARRIEULAT, Fransk kulturkunnskap lesemne 1, FRA 4520.

³ Interrogés par l'enquête PISA

⁴ Blandine LE CAIN, « La France figure parmi les championnes du redoublement en Europe », *Le Figaro* [en ligne], 24 septembre 2014, consulté le 9 octobre 2015.

URL : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/09/24/01016-20140924ARTFIG00272-la-france-figure-parmi-les-championnes-du-redoublement-en-europe.php>

⁵ Ibid.

⁶ Ces organismes seront regardés de plus près expliquées dans la présentation des sources p.13 à 14.

scolaires de certains élèves en décrochage. De plus le redoublement est jugé très coûteux, en effet la dépense moyenne pour un élève au collège s'élevait, en 2007, à 7930 euros par an selon le ministère de l'Éducation nationale⁷.

Nous allons, dans ce mémoire, étudier le phénomène du redoublement dans le cas du collège, car il fait depuis des années débat récurant. C'est notamment à ce niveau du système éducatif qui se concentre des nombreux travaux de recherche sur le redoublement et la performance des élèves.

Est-il possible de définir l'objectif de la pratique du redoublement, par le passé et aujourd'hui ? Existe-t-il un « redoublant type » ? Quel a été le poids du redoublement au fil des années depuis l'instauration du collège unique en 1975 jusqu'à 2015 ? Existe-t-il des alternatives au redoublement ? - si oui, les alternatives, suffissent-elles pour supprimer le redoublement ?

Dans ce mémoire, nous tenterons de répondre à toutes ces questions en nous intéressant à l'évolution de la pratique du redoublement, à ses causes, à ses conséquences et donc enfin à ses alternatives.

Méthodes de travail

Le contenu de ce mémoire se base d'une part sur l'analyse de plusieurs études nationales et internationales, aussi bien des communiqués officiels du ministère de l'Éducation nationale, et l'avis du grand public – par des articles de presse.

D'autre part, j'ai pu effectuer une enquête sur le terrain, au collège Delmas de Grammont situé à Port-Sainte-Marie dans le Lot-et-Garonne au mois d'avril 2015. Le but de cette étude de cas était d'appréhender plus finement la réalité du redoublement dans les établissements scolaires. Mon enquête au collège Delmas de Grammont m'a permis de faire le lien entre des documents relativement théoriques et la réalité du terrain telle que décrite par les différents acteurs pédagogiques directement concernés par le phénomène.

⁷ « Le coût d'une scolarité », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 3 novembre 2015.
URL : <http://www.education.gouv.fr/cid11/le-cout-d-une-scolarite.html>

Présentation des sources

Mes sources sont de deux types : les travaux écrits relativement théoriques et techniques, et des entretiens effectués avec différents acteurs d'une équipe scolaire.

Les sources écrites

Je me suis penchée sur des rapports officiels nationaux, notamment l'enquête intitulée « Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ? » réalisé par l'organe d'évaluation du système scolaire, le Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire (CNESCO) sortie en décembre 2014. Le CNESCO est un organe d'évaluation indépendante et est défini de la façon suivante sur le site officiel : « *Une évaluation scientifique indépendante pour la réussite de tous les élèves* »⁸. Selon ce même site la composition du conseil en est la suivante : « *deux députés, deux sénateurs, deux représentants du Conseil économique, social et environnemental, huit personnalités qualifiées* »⁹. Le rôle de ce conseil est jugé très important, et ses travaux sont systématiquement rendus publics.¹⁰

J'ai également porté mon attention sur les enquêtes internationales PISA. PISA est une abréviation de l'anglais : *Programme for International Student Assessment*, ce qui donne en français « *Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves* »¹¹. Comme ce nom l'indique, il s'agit donc d'un organe d'évaluation des connaissances des élèves. L'objectif de ce programme est de mettre en place une série de statistiques officielles concernant l'éducation dans les pays membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE). Le programme PISA est officiellement créé en 1997, et le premier rapport est sorti en 2000.¹² Depuis l'année 2000, un nouveau rapport est rédigé tous les trois ans. Le dernier, sur lequel nous allons nous appuyer le plus pour la suite de cette étude, est sorti en 2012. Le prochain est prévu pour l'année de 2015. La demande de statistiques concernant l'éducation est donc venue de pays membres de l'OCDE. Plus

⁸ CNESCO, « Le CNESCO », [cnesco.fr](http://www.cnesco.fr) [en ligne], consulté le 26 octobre 2016.

URL : <http://www.cnesco.fr/fr/conseil/>

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Acronyme, « PISA », consulté le 26 août 2015.

URL : <http://acronyms.thefreedictionary.com/PISA>

¹² OECD, « Background and Basics », [oecd.org](http://www.oecd.org) [en ligne], Consulté le 26 août 2015.

URL : <http://www.oecd.org/pisa/pisafaq/>

de trente pays font partie de l'organisation, mais les enquêtes PISA incluent et regroupent également des informations de pays non-membres de l'OCDE. Selon le site officiel de l'OCDE, plus de soixante-dix pays participent au programme PISA¹³. Sur le site internet officiel de l'Institut National de la Statistique et des Études Économique (INSEE), le rôle important de l'OCDE dans le groupement des informations est illustré par la phrase suivante : « *L'OCDE est le principal rassembleur de statistiques sur les pays développés.* »¹⁴. Le programme PISA, donc sous direction de l'OCDE, occupe la place de moteur de recherche international de l'éducation. C'est donc pourquoi le contenu des rapports est jugé très important. PISA évalue les compétences acquises des élèves de 15 ans sur les thèmes suivants : la lecture, les mathématiques et les sciences.¹⁵

Mon travail se base également sur des documents techniques issus de l'Éducation nationale. La documentation en ligne présentée sur les sites d'internet officielle du Ministère de l'éducation nationale permet des analyses détaillées, notamment ce qui concerne les réformes de système scolaire français et de son structure.

De plus l'actualité française, relayée par divers organes de presse et concernant le sujet permet d'analyser l'avis plus général en France d'auteurs aux sensibilités différentes.

Les sources orales

Autant il est aisé de trouver de la littérature pour dénoncer ou juguler cette pratique, autant les établissements scolaires sont assez retissant pour s'ouvrir ou débattre librement de ces questions, de ces enjeux. Aussi le directeur de recherche prit soin de repérer une équipe pédagogique, puis un établissement scolaire à même de recevoir une étudiante menant une enquête, sur ce sujet, au sein du collège.

C'est donc le principal du collège Delmas de Grammont à Port-Sainte-Marie situé dans le Lot-et-Garonne, qui a accepté que j'effectue plusieurs entretiens grâce aux quels j'ai pu rendre plus concrètes les informations tirés des documents

¹³ OECD, « Background and Basics », [oecd.org](http://www.oecd.org) [en ligne], Consulté le 26 aout 2015.

URL : <http://www.oecd.org/pisa/pisafaq/>

¹⁴ Institut national de la statistique et des études économiques, « Organisation de coopération et de développement économique / OCDE », [insee.fr](http://www.insee.fr) [en ligne], consulté le 26 aout 2015.

URL : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/organis-cooperation-dev-eco.htm>

¹⁵ OECD, « Background and Basics », [oecd.org](http://www.oecd.org) [en ligne], Consulté le 26 aout 2015.

URL : <http://www.oecd.org/pisa/pisafaq/>

techniques cités ci-dessus. Port-Sainte-Marie est une commune rurale d'environ 2000 habitants situé entre Bordeaux et Toulouse. Son collège accueille environ 300 élèves. Au collège j'ai rencontré en tout cinq personnes de l'équipe scolaire : le chef d'établissement, une professeure de français et professeur principale pour une classe de cinquième, une professeure d'histoire et géographie et professeur principale pour une classe de cinquième, un professeur de physique et chimie et professeur principal d'une classe de troisième et une professeure d'anglais. Soit une personne de l'administration, trois professeurs principaux et un professeur.

Spécificités et limites liées au sujet

J'aimerais maintenant parler des difficultés que j'ai rencontrées pour m'informer sur le sujet : j'ai eu beaucoup de mal à suivre les informations données dans le cas du redoublement en France. Il m'est vite devenu clair qu'il y a une grande différence entre la réalité du phénomène, les croyances sur le sujet et les directives officielles. Il est très difficile d'obtenir des informations claires sur le sujet et beaucoup de statistiques sont soit manquantes, soit non rendues publiques. Par exemple pour les résultats au brevet¹⁶ des collèges, seuls ceux des années 2013 et 2014 sont facilement trouvables sur internet, ce qui rend très difficile l'exploitation de statistiques sur le long terme. La lecture des textes juridiques comme celle du décret de 2013¹⁷ m'a également « bousculée » : il rend le redoublement en France « *exceptionnel* ». Il a donc fallu revoir mon plan d'origine, qui était une étude sur la persistance du redoublement en 2015. Le nouveau caractère « *exceptionnel* » du redoublement compliquait doublement ma tâche du fait de son aspect ambiguë et de la nécessité de devoir interpréter ce terme. J'ai tout de même vite compris qu'il fallait garder mes idées et pensées initiales pour montrer au lecteur la complexité et le nombre de préjugés et de confusions qui entourent le sujet. Il semble ainsi qu'une majorité de français, à savoir au premier lieu les parents, ne soit pas au courant du changement des modalités du redoublement introduites par le décret de 2013 rendent le redoublement « *exceptionnel* ».

¹⁶ Brevet : épreuve officielle d'acquisition des connaissances à la sortie du collège

¹⁷ Loi d'Orientation de 2013

Plus je lisais d'informations sur le sujet, plus j'étais incertaine du résultat de mon mémoire. Heureusement, la visite de l'établissement à Bordeaux en avril 2015 m'a largement aidé à mieux comprendre l'état du redoublement en France à l'heure actuelle. Les résultats des entretiens menés lors de cette visite seront exploités en détail tout au long de ce mémoire. J'aimerais néanmoins présenter les difficultés auxquelles j'ai dû faire face durant cette visite. Le 9 avril 2015, je suis partie à Bordeaux pour faire des entretiens avec le personnel administratif et pédagogique du collège Delmas de Grammont. Mon arrivée était prévue et le contenu des entretiens bien préparées. Je disposais de deux jours entiers, le jeudi 9 et le vendredi 10 avril avec un emploi du temps bien remplis, des enseignants qui avaient accepté de me rencontrer. Le planning a malheureusement été changé, d'abord à cause d'une grève aérienne en France – qui a retardé mon arrivée de 24 heures, puis par une grève scolaire ce jeudi 9 avril. J'ai donc dû refaire le planning des entretiens pour pouvoir recueillir le plus d'informations possible en une journée, au lieu des deux journées d'entretiens prévues. Avant mon arrivée en France, j'avais préparée les questions pour les entretiens dans le but de confirmer les problèmes liés au redoublement que je caractérisais « forcés » et fréquents des jeunes élèves au collège. Je pensais montrer que le redoublement en France est certes en baisse, mais que le phénomène persiste et que le gouvernement français semble faire très peu pour stopper l'emploi du redoublement. C'est lors de cette visite que j'ai compris le décret de 2013 – dans un entretien avec un professeur de physique-chimie – dont j'ai parlé plus haut et qui rend l'emploi du redoublement désormais « *exceptionnel* ». Il a alors fallu m'adapter très vite et changer ou reformuler à la hâte une grande partie de mes questions qui n'étaient désormais plus pertinentes. Plus étonnant encore, lors de mon séjour dans le collège Delmas de Grammont, j'ai appris que chaque établissement français était « libre » d'interpréter le mot « *exceptionnel* ». Il n'existe pas en 2015 de directive claire sur le sujet.

Une autre difficulté à laquelle j'ai été confrontée lors de mes recherches à Lot-et-Garonne est mon niveau de français. Bien qu'il soit certes largement acceptable, lire de longs textes ou converser longuement en français me fatigue énormément, limitant mon efficacité. Ainsi, l'entretien avec le chef d'établissement s'est montré plus complexe que les entretiens avec son équipe scolaire car nous avons commencé l'interview à 8h du matin, mais il a dû partir pour un rendez-vous à l'extérieur et nous

n'avons pu reprendre notre entretien qu'à 16h. J'étais à ce moment là à ma 9^{ème} heure d'entretien, et très fatiguée mentalement.

De plus, concernant la rédaction du mémoire, celle-ci a aussi pris beaucoup plus de temps que prévu à cause des difficultés que j'éprouve avec la langue française à l'écrit. J'ai mis beaucoup de temps à corriger les phrases, et à m'assurer que le sens donné en français coïncidait avec le contenu de mes pensées en norvégien. Je me suis rendue compte que de rédiger plus de deux ou trois pages par jour, me menait à la confusion. J'ai réussi à avancer mais seulement petit à petit – pour obtenir une vision d'ensemble du mémoire. Là aussi il m'a fallu être méthodique.

Enfin, prendre appui sur le témoignage d'une seule équipe scolaire, serait-il suffisant pour alimenter une réflexion ? Oui, je le crois, d'abord parce que vivant en Suède depuis un an, travaillant à Oslo, je ne disposais pas de disponibilités pour « faire un tour de France » des collègues. En outre, l'essentiel était de prendre appui sur des professionnels prêts à me recevoir, à m'accueillir, à échanger librement en prenant soin de ne pas susciter de tensions, de divergences entre les divers acteurs de cette organisation.

Mon étude a d'autant plus éveillé l'intérêt de professeurs de la direction que ces personnes souhaitent poser en interne une réflexion approfondie, qu'elles s'interrogent sur les réponses à apporter, qu'elles perçoivent la méconnaissance ou la persistance d'idées reçues parmi les parents d'élèves, une dichotomie professeur – parents portant préjudice, finalement à l'élève.

Première partie

La démocratisation de l'enseignement en France et l'échec scolaire

Dans cette première partie, nous verrons que l'état actuel du système scolaire français est le fruit d'une longue évolution. Il est nécessaire de comprendre cette évolution pour appréhender les problématiques qui lui sont liées, notamment celles liées à l'échec scolaire. Nous verrons également plus en détails en quoi consiste le redoublement en France et de quelle manière on y a recourt.

Chapitre I

L'évolution du système scolaire français

L'idée de réformer la scolarisation des jeunes en France n'est pas récente et date du début de XXème siècle¹⁸. A travers différentes réformes à partir des années 1950 et 1960, la création officielle du collège unique se termine en 1975. Le collège unique marque une étape importante dans le phénomène de la massification au niveau de l'éducation secondaire comme nous allons le voir dans ce chapitre.

1.1) Le système scolaire français jusqu'à la mise en place du collège unique

Pour comprendre les spécificités du système scolaire français, il est important d'en connaître son histoire. Pour cette première sous-partie nous nous sommes inspiré d'un article de *La documentation française* intitulé « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes. »

Avant 1941, la scolarité des élèves français après l'école élémentaire est divisée en 3 filières non successives. L'enseignement primaire supérieure accueille des élèves de la sixième à la troisième ; l'enseignement secondaire reçoit des élèves

¹⁸ « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes », *La documentation française* [en ligne], 01 septembre 2001, consulté le 14 novembre 2014.
URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000130-le-college-unique-de-1975-aux-annees-2000/mise-en-place-et-reformes>

de la sixième à la terminale et les centres d'apprentissage s'occupent de l'apprentissage professionnel pendant trois ans après l'école élémentaire.

L'enseignement primaire supérieur est divisé en deux filières ; l'école primaire supérieure (EPS) et les cours complémentaires :

L'enseignement primaire supérieure :

L'enseignement secondaire :

L'enseignement professionnel :

École primaire supérieure (EPS).	Cours complémentaires	Lycée (L'enseignement secondaire).	Centres d'apprentissage
----------------------------------	-----------------------	------------------------------------	-------------------------

Source : tableau construit à partir des données trouvées sur le site d'internet suivant : « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes », *La documentation française* [en ligne], 01 septembre 2001, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000130-le-college-unique-de-1975-aux-annees-2000/mise-en-place-et-reformes>

Les EPS sont reformées en collèges modernes et intégrés dans l'enseignement secondaire, en 1941, par le ministre Jérôme Carcopino¹⁹.

La structure de l'enseignement en France prend donc cette forme: L'enseignement primaire supérieur devient les cours complémentaires, l'enseignement secondaire devient les lycées et les collèges modernes, et l'enseignement professionnel perdure dans les centres d'apprentissage.

Nous avons donc toujours trois filières :

L'enseignement primaire supérieure:

L'enseignement secondaire:

L'enseignement professionnel:

Cours complémentaires	Lycées et collèges modernes	Centres d'apprentissage
-----------------------	-----------------------------	-------------------------

Source : tableau construit à partir des données trouvées sur le site d'internet suivant : « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes », *La documentation française* [en ligne], 01 septembre 2001, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000130-le-college-unique-de-1975-aux-annees-2000/mise-en-place-et-reformes>

¹⁹ « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes », *La documentation française* [en ligne], 01 septembre 2001, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000130-le-college-unique-de-1975-aux-annees-2000/mise-en-place-et-reformes>

1.1.a) La réforme Berthoin (1959)

En 1959, plusieurs changements sont menés pour améliorer le système éducatif en France. Le ministre de l'Éducation nationale Jean Berthoin prolonge la scolarité obligatoire des élèves jusqu'à 16 ans (contre 14 ans avant cette réforme). Il change aussi la composition des filières :

L'enseignement primaire :	L'enseignement secondaire :	L'enseignement professionnel :
Collège d'enseignement général (CEG)	Lycées et collèges modernes	Collège d'enseignement technique (CET)

Source : tableau construit à partir des données trouvées sur le site d'internet suivant : « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes », *La documentation française* [en ligne], 01 septembre 2001, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000130-le-college-unique-de-1975-aux-annees-2000/mise-en-place-et-reformes>

En plus des changements de filières, un cycle d'observation de deux ans en sixième et en cinquième, valable pour tout enfant est mis en place : l'idée est de permettre aux élèves de pouvoir changer de filière, notamment de passer dans une filière de haut niveau s'ils en ont les capacités et donc de promouvoir la mobilité sociale.

Après le cycle d'observation, il existe un cycle d'orientation dans lequel les élèves peuvent prendre plusieurs voies : deux voies générales (longue ou courte) et deux voies techniques également soit longue ou soit courte²⁰.

1.1.b) La réforme Fouchet-Capelle (1963)

Après la mise en place de la réforme de 1959, on se rend rapidement compte de problèmes liés à l'orientation des élèves dans les différentes voies. En effet les écoles n'orientent pas les élèves. Les élèves restent dans leur filière ; il y a très peu de

²⁰ « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes », *La documentation française* [en ligne], 01 septembre 2001, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000130-le-college-unique-de-1975-aux-annees-2000/mise-en-place-et-reformes>

mobilité entre elles. Nous pouvons donc constater que l'un des objectifs les plus importants de la réforme de 1959 n'est pas atteint.

Pour résoudre ce problème, une nouvelle réforme est mise en place en 1963. Elle est issue d'une collaboration entre le ministre de l'éducation nationale de l'époque Christian Fouchet et le recteur Capelle. L'orientation des élèves est reportée à la fin de la troisième au lieu de la fin de la cinquième²¹

D'autres modifications sont apportées ; ainsi les CES, les collèges d'enseignement secondaire, sont créés et comportent trois filières:

- L'enseignement général long qui donne droit à passer le baccalauréat
- L'enseignement général court (CET) suivi d'une classe complémentaire ou donnant accès à l'enseignement professionnel
- Cycle de transition suivie par un cycle de terminal pratique.²²

Nous voyons donc qu'avec ces réformes, on cherche à permettre aux élèves d'avoir plus de choix pour leur parcours scolaire, et notamment la possibilité d'accéder aux meilleures filières. De plus, la scolarité obligatoire étant prolongée, les élèves restent plus longtemps dans le système scolaire, quelque soit leur niveau.

1.2) Création du collège unique et démocratisation de l'enseignement

La création du collège unique est une étape très importante dans l'évolution du système scolaire français et c'est sur ce collège unique que cette sous-partie portera. L'article de *La documentation française* intitulé « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes. » sert également de base de données pour cette sous-partie.

²¹ « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes », *La documentation française* [en ligne], 01 septembre 2001, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000130-le-college-unique-de-1975-aux-annees-2000/mise-en-place-et-reformes>

²² Ibid.

1.2.a) L'accès à l'éducation pour tout enfant

Le système scolaire français a imposé aux élèves français une scolarisation obligatoire incluant un passage au collège avec l'instauration définitive du collège unique en 1975. A l'époque, le pays a un grand besoin de main d'œuvre qualifiée pour supporter la croissance économique. Ainsi, « *entre 1956 et 1961, 51 000 ingénieurs ou scientifiques sont nécessaires mais on ne prévoyait que 24 000 diplômés de l'enseignement.* »²³ Il s'agit également de combattre les inégalités sociales et de garantir l'accès à l'éducation pour tout enfant. En réformant l'éducation nationale en France, le gouvernement estime pouvoir mieux promouvoir le concept d'égalité des chances et de mobilité sociale. De cette idée et de celle appelée la démocratisation de l'éducation en France est né un nouveau terme : la massification de l'enseignement. Ce terme, à tendance péjorative, est défini selon le *Larousse* de la façon suivante :

« *Adaptation d'un phénomène à la masse, au grand nombre par suppression des caractères différenciés qu'il présentait* »²⁴.

En lisant la définition du mot « massification », plusieurs points intéressants sont à évoquer, car la définition laisse place à l'interprétation du lecteur. Commençons d'abord par poser une question très importante : comment se fait-il que cette expression soit utilisée, sachant qu'elle a un sens péjoratif, dans la discussion concernant l'éducation en général ? Y a-t-il un mal à envoyer toutes les nouvelles générations sur les bancs des collèges ? Pour répondre à cela il faut revoir l'histoire. Au départ, l'école est accessible à une catégorie de la population : ceux dont les parents possèdent des moyens financiers relativement élevés. Une éducation, même élémentaire, est donc un privilège consacré à l'élite de la société. Alors, d'après la définition du dictionnaire *Larousse*, certains éléments différenciés de l'éducation nationale en France ont disparu après la création du collège unique. Ces éléments avaient-ils un caractère avantageux et étaient-ils un frein à une véritable égalité des chances ?

²³ « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes », *La documentation française* [en ligne], 01 septembre 2001, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000130-le-college-unique-de-1975-aux-annees-2000/mise-en-place-et-reformes>

²⁴ « Massification » *Le Larousse* [en ligne], consulté le 13. Janvier 2015.

URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/massification/49745>

Nous arrivons maintenant à la question majeure concernant l'emploi de ce terme dans la question de l'éducation : la massification de l'enseignement a-t-elle servi à résoudre le problème de l'égalité sociale et de l'égalité des chances ou a-t-elle au contraire créé de nouvelles difficultés plus complexes, notamment la garantie de la qualité de l'enseignement secondaire en France ?

1.2.b) Le collège unique : principaux changements structurels

La création du collège unique prend officiellement forme sous la réforme de René Haby datée du 11 juillet 1975. Selon les auteurs de la revue *Marianne-Histoire*²⁵, la réforme Haby est définie en étant « *l'achèvement de l'évolution vers le collège unique* ». Le but de cette réforme est d'améliorer le système éducatif en France, en supprimant définitivement les multiples filières d'éducation qui coexistaient jusqu'en 1975, et ainsi de proposer un seul programme valable pour tout élève en France. Cette réforme veut promouvoir l'idée d'une base de connaissances identique chez tous les jeunes, et assurer un égal accès à l'éducation, notamment l'éducation supérieure, pour tous. René Haby voulait démocratiser le collège.

Le principal changement appliqué avec la loi Haby est le suivant : les CEG et les CES ont fusionné créant ainsi le collège unique²⁶. En plus de cela, le diplôme national du Brevet des collèges remplace le Brevet d'études du premier cycle du second degré, servant donc de preuve des compétences acquises²⁷.

Il aura fallu plusieurs étapes pour parvenir à la création du collège unique. Il est certain que ces mesures favorisent l'allongement de la scolarisation en France, mais de nouvelles difficultés ne cessent d'apparaître comme nous allons maintenant le voir.

²⁵ Antoine PROST, « La démocratisation a-t-elle échoué? », *Marianne l'Histoire*, Hors-série, septembre- octobre 2011, p 80 : consulté le 6 avril 2014

²⁶ Ibid.

²⁷ « Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes », *La documentation française* [en ligne], 01 septembre 2001, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000130-le-college-unique-de-1975-aux-annees-2000/mise-en-place-et-reformes>

1.3) Nouveaux problèmes induits par la création du collège unique

Nous avons vu que la massification de l'enseignement entraînent l'idée de reformer le contenu de l'enseignement, en fin de pouvoir inclure tous les enfants. Ayant ouvert la porte de l'éducation aux masses le profil d'étudiant a évolué et certains seront plus susceptibles à avoir du mal à suivre les cours.

Explorons d'abord quelques problèmes majeurs induits par la création du collège unique, puis le dispositif officiel auquel les établissements scolaires ont recours, pour gérer ces nouvelles difficultés.

1.3.a) Les élèves en difficultés scolaires : le décrochage scolaire et l'échec scolaire

Il est difficile de trouver une définition officielle du terme de décrochage scolaire, peut-être parce qu'il est très courant dans la langue et la culture française. C'est souvent associé avec un sentiment d'abandon soit définitive ou temporaire, et de changement négatif chez un élève. Le *Larousse* nous donné la définition suivante du verbe décocher : « *Abandonner une activité, ne plus s'intéresser à quelque chose, ne plus suivre, ou ne plus se sentir concerné par quelque chose* »²⁸. Un site d'internet belge nous propose la définition suivante du terme : « *Un processus progressif de désintérêt pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs internes et externes au système scolaire.* »²⁹ Le décrochage scolaire est fortement lié au terme d'échec scolaire qui, selon Gérard Chauveau et Eliane Rogoas Chauveau, chercheurs du Centre de Recherche de l'Education Spécialisée et de l'Adaptation Scolaire (CRESAS), peut être de nature différente :

- *Difficultés d'adaptation à la structure scolaire (perturbations comportementales et relationnelles)*
- *Difficultés d'apprentissage (problèmes cognitifs et manque de compétences)*
- *Procédures d'élimination ou de relégation (redoublement, placement en structure ou filière dévalorisée)*
- *Difficultés de passage d'un cycle à un autre*

²⁸ « Décocher », *Le Larousse* [en ligne], consulté le 24 octobre 2015.

URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/décocher/22466>

²⁹ « Décrochage scolaire » *Accro-décro* [en ligne], consulté le 24 octobre 2014.

URL : http://www.accrodecro.be/dcrochage_scolaire_.html

- *Insuffisance ou absence de certification scolaire (évaluation et examen, diplômes)*
- *Difficultés d'insertion professionnelle et sociale (sortie du système scolaire et entrée dans le monde du travail).*³⁰

Le décrochage scolaire et l'échec scolaire sont donc un changement négatif chez l'élève menant souvent à un arrêt de la scolarité, sans diplôme, et reste un des plus grandes problèmes liés au système éducatif aujourd'hui.

Nous allons regarder de plus près la suivie de ces élèves dans le système éducatif actuelle, par la « marche à suivre » des enseignants que j'ai pu rencontrer lors de ma visite au collège Delmas de Grammont en Lot-et-Garonne.

Pour clarifier cet aspect, et j'ai ainsi posé la question suivante au personnel pédagogique : « **Que faites-vous quand vous remarquez un décrochage, un changement négatif chez l'élève ?** » J'ai cherché à déterminer le rôle des enseignants en cas de décrochage scolaire des élèves.

Pour cette problématique, comme dans autres il est évident que chaque professeur à sa façon de faire, il semble cependant que tous les professeurs principaux soient d'accord sur le fait qu'il faut d'abord parler à l'élève :

Voilà les premières démarches selon les professeurs interrogés.

Professeure de français et professeur principale :

*« D'abord je parle avec l'élève, puis les collègues pour savoir si on est plusieurs à avoir remarqué quelque chose. Si c'est le cas, je parle à la famille ».*³¹

Professeure d'histoire et géographie et professeur principale :

*« Je rencontre l'élève. Quand on voit que les difficultés persistent (1 ½- 2 mois) on appelle les parents. »*³²

³⁰ Gérard CHAUVEAU, Eliane ROGOAS- CHAUVEAU, chargés de recherche CRESAS-INRP, L'échec scolaire existe-t-il ? , in Echec et réussite scolaires, *Revue Migrants-formation*, n°104, mars 1996, p.12

³¹ Entretien avec une professeure de français et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

³² Entretien avec une professeur d'histoire et géographie, et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 15

Professeur de physique et chimie et professeur principal :

« On parle à l'enfant puis aux parents. L'élève est toujours le premier informé. On parle à toute l'équipe pédagogique. On essaye de connaître les raisons du changement. Causes et conséquences.

Si le changement ne persiste pas, on n'informe pas les parents. »³³

D'après les commentaires des professeurs interrogés, il est clair que les professeurs principaux sont d'accord sur l'importance à informer l'élève en premier. La dernière citation du professeur de physique et chimie est particulièrement intéressante : les parents ne sont donc pas informés des difficultés rencontrées chez l'enfant si le changement ne perdure pas.

La seule à proposer une autre méthode est la professeure d'anglais, selon elle les parents sont notifiés du changement négatif chez l'élève par le carnet de correspondance : *« J'écris dans le carnet de correspondance, pour informer les parents. »³⁴*. Par la suite elle veut rencontrer les parents : *« Je demande un rendez-vous avec les parents. »³⁵*. Elle termine en expliquant qu'elle donne plus d'attention à l'élève concerné : *« Je suis plus attentive à l'élève. »³⁶*.

Nous pouvons donc constater qu'il semble que les professeurs principaux aient une façon de faire propre à eux lorsqu'ils sont confrontés aux changements négatifs chez l'élève, tandis qu'une professeure autres que les professeurs principaux nous proposent une autre démarche.

Il faut cependant se noter que les parents ne sont pas forcément informés des changements de leur enfant.

³³ Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principale d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

³⁴ Entretien avec une professeure d'anglais : le 10 avril 2015

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

1.3.b) Orientation des élèves

Nous avons vu que la massification de l'accès à l'éducation donne, aujourd'hui, beaucoup d'élèves aux profils très différents. De plus nous avons étudié une des problèmes majeurs liés à l'enseignement scolaire : le décrochage scolaire et l'échec scolaire. Pour résoudre le problème d'abandon il faut travailler sur chaque cas d'élève individuellement, afin de pouvoir leur garantir un suivi adapté. Ce suivi adapté se construit aujourd'hui sous la forme de l'orientation scolaire des enfants. Ce thème fait l'objet de cette sous-partie.

Tout d'abord, en quoi consiste l'orientation scolaire ? Le fait d'orienter les élèves inclut deux tâches aussi importante l'une que l'autre : la répartition des élèves dans les différentes voies de formation et l'aide personnalisée dans les choix d'avenir scolaire et professionnel³⁷.

De nombreux acteurs de la communauté éducative interviennent dans l'orientation des élèves. La liste suivante des acteurs inclut dans le processus de l'orientation scolaire est trouvée sur le site internet officiel du ministère de l'Éducation nationale : « *les parents, l'équipe pédagogique et éducative, le directeur ou chef d'établissement, le médecin, le psychologue ou conseiller d'orientation-psychologue et, le cas échéant, l'assistante sociale ou l'éducateur qui travaille avec la famille.* »³⁸

Au long de mes recherches il devient clair que les différentes études, publications et rapports ont l'avantage de présenter des statistiques souvent précises mais ils contiennent rarement des points de vue et des témoignages d'acteurs directement concernés par les thèmes de l'échec scolaire, du redoublement et de l'orientation des élèves. Les interviews que j'ai menées à Bordeaux répondent à ce problème. J'ai donc posé la question suivante au personnel enseignant : Quelles sont vos obligations dans l'orientation des élèves ?

³⁷ Haut Conseil de l'Éducation, « L'orientation scolaire », Bilan des résultats de l'école – 2008, p.7, consulté le 27 août 2015.

URL : http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/49.pdf

³⁸ « Les acteurs de l'orientation », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 25 août 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid158/les-acteurs-de-l-orientation.html>

Une professeure de français, et professeur principal d'une classe de cinquième me répond qu'elle doit « Donner des informations dans l'année », « Evoquer les orientations » et « Prendre contact avec le conseiller d'orientation »³⁹

Une professeure de l'histoire et géographie et professeur principal d'une classe de cinquième me répond quant à elle « Je ne suis pas sûr d'en avoir ». Elle précise tout de même qu'elle espère « Les aider à ouvrir les yeux sur l'avenir » et « Explorer les choix ». ⁴⁰

Un professeur de physique et chimie et professeur principal d'une classe de troisième me répond à ce sujet qu'il« les informe [des difficultés] déjà en fin de [classe de] 4^{ème}. Dès septembre, on commence avec l'orientation des élèves concernées. »⁴¹

Une professeure d'anglais me répond qu'elle

« donne son avis » et que « les professeurs principaux recueillent l'avis de toute l'équipe professionnelle. »⁴²

L'orientation des élèves est donc un processus faisant intervenir beaucoup d'acteurs différents. Peut-être induit-elle donc des solutions très diverses en fonction de la situation des élèves ? C'est ce que nous allons maintenant voir dans le chapitre II.

Conclusion du chapitre I :

Nous pouvons dire que L'uniformisation et la démocratisation progressive de l'enseignement scolaire jusqu'au lycée en France ont eu entre autres pour conséquences de rassembler dans des mêmes classes travaillant sur les mêmes matières sur un même programme des élèves au profil, au niveau et aux ambitions

³⁹ Entretien avec une professeure de français, et professeure principale d'une classe de cinquième : 10 avril 2015.

⁴⁰ Entretien avec une professeur d'histoire et géographie, et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 15

⁴¹ Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principale d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

⁴² Entretien avec une professeure d'anglais : le 10 avril 2015

différents. La massification de l'accès à l'enseignement secondaire s'accompagne donc d'une augmentation du nombre d'élèves en situation d'échec scolaire puisqu'il y a désormais beaucoup plus d'élèves dans les collèges. Dans ce cas, le redoublement a longtemps été la seule solution proposée. En quoi consiste-t-il exactement ? C'est ce que nous allons voir dans le prochain chapitre.

Chapitre II

Qu'est-ce-que le redoublement ?

Dans ce chapitre, nous allons voir le cadre dans lequel le redoublement s'est effectué depuis les années 50. Nous verrons également comment il fonctionne de nos jours, c'est-à-dire : dans quels cas on redouble et comment la décision de redoubler est prise.

2.1) Historique du redoublement

Dans cette sous-partie, nous verrons comment le redoublement est utilisé et comment il a été modifié depuis la fin des années 50 jusqu'à nos jours.

2.1.a) Une pratique bien ancrée ?

Est-ce que le redoublement est une pratique dont la fréquence d'emploi reste identique au collège au cours du temps ? Une étude publiée par le Haut Conseil de l'Évaluation de l'École, en décembre 2004, intitulée « Les apports de la recherche sur l'impact du redoublement comme moyen de traiter les difficultés scolaires au cours de la scolarité obligatoire » nous renseigne à ce sujet.

Evolution des taux de redoublement au collège depuis 1975

	1975- 1976	1980- 1981	1985- 1986	1990- 1991	1995- 1996	2000- 2001	2002- 2003
Sixième	9,5	10,7	12,5	8,6	10,1	9,2	8,5
Cinquième	6,5	12,1	16,4	11,0	11,2	5,0	4,4
Quatrième générale	7,0	8,2	9,4	6,8	7,3	8,7	7,8
Troisième générale	7,3	9,6	14,3	9,6	10,2	6,9	6,8

Source : copie extraite de Jean-Jaques PAUL, Thierry TRONCIN, « Les apports de la recherche sur l'impact du redoublement comme moyen de traiter les difficultés scolaires au cours de la scolarité obligatoire », Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole, décembre 2004, p 5, consulté le 4 janvier 2015.

URL : http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/99.pdf

Nous observons que l'emploi du redoublement augmente jusqu'au milieu des années 1980, puis baisse jusqu'en 1990, puis remonte jusqu'au milieu des années 1990. En 2000, nous nous apercevons que le recours au redoublement a légèrement baissé. En revanche, deux ans plus tard nous remarquons que le taux de redoublement est bien inférieur à celui de l'année scolaire 1995-1996.

Les auteurs du rapport du CNESCO de décembre 2014 ont dressé un bilan qui confirme ce recours au redoublement de 1975 à nos jours dans les grandes lignes :

- *D'abord une période de forte hausse entre 1975 et 1985. Les classes de 3^{ème} et de 2nde sont particulièrement concernées.*
- *Puis une diminution du recours au redoublement entre 1985 et 1990*
- *Puis une hausse importante entre 1990 et 2000*
- *Enfin une forte diminution du redoublement entre 2000 et 2012 surtout à partir de l'année 2005*⁴³

Les études faites sur le sujet, montrent que le recours au redoublement est beaucoup moins fréquent de nos jours, que par le passé, avec un pic au milieu des années 1980.

⁴³ CNESCO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et réglementaire, décembre 2014, p.7-8, consulté le 7 février 2015.

URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

2.1.b) Limiter le redoublement : mission impossible ?

En 1956, environ un quart des élèves redoublaient le cours moyen de deuxième année (CM2) et on estime dix ans plus tard qu'environ 40% des élèves seulement terminent leur scolarité sans avoir redoublé⁴⁴. En 2009, un peu plus de 35% des élèves français de 15 ans ont redoublé dans leur vie.⁴⁵ En 2012, c'était le cas d'environ 30% des élèves de ce même âge.⁴⁶ On pourrait croire qu'avec un tel degré de pratique, le redoublement est encouragé et soutenu par les différents gouvernements. En fait, c'est plutôt l'inverse. Ainsi, les autorités s'inquiètent du redoublement dès les années 1950. Une circulaire de 1956 prévoit ainsi de rechercher « *les moyens les plus propres à réduire [le redoublement], à l'atténuer tout au moins le plus possible* »⁴⁷.

En 1973, le redoublement commence à être régulé par les textes réglementaires. Il devient, cette année ainsi officiellement légitime en cinquième et en troisième. En 1978 il est légitime en classe de sixième et finalement en 1981 pour la quatrième⁴⁸.

En 1987, une politique de limitation des redoublements est avec la circulaire du 6 février engagée⁴⁹.

En 1989, dans la Loi d'Orientation sur l'éducation, il est précisé que « *Dans le cours d'un cycle, aucun redoublement ne peut être imposé, les objectifs à atteindre étant fixés par cycle. Il ne s'agit pas d'interdire le redoublement mais simplement de le limiter au maximum car, souvent mal vécu comme une sanction, il doit être réservé*

⁴⁴ « Les grandes lignes de l'évolution des institutions scolaires au XXe siècle », Étude par Paris School of Economics, p 3, consulté le 5 janvier 2015.

URL : <http://www.parisschoolofeconomics.com/grenet-julien/Memos/Institutions%20scolaires.pdf>

⁴⁵ Réseau Eurydice de la Commission européenne, « Le redoublement scolaire en Europe : différences importantes entre les pays », date de parution non disponible, consulté en octobre 2015.

URL : http://eacea.ec.europa.eu/Education/eurydice/documents/thematic_reports/eu_press_release/126FR_HI.pdf

⁴⁶ Ginette BOURNY, Sylvie FUMEL, Saskia KESKPAIK et Bruno TROSSEILLE, « PISA 2012 : les performances des élèves français de 15 ans restent stables en compréhension de l'écrit et en culture scientifique », décembre 2013, consulté en février 2015.

⁴⁷ Jean-Jaques PAUL, Thierry TRONCIN, « Les apports de la recherche sur l'impact du redoublement comme moyen de traiter les difficultés scolaires au cours de la scolarité obligatoire », Haut Conseil de l'Évaluation de l'École, décembre 2004, p 3, consulté le 4 janvier 2015.

URL : http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/99.pdf

⁴⁸ Jean-Jaques PAUL, Thierry TRONCIN, « Les apports de la recherche sur l'impact du redoublement comme moyen de traiter les difficultés scolaires au cours de la scolarité obligatoire », Haut Conseil de l'Évaluation de l'École, décembre 2004, p 5, consulté le 4 janvier 2015.

URL : http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/99.pdf

⁴⁹ Ibid.

à des cas bien particuliers d'échec scolaire.»⁵⁰. Un document du ministère de l'Éducation nationale de 1991 et qui concerne l'école primaire stipule que « *le redoublement conçu comme la reprise à l'identique d'une année scolaire ne se justifie plus dans ce cadre* »⁵¹.

En 2013, il est écrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République que « *le redoublement d'une année scolaire doit être exceptionnel.* »⁵² ce qui marque un tournant majeur dans l'approche de cette pratique dans l'histoire de l'enseignement français.

En novembre 2014, le redoublement ne peut plus être imposé sans l'accord des parents⁵³. On voit ainsi que la législation sur le redoublement a évolué extrêmement lentement depuis les années 1950, alors même que cette pratique concernait à l'époque une majorité d'élèves et qu'elle est décrite comme ayant un impact négatif dans la plupart des études de ces dernières décennies. Nous reviendrons plus tard sur les causes de cette lente évolution.

Nous pouvons donc dire que le recours au redoublement a été systématique jusque dans le début des années 2000. A partir de 2014, les cas de redoublement sont supposés être rarissimes, ce qui implique que des alternatives soient mises en place pour lutter contre l'échec scolaire ou bien que les exigences, les attentes pédagogiques ou de résultats, les programmes soient allégés ou que les compétences, les apprentissages soient acquis non plus au cours d'une année scolaire mais plutôt d'un cycle d'étude, de façon à suivre le rythme de l'enfant.

⁵⁰ « Rapport annexé. Loi n° 89-486, du 10 juillet 1989 », *reseau-canopé.fr* [en ligne], consulté le 4 janvier 2015.

URL : <http://www.cndp.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/acces-chronologique-aux-textes-reglementaires/1980-1989/rapport-annexe-loi-n-89-486-du-10-juillet-1989.html>

⁵¹ Jean-Jaques PAUL, Thierry TRONCIN, « Les apports de la recherche sur l'impact du redoublement comme moyen de traiter les difficultés scolaires au cours de la scolarité obligatoire », Haut Conseil de l'Évaluation de l'École, décembre 2004, p 4, consulté le 4 janvier 2015.

URL : http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/07/rapport_hcee_n_14_le_redoublement_comme_moyen_de_traiter_les_difficultes_scolaires_au_cours_de_la_scolarite_obligatoire_decembre_2004.pdf

⁵² LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984>

⁵³ « Pour faire redoubler un élève, il faut désormais l'accord des parents », *l'Express* [en ligne], 20 novembre 2014, consulté le 20 janvier 2015.

URL : http://www.lexpress.fr/education/pour-faire-redoubler-un-eleve-il-faut-desormais-l'accord-des-parents_1624352.html

2.2) Causes et fonctionnement du redoublement

Dans cette sous-partie, nous nous intéressons aux causes du redoublement : quels sont les paramètres qui jouent un rôle dans le possible redoublement d'un élève et qui sont les acteurs qui prennent la décision de faire redoubler l'élève ?

2.2.a) Redoubler

Les raisons menant au redoublement sont multiples mais on peut en distinguer deux principales : un niveau de l'élève concerné trop faible pour passer dans la classe suivante, ou bien une stratégie de la part de la famille pour orienter l'élève, généralement afin que celui-ci obtienne grâce au redoublement de meilleures notes garantissant un passage de l'élève dans la filière souhaitée.⁵⁴ Dans les deux cas, l'objectif du redoublement est d'améliorer les résultats de l'élève concerné.

Nous savons que le taux de redoublement en France est historiquement très élevé. Eric Charbonnier, *analyste au sein de la direction de l'éducation de l'OCDE*⁵⁵ propose une raison en lien avec le problème de l'échec scolaire. Dans un article publié par *Le Figaro* le 24 septembre 2014 Eric Charbonnier soutient que le taux de redoublement est élevé en France du fait que celui-ci est conçu « *comme solution à l'échec scolaire* »⁵⁶.

⁵⁴ CNESCO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et réglementaire, décembre 2014, p.iii, consulté le 7 février 2015.

URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

⁵⁵ Blandine LE CAIN, « La France figure parmi les championnes du redoublement en Europe », *Le Figaro* [en ligne], 24 septembre 2014, consulté le 9 octobre 2015.

URL : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/09/24/01016-20140924ARTFIG00272-la-france-figure-parmi-les-championnes-du-redoublement-en-europe.php>

⁵⁶ Ibid.

Raisons du redoublement en 1995

Justification	Taux de pourcentage
Redoublements « liés à un faible niveau d'acquisition scolaire »	30
Redoublements opérés juste avant un palier d'orientation	17
Redoublements suivant un échec à un examen terminal	11
Réorientation	5
Requalification symbolique	5

Source : tableau construite à partir des données trouvés sur : *MEN-DEPP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995*. Tableau consulté dans « le sinueux chemin vers le baccalauréat : entre redoublement réorientation et décrochage scolaire », dans *ÉCONOMIE ET STATISTIQUE* N° 459, 2013, consulté le 9 octobre 2015.
URL : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES459C.pdf

2.2.b) La décision de redoubler

Au collège et jusqu'en 2014, c'est le chef d'établissement qui, après proposition du conseil de classe, peut décider du redoublement ou non d'un élève. Désormais, l'accord des parents est également nécessaire. Le conseil de classe est constitué du proviseur du collège, du conseiller principal d'éducation, des enseignants de la classe, de deux délégués des parents d'élèves et de deux délégués des élèves de la classe⁵⁷. Ainsi intervient dans le processus de redoublement des acteurs très divers du collège : le personnel administratif, le personnel pédagogique, les parents et les élèves. Nous venons de voir que le redoublement ne peut, aujourd'hui, être effectué sans l'accord des parents. Cependant, les professeurs, en particulier les professeurs principaux, ont un rôle central.

Lors de ma recherche au collège Delmas de Grammont, il m'est apparu que la décision de redoubler était souvent très difficile à prendre. Ainsi, selon la professeure de français, les enseignants ne sont jamais certains de l'efficacité du redoublement :

⁵⁷ Décret n° 85 924 du 30 août 1985 - Article 33, consulté en janvier 2015.

URL : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=ABCFFEEBEDF6F91B471AC6F4CF7EE4475.tpdila23v_3?idArticle=LEGIARTI000006341960&cidTexte=LEGITEXT000006065139&dateTexte=20090520

« On n'est jamais sûr des résultats du redoublement, on est toujours dans le doute. »

⁵⁸ Le professeur de physique-chimie interrogé est d'accord avec la professeure de français sur l'incertitude lié au redoublement « *Le redoublement est un pari. De mon expérience ça marche une fois sur deux.* »⁵⁹ Mais si le redoublement est bien sélectionné il peut être positif : « *Le redoublement bien choisi peut servir.* »⁶⁰ Selon lui, les critères suivants sont discutés avant que la décision du redoublement soit prise : « *On se demande si ça vaut le cout de redoubler,*

- *Est-ce que l'élève va mieux suivre.*
- *Est-ce que l'élève peut obtenir un bac général, ou un CAP (certificat d'aptitude personnel)*
- *Est-ce que l'élève sera plus en réussite après.*
- *Est-ce que l'élève aura meilleure confiance en soi et plus de compréhension.* »⁶¹

En conclusion de cette sous-partie, nous pouvons dire que les causes du redoublement sont multiples. Dans environ un quart des cas, l'élève concerné redouble en raison d'un niveau scolaire insuffisant. Dans un autre tiers, la raison du redoublement est liée à l'orientation de l'élève. Nous voyons ainsi que derrière le redoublement se cachent des raisons diverses. Les alternatives au redoublement doivent donc s'adapter à des situations différentes. Nous verrons si cela est le cas plus tard au cours de cette étude. Quant à la décision de redoubler, nous pouvons observer ces dernières années un transfert de responsabilité de l'école vers les parents. Les propositions de redoublement sont basées sur des estimations, c'est-à-dire des critères peu précis qui laissent beaucoup de place à l'interprétation.

⁵⁸ Entretien avec une professeure de français et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

⁵⁹ Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principale d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Ibid.

2.3) Une pratique encadrée

Le chef d'établissement reçoit une lettre de mission à son arrivée à l'établissement. Cette lettre peut également être renouvelée au cours des années qu'il occupe le poste. La lettre de mission a pour but de fixer les objectifs à améliorer. Selon le site officiel du ministère de l'Éducation, l'importance du contenu de cette lettre, face à l'autonomie des établissements est illustrée par cette définition : « *levier de pilotage du système éducatif* »⁶². Au cours de mon séjour au collège Delmas de Grammont, j'ai eu la chance d'avoir pu avoir accès à une copie de la lettre de mission du chef d'établissement. Le lecteur est invité à consulter la lettre dans son intégralité en annexe 3.

Pour comprendre la situation menant à un malaise concernant le sujet du redoublement, il faut savoir d'où les directives que l'on demande aux établissements de suivre proviennent.

J'ai donc posé au chef d'établissement des questions concernant les règlements sur le redoublement aujourd'hui. Il m'a expliqué que l'établissement suit la loi d'orientation de 2013, et qu'il est écrit dans celle-ci que le redoublement est exceptionnel.

Pour en savoir plus sur la politique du système éducatif, j'ai cherché à connaître l'objectif principal de celle-ci. La réponse du chef d'établissement fut la suivante: « *Faire baisser le taux de redoublement, ça vient du Ministère.* »⁶³. Les directives sont données par le ministère de l'Éducation nationale, et à la question de savoir comment les directives sont appliquées, le chef d'établissement donne la réponse suivante : « *C'est un travail auprès des équipes. Je choisis les professeurs principaux, pour faire en sorte de faire baisser le taux de redoublement.* »⁶⁴

La distribution des postes de professeur principal est donc fortement liée à la question du redoublement – il est très intéressant de lire la suite de l'explication du chef d'établissement dans laquelle il explique que « *S'ils ne sont pas contre [le fait] de demander le redoublement, je ne leur propose pas le poste.* »⁶⁵.

⁶² « Personnels », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 27 août 2015.

URL : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58334

⁶³ Entretien avec le chef d'établissement du collège Delmas de Grammont : le 10 avril 2015

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Ibid.

Les chefs d'établissements rendent des comptes à plusieurs instances. Voici le schéma de la hiérarchie, fourni par le chef d'établissement du collège Delmas de Grammont :

- Le Ministère
↑
- Les recteurs
↑
- DASDEN
↑
- Le chef d'établissement

Alors, le chef d'établissement, définit en étant « *Responsable de l'organisation et du fonctionnement de son établissement* » sur la site officiel du ministère de l'éducation nationale ⁶⁶ rend des comptes à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASDEN), regroupé par département et « *dirigé par un directeur académique des services de l'éducation nationale* »⁶⁷. Les recteurs sont nommés par le Président de la république et ils sont responsables de l'académie.⁶⁸ Au sommet de la hiérarchie se trouve le ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche. Depuis août 2014, ce poste est occupé par Najat Vallaud-Belkacem. Les directives viennent de son ministère.

Conclusion du chapitre II :

Nous pouvons dire que l'on peut observer que le redoublement est jusqu'en 2013 une longue tradition du système scolaire français. En 2013 il est tout d'un coup

⁶⁶ « Les acteurs de l'orientation » (le chef d'établissement), *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 02 septembre 2015.

URL : http://www.education.gouv.fr/cid158/les-acteurs-de-l-orientation.html&xtmc=lechefdetablissement&xtnp=1&xtr=1#Le_chef_d_etablissement

⁶⁷ « Les rectorats et services départementaux de l'éducation nationale », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 02 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-services-departementaux-education-nationale.html>

⁶⁸ Ibid.

pratiquement aboli. Cette situation crée un vide dans le panel des solutions disponibles pour lutter contre l'échec scolaire en France. De plus, cette situation crée des tensions : le fait de ne plus pouvoir utiliser le redoublement est vécu comme une perte d'autorité de la part des enseignants. Les parents sont pour la plupart inconscients des changements opérés avec la loi d'Orientation 2013.

Pour conclure cette première partie, nous pouvons dire que les années 60 et 70 sont marquées par des réformes mises en place qui ont eu pour conséquences une augmentation du nombre d'élèves et une augmentation du niveau demandé puisque tous les élèves de la tranche d'âge 11 – 14 ans suivent le même enseignement. Cette massification et homogénéisation de l'enseignement secondaire en France entraîne de nouveaux défis, notamment celui de faire face à un nombre d'élève important en situation d'échec scolaire. Pendant longtemps, on a gardé le redoublement comme l'unique recours face à l'échec scolaire. Cependant, ces dernières années ont été marquées par la volonté des représentants politiques de vouloir diminuer l'usage du redoublement, jusqu'à le rendre « exceptionnel » en 2013. Pourquoi une telle volonté de suspendre la pratique du redoublement s'est-elle développée en France ? Y a-t-il des causes plus compliquées et plus profondes derrière le redoublement qu'un simple problème de niveau (souvent associé à un manque de compréhension et de travail) des élèves concernés ? C'est ce que nous allons voir dans la deuxième partie.

Deuxième partie

Le poids des inégalités sociales dans la société française

Dans cette deuxième partie, nous nous intéressons aux origines derrière la volonté des représentants politiques de réduire l'emploi au redoublement. Nous nous intéresserons également au lien entre l'échec scolaire et les inégalités sociales en France. Comme nous allons le voir, ce lien semble important et a fait l'objet de plusieurs études et réformes ces dernières décennies.

Chapitre III

Mesurer les compétences des élèves : la nécessité de réformes

Ces dernières années, de nombreuses études sur les compétences des élèves ont été publiées, comme par exemple le résumé de l'enquête PISA de 2012, publié par OCDE nommé « Principaux résultats de l'enquête PISA 2012 : Ce que les élèves de 15 ans savent et ce qu'ils peuvent faire avec ce qu'ils savent ».

Surtout, beaucoup d'attention leur a été portée. Ainsi aujourd'hui, le système scolaire est une source constante de débats dans la société française. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons aux différentes enquêtes qui ont été écrites en lien avec le système scolaire français et l'écho que ces enquêtes ont dans le débat public.

3.1) Le redoublement, source de débat public

La presse nationale s'est faite largement l'écho de cette spécificité française, et de la nécessité de changer « les moeurs ».

Regardons d'abord un article publié dans *Le Monde* du 26 juillet 2011 au titre « *Le redoublement, une inefficace coutume française* ». Cet article contient de multiples citations venant de chercheurs sur l'éducation. Il est un bon exemple pour notre propos.

L'auteur de l'article Aurélie Collas, ne semble pas impressionné par le phénomène qu'elle décrit de la manière suivante : « *Le redoublement est inefficace ; il coûte cher et accroît les inégalités sociales.* »⁶⁹ Selon la journaliste, l'inefficacité du redoublement est constatée par plusieurs organes d'évaluation comme PISA, la Commission européenne, le Haut Conseil de l'éducation. Elle affirme ainsi qu'un enfant ayant redoublé aura toujours un niveau inférieur comparé à un élève qui n'a pas redoublé : « *quel que soit le moment de la scolarité, les élèves « en retard » ont des résultats inférieurs aux élèves « à l'heure »* »⁷⁰. Par la suite, elle fait référence à Thierry Troncin, docteur en sciences de l'éducation qui lui évoque ce qui est selon lui le problème majeur du redoublement : le fait que le redoublement est une reprise identique d'une année scolaire, et non pas un plan adapté à l'élève en difficulté⁷¹.

L'auteur de l'article se pose donc la question du maintien du redoublement, lorsque plusieurs chercheurs ont démontré qu'il était inutile. A l'époque de l'article, le redoublement était certes en baisse, mais encore fréquent. En effet en 2011, 60% des élèves en terminale n'ont pas redoublé, contre 50% en 2004 et seulement un tiers en 1990⁷². Elle évoque aussi, comme nous avons vu à travers la recherche faite à Bordeaux en avril 2015, la parole des enseignants, qui se voient forcé à faire passer des élèves en classe suivant, même si le niveau attendu n'est pas obtenu.

L'aspect financier est aussi pris en compte par l'auteur qui nous donne le chiffre suivant : « *Selon les données nationales, un redoublement coûte 8000 euros au collège et 10710 euros au lycée* »⁷³. Dans un pays en proie à une forte augmentation du chômage et de sa dette publique, cet argument en faveur de la fin du redoublement a davantage de poids.

Par la suite, le recours au redoublement est décrit comme la base du système éducatif français, de sa culture et du personnel enseignant : « *la pratique est culturelle, ancrée dans les coutumes enseignantes.* »⁷⁴. La référence à l'historien de l'éducation Claude Lelièvre aide à expliquer la persistance du phénomène du redoublement dans un système éducatif français qui est jugé « *rigide et ancien* »⁷⁵ et

⁶⁹ Aurélie COLLAS, « Le redoublement, une inefficace coutume française », *Le Monde*, 26 juillet 2011 : consulté le 14 octobre 2014.

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Ibid.

⁷² Ibid.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid.

qui propose seulement l'idée que « à une classe d'âge correspondent un niveau d'enseignement et un programme ». ⁷⁶ Ce constat est également celui que nous avons fait dans la partie 1. Le redoublement ne peut donc pas, selon Claude Lelièvre, être supprimé sans « faire éclater l'unité classe » ⁷⁷.

Les professeurs sont selon Hugues Draelants, chercheur en sociologie, obligé de continuer à faire redoubler les enfants car « il n'y a guère d'autres solutions pour gérer la difficulté scolaire » ⁷⁸.

Le contenu de cet article est clair. Le redoublement pose problèmes, il est inefficace, il coûte cher, mais pour le moment (en 2011), il n'existe pas, selon certains chercheurs, d'autres solutions sans une refondation du système éducatif français.

Le redoublement est une telle source de débat qu'une simple recherche « pour ou contre le redoublement » dans le moteur de recherche *google* donne de très nombreux résultats, dont la plupart sont des articles parus après la parution de la loi sur l'Orientation en 2013 :

- « *Pour ou contre le redoublement?* », article publié le 4 février 2015 sur le site internet de *l'Express* par Libie Cousteau ⁷⁹. Cet article se base sur l'étude du CNESEO mentionnée plus tôt dans cette étude et présente un avis plutôt négatif sur le recours au redoublement.
- « *Le redoublement n'est pas le responsable de l'échec scolaire, il en est le révélateur* », article publié le 24 septembre 2014 sur le site internet du Figaro par Camille Bedin ⁸⁰. L'auteur regrette que le redoublement ait été supprimé sans que d'autres mesures soient mises en place pour lutter contre l'échec scolaire.
- « *Débat : pour ou contre le redoublement* », article publié le 29 janvier 2013 sur le site internet du *Parisien* par Claire Burgain ⁸¹. L'auteur présente les avis

⁷⁶ Aurélie COLLAS, Le redoublement, une inefficace coutume française, *Le Monde*, 26 juillet 2011 : consulté le 14 octobre 2014.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Libie COUSTEAU, « Pour ou contre le redoublement? », *l'Express* [en ligne], 04 février 2015, consulté le 13 octobre 2014.

URL : http://www.lexpress.fr/education/pour-ou-contre-le-redoublement_1648233.html

⁸⁰ Camille BEDIN, « Le redoublement n'est pas le responsable de l'échec scolaire, il en est le révélateur », *Le Figaro* [en ligne], 24 septembre 2014, consulté le 13 octobre 2015.

URL : <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2014/09/24/31003-20140924ARTFIG00166-le-redoublement-n-est-pas-le-responsable-de-l-echec-scolaire-il-en-est-le-revelateur.php>

de divers acteurs du système scolaire français. Le point de vue des auteurs de l'enquête internationale PISA est également central dans cet article.

- On trouve également énormément d'articles traitant du redoublement sur d'autres sites internet comme le site de presse *20 minutes*⁸², le site consacré à la famille enfant.com⁸³, une petite étude disponible sur le site internet de l'université de Caen⁸⁴ et même un forum de discussion sur le site officiel de l'Education nationale⁸⁵.

Nous pouvons dire que le redoublement est une source de débat importante. En particulier, elle met en évidence l'influence des enquêtes internationales, ce que nous allons maintenant voir.

3.2) Des enquêtes internationales qui situent le niveau de performance de l'école

Aujourd'hui, de nombreux aspects des différentes sociétés sont étudiés et mesurés. Des discours politiques prennent appui sur ces études pour déployer leur programme : l'immigration est-elle bénéfique ? Les entreprises payent-elles trop d'impôts ? Et enfin dans le cas qui nous intéresse, le système scolaire permet-il de mener à bien les ambitions nationales pour l'école et l'éducation des nouvelles

⁸¹ Claire BURGAIN, « Débat : pour ou contre le redoublement », *Le Parisien* [en ligne], 29 janvier 2013, consulté le 13 octobre 2015.

URL : <http://www.leparisien.fr/magazine/grand-angle/debat-pour-ou-contre-le-redoublement-29-01-2013-2522593.php>

⁸² Fred DUFOUR, « Redoublement: La France en quête d'alternatives pour lutter contre les difficultés scolaires », *20minutes.fr* [en ligne], 27 janvier 2015, consulté le 13 octobre 2015.

URL : <http://www.20minutes.fr/societe/1526699-20150127-redoublement-france-quete-alternatives-lutter-contre-difficultes-scolaires>

⁸³ Odile AMBLARD, Isabelle GRAVILLON, « 5 raisons pour refuser le redoublement de mon enfant », enfant.com [en ligne], date inconnue, consulté le 13 octobre 2015.

URL : <http://www.enfant.com/votre-enfant-5-11ans/ecole-elementaire/5-raisons-pour-refuser-le-redoublement-de-mon-enfant.html>

⁸⁴ Bernard APPY, « Synthèse sur le redoublement », université de Caen, Caen, 2006, consulté le 12 octobre 2015.

⁸⁵ « Faut-il proposer le redoublement ? », *education.gouv.fr* [en ligne], 28 octobre 2010, consulté le 13 octobre 2013.

URL : <http://www.education.gouv.fr/archives/2010/rythmes-scolaires/www.rythmes-scolaires.fr/conference/faut-il-proposer-le-redoublement-100369.html>

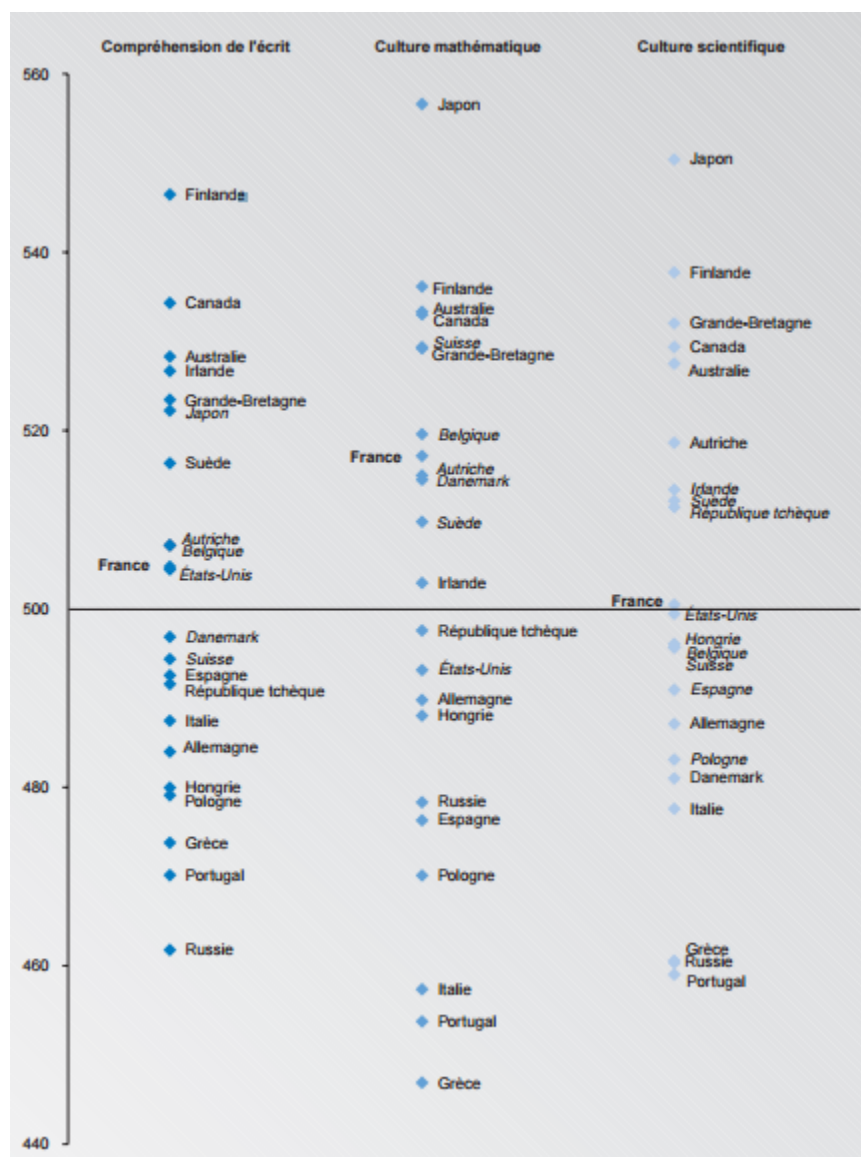
générations ? Nous nous intéresserons dans cette partie plus particulièrement aux études internationales, en particulier aux enquêtes PISA.

Depuis le début des années 2000, l'éducation est un thème d'avantage présent dans l'agenda politique.

Dans le passé, les systèmes éducatifs n'étaient pas vraiment comparés entre eux. Ils étaient reformés en fonction des ambitions politiques des différents gouvernements, sans qu'il y ait beaucoup d'influence d'acteurs extérieurs. Aujourd'hui nous avons la possibilité d'examiner des enquêtes internationales qui élargissent la compréhension que nous avons des différents systèmes scolaires et du niveau moyen d'éducation souhaité dans différents pays.

Intéressons-nous d'abord à la première étude PISA, menée en 2000. Le niveau moyen des élèves français âgés de 15 ans y apparaît relativement bon par rapport aux autres pays, comme le montre le graphique suivant :

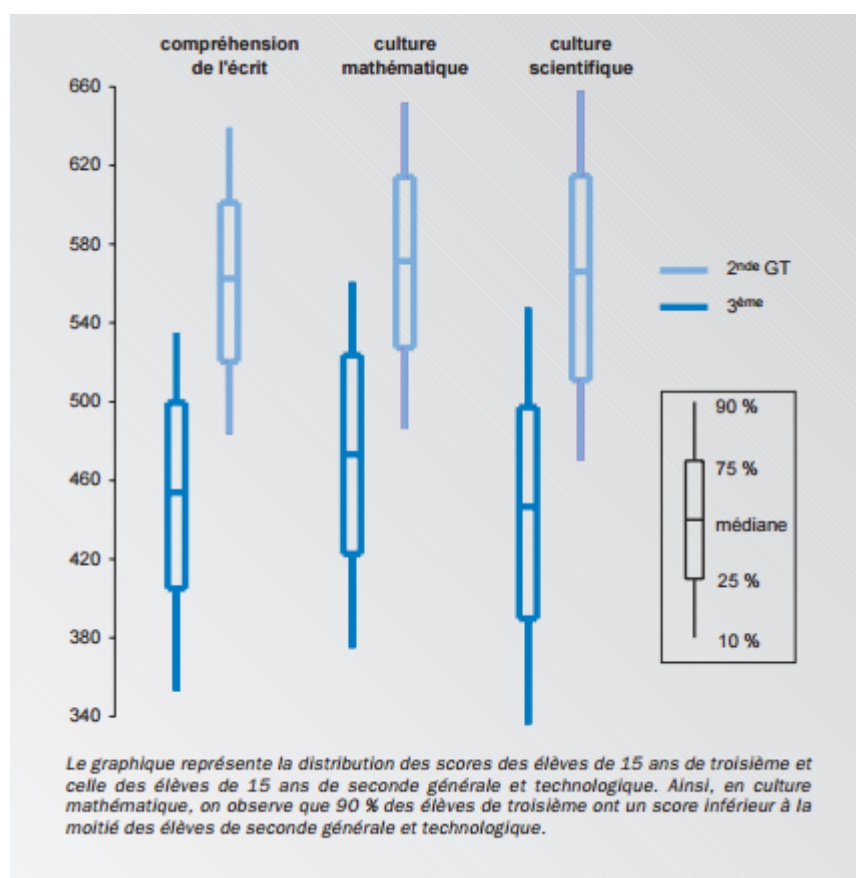
Classement des pays sur les trois domaines évalués par PISA



Sources : copie extraite de la Note d'information numéro 01-52, publiée par le ministère de l'Éducation nationale et tirée de l'enquête PISA menée par l'OCDE en 2001.

En revanche, cette étude montre aussi qu'il existe une très grande différence de niveau entre les élèves de 15 ans qui sont inscrits en classe de seconde et ceux qui sont inscrits en classe de troisième, c'est-à-dire les redoublants. Le graphique suivant montre cette différence.

Distributions des performances des élèves de 15 ans de la classe de troisième et des élèves de 15 ans des classes de seconde générale et technologique.



Sources : copie extraite de la Note d'information numéro 01-52, publiée par le ministère de l'Education nationale et tirée de l'enquête PISA menée par l'OCDE en 2001.

Même si dans sa note d'information 01-52 le ministère de l'Education nationale déclare « [se garder] *d'interpréter ce constat comme une évaluation de l'effet d'un redoublement* »⁸⁶, ce redoublement est tout de même jugé comme « *révélateur d'une faiblesse* ». ⁸⁷

En 2012, les résultats de la dernière enquête PISA sont rendus disponibles. Ceux-ci montrent certaines tendances et évolutions par rapport aux années précédentes. Le ministère de l'Education de cette époque choisit de se focaliser sur trois aspects. Depuis 2003, les inégalités entre les élèves les plus forts et les élèves les faibles se seraient creusés. De plus, depuis cette même année, la France passe du

⁸⁶ Note d'information numéro 01-52, publiée par le ministère de l'Education nationale et tirée de l'enquête PISA menée par l'OCDE en 2001, p.5, consulté le 12 octobre 2015.

URL : <http://www.oecd.org/france/33684889.pdf>

⁸⁷ Ibid.

13^{ème} rang au classement PISA des pays membres de l'OCDE au 18^{ème} rang et perd donc 5 places. Enfin, l'origine sociale des élèves joue un rôle encore plus important qu'avant.

Les enquêtes PISA ont joué un rôle prépondérant dans l'évaluation du système scolaire français. Celui-ci apparaît comme injuste pour ses élèves les moins performants et pour ceux victimes d'inégalités sociales. De plus, le niveau général des élèves semble diminuer au fil des années. Certains acteurs de l'éducation en France remettent en cause le système scolaire en France, et le redoublement est ainsi pointé du doigt. En effet, les enquêtes PISA tendent à montrer que les élèves français ayant redoublé sont en retard par rapport aux élèves « à l'heure ». Mais qu'en est-il des élèves redoublants dans les autres pays ? C'est ce que nous allons maintenant voir.

3.3) Redoublement à l'étranger : quelques cas

Le redoublement a longtemps été, et est toujours une particularité du système éducatif français. Cette pratique est également présente dans d'autres pays mais c'est en France qu'elle y est le plus développée. Une étude de l'OCDE appelée « *Regards sur l'éducation 2006* »⁸⁸ le confirme. Comment cette pratique fonctionne-t-elle dans les autres pays y ayant recours ?

En France, le redoublement est possible à l'école primaire, au collège et au lycée. La décision de faire redoubler ou non un élève au collège est jusqu'en 2013 également prise collégalement avec le conseil de classe en République tchèque, au Danemark et en Ecosse.⁸⁹

⁸⁸ OCDE, « Regards sur l'éducation 2006 », *oecd.org* [en ligne], 12 septembre 2006, consulté le 10 janvier 2015.

URL : <http://www.oecd.org/fr/education/apprendre-au-dela-de-l-ecole/regardssurleducation2006-accueil.htm>

⁸⁹ CNESCO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et réglementaire, décembre 2014 : consulté le 7 février 2015.

URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

A l'inverse de ce qui se fait dans beaucoup d'autres pays européens, le pouvoir de décision des parents français dans le redoublement ou non de leur enfant est important. Ils peuvent ainsi faire appel s'ils ne sont pas satisfaits de la décision prise par le conseil de classe.⁹⁰

Une autre différence dans le fonctionnement du redoublement en France par rapport aux autres pays européens est la sélection des critères sur lesquels la décision de faire redoubler ou non un élève se base. Ainsi le CNESCO juge ces critères très imprécis par rapport à ce qui se fait dans les autres pays européens. Ce caractère imprécis et ambigu de critères fondamentaux dans le déroulement de la scolarité des élèves me paraît d'ailleurs être typique du système éducatif français. D'où, en partie, mes difficultés à trouver des informations pour répondre à mes interrogations sur le redoublement en France.⁹¹

D'après l'enquête PISA de 2012, 55% des 65 pays ayant participé ont un taux de redoublement inférieur à 10%⁹² ; de plus nous observons que plus d'un tiers a un taux de redoublement inférieur à 5%⁹³. Nous trouvons seulement un taux de redoublement plus élevé dans les quatre pays suivants : l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg et la Belgique francophone⁹⁴.

La France, avec ces quatre autres pays, est donc à l'opposé d'autres pays comme la Norvège qui ne fait pas redoubler les élèves, et qui se basent sur une politique éducative qui fait passer tout élève automatiquement en classe suivante, comme le constate le CNESCO en décembre 2014 : « *Certains pays, comme le Japon, la Norvège ou l'Islande pratiquent la promotion automatique, c'est-à-dire qu'ils ont*

⁹⁰ CNESCO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et réglementaire, décembre 2014, p.vi, consulté le 7 février 2015.

URL :http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

⁹¹ Ibid.

⁹² CNESCO, Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? Partie 2: Le redoublement en France et dans le monde: de l'étude de ses impacts à la croyance en son utilité, décembre 2014 : consulté le 7 février 2015.

⁹³ CNESCO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et réglementaire, décembre 2014, p. iii, consulté le 7 février 2015.

URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

⁹⁴ Ibid.

interdit cette pratique pédagogique. L'ensemble de ces pays ont mis en place un suivi plus individualisé des élèves et ont développé des alternatives au redoublement »⁹⁵.

Il est important de noter que les pays n'ayant pas recours au redoublement sont pour la plupart les pays obtenant les meilleurs résultats que la France aux enquêtes PISA. Ce qui tend également à laisser penser que le redoublement est une mauvaise solution pour traiter du problème de l'échec scolaire.

Aussi, il existe une corrélation statistique reflétée par les enquêtes PISA : les pays dont les élèves réussissent le mieux les tests de ces enquêtes semblent être également ceux dans lesquels on n'utilise pas le redoublement systématiquement pour aider les élèves en situation d'échec scolaire.

Conclusion du chapitre III :

Nous pouvons dire que les élèves français semblent en moyenne en retard au niveau de l'acquisition des compétences au regard des autres élèves des pays de l'OCDE. Les différentes enquêtes PISA ont permis de faire ce constat, ainsi que celui que le système français est particulièrement inadapté pour les élèves en situation d'échec scolaire. L'unique pratique jusque là utilisée, le redoublement, est donc remise en cause. De plus, il existe une forte corrélation entre les résultats des élèves et leur origine sociale. C'est à cet aspect que nous allons nous intéresser dans le prochain chapitre.

⁹⁵ CNESCO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et règlementaire, décembre 2014, p.iii, consulté le 7 février 2015.
URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

Chapitre IV

Le redoublement, symptématique d'une école inégalitaire ?

Dans ce chapitre, nous verrons l'importance du rôle des inégalités sociales dans le système scolaire français. Quels sont les paramètres sociaux qui semblent jouer un rôle dans la réussite ou l'échec des élèves ?

4.1) Le rôle du milieu social, un facteur déjà significatif en 1989

Comme nous l'avons dit dans l'introduction de ce chapitre, il semblerait que différents paramètres jouent un rôle dans la probabilité d'un élève un jour de redoubler. Dans le rapport « PISA à la loupe 43 », qui est un résumé des éléments de l'enquête PISA de 2012, la question suivante est posée : « *Les élèves défavorisés sont-ils plus susceptibles à redoubler ?*⁹⁶ ». La réponse à cette question est selon le rapport affirmative, à savoir que les inégalités sociales ont joué, en 2012, un rôle sur la probabilité d'avoir à redoubler : « *les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé étant plus susceptibles de redoubler* »⁹⁷. Intéressons-nous d'abord au lien entre les origines sociales des élèves et le redoublement en 1989.

⁹⁶ OCDE, PISA à la loupe, « Les élèves défavorisés sont-ils plus susceptibles de redoubler ? », 2014/09 (septembre), consulté le 9 septembre 2015.

URL: [http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/pisa-in-focus-n43-\(fra\)-final.pdf](http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/pisa-in-focus-n43-(fra)-final.pdf)

⁹⁷ Ibid.

Pourcentage d'élèves entrés en 6^{ème} en 1989 et ayant redoublé au moins une fois au cours de leur scolarité, en fonction du milieu social.

Milieu social	Pourcentage d'élèves entrés en 6 ^{ème} en 1989 et ayant redoublé au moins une fois au cours de leur scolarité
Employé de service	81,3
Inactif	80,6
Ouvrier non qualifié	77,6
Ouvrier qualifié	74,6
Employé	71,3
Artisan, commerçant	67,6
Profession intermédiaire	61,7
Agriculteur	58,8
Cadre	48,8
Enseignant	41,1

Source: J.-P. CAILLE, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire : évolution des redoublements et parcours scolaires des redoublants au cours des années 1990-2000 », *Éducation & formations*, n°69, Paris : MEN-DEP, 2004

Il ressort de cette étude que le milieu social est en 1989 fortement corrélé à la probabilité pour un élève de redoubler ; ce qui semble dire que le redoublement est lié aux inégalités sociales en France. Les enfants d'employés de service ont ainsi une probabilité deux fois plus élevée de redoubler que les enfants d'enseignants à cette date.

4.2) Les inégalités face au redoublement de 2003 à 2012

Nous venons de voir des statistiques datant de 1989. Etudions maintenant un nouveau rapport, de 2014, qui compare l'état du redoublement en France entre 2003 et 2012. Comme nous allons le voir, les résultats de ce rapport semblent indiquer qu'il existe d'autres paramètres que le milieu social d'origine d'un élève jouant un rôle dans la probabilité pour un élève de redoubler.

Cette nouvelle étude est aussi une publication du CNESECO intitulée « Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ? Partie 1. Le redoublement en France et dans le monde : une comparaison statistique et réglementaire » parue en décembre 2014⁹⁸.

Le niveau d'éducation des parents d'un élève est décrit comme un facteur fortement associé à la probabilité pour cet élève d'avoir redoublé. Plus ce niveau d'éducation est élevé, plus faible est la probabilité pour un élève de 15 ans d'avoir redoublé⁹⁹. Les résultats de cette étude du CNESECO semblent donc confirmer les chiffres inclus dans le tableau précédent datant de 1989. Le statut d'emploi (temps plein, temps partiel ou chômage) des parents d'un enfant jouerait un rôle très important en 2012 alors que ce n'était pas le cas en 2003 d'après l'étude du CNESECO.¹⁰⁰

Cette étude lie également fortement la structure familiale d'un élève et la probabilité pour cet élève d'avoir déjà redoublé. Un enfant élevé dans une famille monoparentale aurait ainsi une probabilité d'avoir déjà redoublé 37% plus élevée que celle d'un enfant vivant avec ses deux parents d'après cette étude. Le facteur de la structure familiale serait cependant moins important en 2012 qu'en 2003.¹⁰¹

Un autre facteur qui semble important dans la probabilité pour un élève donné d'avoir redoublé serait le sexe de cet élève. D'après l'étude du CNESECO, un garçon aurait ainsi en 2012 une probabilité d'avoir redoublé 48% supérieure à la probabilité

⁹⁸ Document consultable dans son intégralité à l'adresse suivante:

URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf, consulté en février 2015.

⁹⁹ CNESECO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et réglementaire, décembre 2014, p. v, consulté le 7 février 2015.

URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Ibid.

d'avoir redoublé d'une fille. Ce facteur serait tout de même de moins en moins déterminant, puisqu'en 2003, les garçons étaient 83% plus nombreux que les filles à avoir redoublé.¹⁰²

Le fait qu'un élève soit né tard au cours de l'année de naissance augmenterait la probabilité que celui-ci aie déjà redoublé.¹⁰³

Le paramètre de la nationalité de l'élève ou de sa famille jouait un rôle très important en 2003 expliquent les auteurs de l'étude du CNESEO. Ainsi, dans les foyers où une langue autre que le français était utilisée, la probabilité pour un enfant d'avoir redoublé augmentait de 80%. Cependant, ce facteur ne semblerait plus avoir aucune influence en 2012 d'après l'étude du CNESEO.¹⁰⁴

Ainsi, il existe de nombreux facteurs qui semblent influencer sur le redoublement. Cependant, certaines caractéristiques des élèves redoublants ont évolué entre 2003 et 2012. Ainsi, alors que beaucoup plus de garçons que de filles redoublaient en 2003, il semblerait que le sexe d'un élève ne soit plus un élément aussi prépondérant en 2012, tout comme la nationalité des élèves ou de leurs parents. A l'inverse, le statut d'emploi des ceux-ci serait beaucoup plus corrélé au redoublement de leur enfant en 2012 qu'en 2003. Même si le profil des redoublants et de leur famille semble changer au fil du temps, on remarque qu'il existe toujours des paramètres prédisposant ou protégeant du redoublement.

4.3) Corrélation avec une situation sur le terrain : le collège de Delmas et Grammont dans l'Académie de Bordeaux

Nous venons de voir qu'il y a un lien fort entre l'échec scolaire et la situation sociale des parents des élèves. Les statistiques sont claires, mais pour mieux comprendre le phénomène dans sa globalité, j'ai posé la question suivante au

¹⁰² CNESEO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et règlementaire, décembre 2014, p.v, consulté le 7 février 2015.

URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

personnel enseignant du collège Delmas de Grammont : **Pouvez-vous détailler les difficultés selon le type de famille ?** Je souhaite ainsi vérifier si les résultats de l'enquête du CNESCO se retrouvent sur le terrain.

L'avis général des enseignants interviewés concorde avec les données statistiques, mais j'ai aussi eu des réponses courtes et très peu détaillées, comme celles d'une professeure d'anglais qui fait le lien entre les milieux défavorisés et les milieux favorisés. Selon elle, le redoublement est plus facilement évité dans les familles de niveau social favorisé. « *Les classes favorisées échappent plus facilement le redoublement.* ». Elle ne parle pas seulement des milieux sociaux défavorisés, mais évoque aussi les milieux intellectuels défavorisés : « *Classes sociales et intellectuelles défavorisées.* »¹⁰⁵

La professeure de français évoque le problème d'échec scolaire et le met en relation avec le chômage : « *Une difficulté vient des familles sans encadrement.* »¹⁰⁶ Elle est d'accord avec ce qui semble ressortir des études statistiques concernant le niveau d'éducation des parents. Plus les parents sont éduqués, moins les enfants risquent d'être confrontés à l'échec scolaire selon elle. Pour compléter et nuancer ses propos, elle m'explique que ce n'est cependant pas seulement le nombre d'années passée dans le cycle de l'éducation supérieure des parents qui joue un rôle, mais aussi le point de vue sur l'école et le système scolaire : « *La vision positive de l'école change tout.* »¹⁰⁷ . En outre, en ce qui concerne l'importance de l'éducation des enfants dans les familles, nous pouvons dire que dans le cas des familles dans lesquelles ce n'est pas une priorité, les difficultés scolaires seront plus visibles : « *Une manque d'attitude scolaire ou une attitude scolaire absent.* »¹⁰⁸

Selon la professeure d'histoire et géographie, c'est souvent la situation sociale qui définit les problèmes scolaires, notamment en ce qui concerne le collège Delmas de Grammont : « *La situation sociale ouvrière/agricole.* »¹⁰⁹ . Elle met aussi en avant les problèmes liés à la maîtrise de la langue française, surtout chez les parents

¹⁰⁵ Entretien avec une professeure d'anglais : le 10 avril 2015

¹⁰⁶ Entretien avec une professeure de français et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Entretien avec une professeure d'histoire et géographie et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

étrangers. Souvent, les enfants maîtrisent la langue, mais beaucoup de parents étrangers éprouvent des difficultés vis-à-vis de la compréhension de la langue, ce qui rend le travail scolaire plus difficile pour les enfants concernés puisque leurs parents ne peuvent pas les aider. Il est normal en France que les élèves se fasse aider à la maison par leurs parents, et sans une compréhension suffisante de la langue, la situation devient difficile : « *Les parents qui ne maîtrisent pas le français.* »¹¹⁰. Je souhaite préciser cette difficulté, car je reconnais la situation. Lors de mes études en France je vivais le même problème – mes parents ne parlaient pas français, et je ne pouvais donc pas compter sur leur soutien ne serait-ce par exemple que pour une simple explication du texte. L'exemple de ma situation personnelle permet également de faire le lien avec l'importance du statut social : comme mes parents ne pouvaient m'aider en français, ils payaient pour que je puisse avoir des cours particuliers dans les matières les plus difficiles. Dans le but de me donner un avantage et empêcher que leur manque de compétences dans la langue française ne devienne un handicap pour moi. L'argent de mes parents m'a permis d'améliorer mes résultats scolaires.

En mettant en lien le fait que mes parents ont payé des cours de soutien avec la première citation de la professeure d'histoire géographie, nous comprenons que la situation sociale joue en rôle sur plusieurs plans. Le manque de maîtrise de la langue chez les parents peut être résolu en ayant recours à des professeurs particuliers. Malheureusement, une grande partie des familles concernées sont dans une situation social définit comme défavorisée. Or les cours de soutien ont un coût moyen de 36,5€ par heure¹¹¹ (ce prix est le prix moyen déclaré, or beaucoup de professeurs particuliers proposent leurs services sans déclarer leurs revenus après coup – nous pouvons donc estimer que le coût moyen de cours particuliers non déclarés serait ainsi aux alentours de 20 euros par heure). Le montant du revenu minimum légal en France est de 1 457,52 euros brut par mois¹¹². Il devient donc clair que le statut social, généralement lié aux ressources financières, définit la possibilité de recours aux cours particuliers.

¹¹⁰ Entretien avec une professeure d'histoire et géographie et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

¹¹¹ « Quel est le juste tarif pour une heure de cours particulier? », *Réseau des profs* [en ligne], 20 juillet 2013, consulté le 4 septembre 2015.

URL :<http://www.reseau-des-professeursparticuliers.fr/2013/07/20/quel-est-le-juste-tarif-pour-une-heure-de-cours-particulier/>

¹¹² « Smic 2015 : montant mensuel et taux horaire », *Le Journal Dunet* [en ligne], 05 mai 2015, consulté le 4 septembre 2015.

URL :<http://www.journaldunet.com/management/remuneration/smic-mensuel-et-smic-horaire.shtml>

Il existe aussi des difficultés en lien avec des problèmes scolaires qui n'ont pas forcément la base dans les milieux sociaux. Toute famille est différente, et il faut aussi prendre en compte ces difficultés pour répondre au cas typique concernés par des problèmes scolaires. Le professeur de physique et chimie décrit un de ces cas difficiles : les parents séparés. « *Il y a des difficultés avec des parents séparées, si un veut faire redoubler l'enfant et l'autre non.* »¹¹³. Il paraît évident que cette situation peut poser problème à la scolarité de l'enfant. Surtout à l'heure actuelle, où le redoublement est rendu exceptionnel, mais peut être demandé et donc fait, par les parents.

Le professeur de physique et chimie évoque aussi un problème lié aux classes sociales et le sentiment du redoublement : « *Le statut social, certains trouvent honteux de faire redoubler son enfant. Les ouvriers n'en ont normalement pas de sentiment négatif.* »¹¹⁴

Les professeurs interrogés lient le redoublement à l'origine sociale d'un élève et aux ressources financières dont il dispose ainsi qu'à sa structure familiale. Une partie des résultats du CNESEO est ainsi confirmée par les professeurs ayant répondu à mes questions. Ceux-ci font intervenir deux nouveaux paramètres supplémentaires : l'état d'esprit des familles face à l'école française et la maîtrise de la langue par les parents des élèves.

4.4) Les inégalités sociales en France : une nouvelle dynamique

Nous venons de voir qu'il existe différents paramètres qui semblent être corrélés avec le taux de redoublements des élèves. Dans cette sous-partie, nous allons voir que les débats en France se sont surtout portés sur le lien entre les inégalités sociales et l'échec scolaire ces dernières années.

¹¹³ Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principale d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

¹¹⁴ Ibid.

Selon un article, écrit par députée PS de la Gironde - Sandrine Doucet, publié dans le journal *Sud-Ouest* le 28 avril 2015 75% des élèves appartenant à un milieu sociale défavorisé obtiennent le brevet, de l'autre côté le taux de pourcentage des élèves venant d'un milieu social très favorisé est de 96%¹¹⁵. Cela veut dire que 1 enfant sur 4 des milieux défavorisés quitte l'école sans diplôme contre 0,16 enfant sur 4 des milieux favorisés.

L'inégalité des chances produite par le fort rôle joué par les milieux et statuts sociaux dans la réussite scolaire des élèves persiste ainsi en France depuis plusieurs décennies. Ces dernières années, le phénomène a commencé à suivre une nouvelle dynamique. En effet, d'après l'étude PISA 2012, la situation s'aggraverait en France. Le lien avec le système scolaire est important. Un article du journal *Le Figaro*, qui se base sur le rapport de PISA 2012 permet d'affirmer que la situation est particulièrement grave en France en donnant l'extrait suivant : « *Ainsi, parmi les 65 pays participants, le milieu socio-économique influence tout particulièrement la performance des élèves en France, plus que dans la majorité des autres pays* »¹¹⁶.

L'étude PISA faite en 2012 précise ce fait : « *En France, la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance est bien plus marquée que dans la plupart des autres pays de l'OCDE* »¹¹⁷. Le lien entre milieu social et l'échec scolaire est confirmé.

Il est d'autant plus important de savoir dans quelle manière ce phénomène se développe. Sommes-nous aujourd'hui confronté par une augmentation d'écarts sociaux, ou un recul ? Comment dit précédemment, selon l'enquête PISA 2012, la situation s'est aggravée en France en particulier entre 2003 et 2006 : « *Le système d'éducation français est plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était 9 ans auparavant et les inégalités sociales se sont surtout aggravées entre 2003 et 2006.* »¹¹⁸

¹¹⁵ Sandrine DOUCET, Réforme du collège: la réussite pour tous, *Sud-Ouest*, 28 avril 2015 : consulté le 6 mai 2015.

¹¹⁶ Caroline BEYER, « Niveau scolaire : la France 25ème du classement mondial », dans *Le Figaro* [en ligne], 03 décembre 2013, consulté le 9 septembre 2015.

URL : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/12/03/01016-20131203ARTFIG00338-niveau-scolaire-la-france-perd-deux-places-au-classement-mondial.php>

¹¹⁷ OCDE, « FRANCE –Note par pays –Résultats du PISA 2012 », p.2, consulté le 9 septembre 2015.

URL : <http://www.oecd.org/france/PISA-2012-results-france.pdf>

¹¹⁸ Ibid.

L'évolution de la situation est jugée grave et les élèves des milieux défavorisés en sont les perdants : « *En France, lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd'hui moins de chances de réussir qu'en 2003.* »¹¹⁹

Selon les auteurs de l'étude PISA, les inégalités sociales ne jouent pas seulement un rôle dans les résultats scolaires obtenus par les élèves concernés. Celles-ci auraient également leur importance sur la façon dont ces élèves voient l'école française : « *En France, les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé n'obtiennent pas seulement des résultats nettement inférieurs, ils sont aussi moins impliqués, attachés à leur école, persévérants, et beaucoup plus anxieux par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.* »¹²⁰. Cette constatation confirme donc ce que la professeure de français me confiait lors de mon interview au collège Delmas de Gramont¹²¹.

Les auteurs de l'étude PISA font également le lien entre l'immigration et les difficultés scolaire en France, et il est, selon cette étude, plus probable d'être confronté aux problèmes scolaires dans le cas de l'immigration : « *Les élèves issus de l'immigration sont au moins deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves en difficulté* »¹²². Le placement de la France comparé aux autres pays participants dans l'enquête est aussi intéressant pour savoir si c'est un phénomène particulier au système scolaire français. En effet, d'autres pays sont aussi concernés mais la situation est très grave en France : « *La proportion d'élèves issus de l'immigration se situant sous le niveau 2 en mathématiques lors du cycle PISA 2012 ne dépasse pas 16 % en Australie et au Canada, mais atteint 43 % en France et globalement plus de 40% uniquement en Autriche, en Finlande, en Italie, au Mexique, au Portugal, en Espagne et en Suède.* »¹²³

Nous pouvons dire que les inégalités sociales en France jouent un rôle particulièrement important dans la réussite et l'échec scolaire des élèves français. Le système scolaire français a une forte tendance à reproduire les schémas sociaux en

¹¹⁹ OCDE, « FRANCE –Note par pays –Résultats du PISA 2012 », consulté le 9 septembre 2015.
URL :<http://www.oecd.org/france/PISA-2012-results-france.pdf>

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Voir sous-partie précédente, p.55

¹²² OCDE, « FRANCE –Note par pays –Résultats du PISA 2012 », consulté le 9 septembre 2015.
URL :<http://www.oecd.org/france/PISA-2012-results-france.pdf>

¹²³ Ibid.

France. Or, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, le système scolaire français d'aujourd'hui est issu des changements opérés par la mise en place du collège unique via la loi Haby de 1975. L'objectif de cette loi était justement de favoriser l'égalité des chances. 40 ans plus tard, on constate donc que l'inverse s'est opéré : désormais, le système scolaire français favorise de plus en plus l'inégalité des chances.

Conclusion du chapitre IV :

Nous pouvons dire que différents paramètres semblent jouer un rôle important dans la probabilité pour un élève donné d'avoir redoublé ou non. Le paramètre le plus important semble être le milieu social des parents et donc le rôle des inégalités scolaires en France. Ce constat a été fait il y a maintenant plusieurs décennies mais le phénomène s'est encore amplifié ces dernières années. Différents dispositifs ont pourtant été mis en place ces dernières décennies pour lutter contre ce phénomène. Ces dispositifs sont l'objet de notre prochain chapitre.

Chapitre V

L'éducation prioritaire en France : les Zones d'Éducation Prioritaires

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à la mise en place de l'éducation prioritaire, qui a été, comme nous allons bientôt le voir, un projet mis en place pour lutter contre l'échec scolaire d'origine sociale. Une partie de ce chapitre est basé sur un de mes travaux antérieurs intitulé « *Les zones d'éducation prioritaires : L'égalité des chances dans le système scolaire français* » et rédigé en 2014¹²⁴.

5.1) La création de l'éducation prioritaire

Après l'instauration du collège unique, la France continue sa recherche pour un système scolaire adéquat. Dans les années 1980, une des plus grandes difficultés en France est celle de l'échec scolaire. Ainsi, 21,4% des élèves de troisième redoublent en 1982 contre 9,3% en 1961¹²⁵. À l'époque, cet échec scolaire se concentre dans les zones les plus défavorisées¹²⁶. Un fait qui peut être mis en relation

¹²⁴ Sujet libre, Rikke HELLE « Les zones d'éducation prioritaires: L'égalité des chances dans le système scolaire français ? », printemps 2014, directeur d'étude : Olivier DARRIEULAT, Fransk kulturkunnskap leseemne 1, FRA 4520.

¹²⁵ Antoine PROST, « La démocratisation a-t-elle échoué? », *Marianne l'Histoire*, Hors-série, septembre- octobre 2011, page 80.

¹²⁶ « Repères historiques », *Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques* [en ligne], consulté le 30 septembre 2015.

URL : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/comprendre/reperes-historiques.html>

avec la misère sociale des zones concernées et qui à son tour reflète un grave problème d'inégalités sociales dans le pays.

En 1981, avec l'élection de François Mitterrand, le gouvernement français fait les premières démarches pour régler le problème. Le ministère de l'Éducation à l'époque, Alain Savary, propose la création des Zones Prioritaires qui seront renommées Zones d'Éducation Prioritaires, par le *Circulaire n° 81-238 du 1er juillet 1981*¹²⁷. La solution imaginée est d'introduire un dispositif d'éducation prioritaire pour les zones géographiques les plus en difficulté.¹²⁸ Ce dispositif est appelé « ZEP » pour Zones d'Éducation Prioritaire. Il est ainsi important de comprendre les changements auxquels la société a fait face depuis 1975, à travers les années 80 et 90 pour comprendre l'importance du sujet de redoublement dans les années 2000 à 2014.

Avec la création des ZEP, la solution au problème des inégalités sociales semble être de mettre en place une démarche de discrimination positive, donner plus au ceux qui en ont le moins, afin de développer l'égalité des chances pour les élèves avec un handicap social important.¹²⁹ L'égalité des chances est le concept selon lequel tous les élèves français doivent être égaux devant l'accès à la connaissance et à son appropriation.¹³⁰ Plus généralement : les chances de pouvoir accéder à une formation efficace et ce même pour les formations considérées comme les moins accessibles. Ainsi, en mettant au point le dispositif des ZEP, nous pouvons dire que le gouvernement de l'époque espère promouvoir la mobilité sociale. Le but est de garantir aux jeunes issus de milieux défavorisés l'accès à l'enseignement supérieur et aux formations sélectives.

¹²⁷ Ministère de l'Éducation nationale, *Circulaire n° 81-238 du 1er juillet 1981*, paru dans le B.O. n° 27 du 9 juillet 1981, consulté le 6 avril 2014

URL : http://dcalin.fr/textoff/zep_1981.html

¹²⁸ « Repères historiques », *Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques* [en ligne], consulté le 30 septembre 2015.

URL : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/comprendre/reperes-historiques.html>

¹²⁹ « Discrimination positive », *Le Larousse* [en ligne], consulté le 4 novembre 2015.

URL : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/discrimination/43853>

¹³⁰ « Égalité des chances » *La Toupie* [en ligne]

URL : http://www.toupie.org/Dictionnaire/Egalite_chances.htm

Pour la suite il est important de se demander si on peut classer la proposition des ZEP comme un pas vers l'égalité des chances dans le système scolaire français, et ainsi mettre cette proposition des années 1980 en rapport avec la lutte contre le redoublement.

Pour la mise en place des ZEP, l'administration donne consigne aux académies de s'appuyer sur certains critères spécifiques; lesquels sont, entre autres : la proportion d'élèves avec deux ans de retard sur leur scolarité, le pourcentage d'élèves en Classe Pré-Professionnelle de Niveau (CPPN) ou en Classe Préparatoire à l'Apprentissage (CPA), la proportion d'élèves en troisième par rapport au nombre d'élèves en sixième (mesure l'abandon de scolarité au collège), le pourcentage d'élèves étrangers ou non-francophones.¹³¹

Le dispositif prévoit de doter les établissements scolaires des ZEP de moyens particuliers supplémentaires¹³² ce qui peut se traduire entre autres par des crédits financiers, des postes et des heures de cours supplémentaires pour ces établissements, etc. Ces moyens supplémentaires dont disposent les établissements ZEP par rapport à ceux non-ZEP fait apparaître un concept nouveau à l'époque, que nous avons déjà défini : celui de la discrimination positive. Nous pouvons définir ce fait comme le premier pas vers une éducation dit : différencié, comme appliqué dans plusieurs pays d'Europe d'aujourd'hui. L'offre pédagogique est prévue pour que les établissements de ZEP choisissent leur pédagogie de sorte de s'adapter au contexte local le mieux possible.¹³³ Cette volonté d'inscrire le dispositif dans un cadre local est une de ses caractéristiques et c'est une différence notable avec l'offre éducative des établissements non-ZEP.

L'éducation prioritaire a évolué et s'est agrandie depuis sa création en 1981, nous allons, dans un instant voir que le nombre de collèges inclus dans le programme s'est multiplié par deux entre l'instauration et 2012. De plus le dispositif a subi des grandes modifications. Il est, avant la nouvelle réforme de 2015, possible d'en identifier trois majeurs. La première est la création des Réseaux d'Education

¹³¹ Ministère de l'Education nationale, Circulaire n° 81-238 du 1er juillet 1981, paru dans le B.O. n° 27 du 9 juillet 1981, consulté le 6 avril 2014

URL : http://dcalin.fr/textoff/zep_1981.html

¹³² Ibid.

¹³³ Ibid.

Prioritaire (REP) en 1999, la seconde est la création des Réseaux Ambition Réussite (RAR) et des Réseaux Réussite Scolaire (RRS) en 2006 et la troisième est la création des programmes Clair (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) et Eclair (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) en 2010 et 2011.¹³⁴

Nous remarquons une augmentation d'établissements appartenant à l'éducation prioritaire assez stable jusqu'en 2000, suivie par une diminution entre 2008 et 2012. Il faut cependant observer que l'évolution des collèges appartenant au programme augmente progressivement (sauf pour la période 1999-2000).

Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques s'est penché sur les données de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) pour les données suivantes¹³⁵:

Tableau de l'évolution de l'éducation prioritaire en France de 1982 à 2012 :

Années	Dénominations	Écoles	Collèges	Au total
1982-1983	Zones prioritaires	3730	503	4233
1990-1991	Zones d'éducation prioritaire	5503	796	6299
1999-2000	Zones d'éducation prioritaire et réseaux d'éducation prioritaire	7329	1053	8382
2008-2009	Réseaux ambition réussite et réseaux de réussite scolaire	6969	1105	8074
Rentrée 2012	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	6770	1099	7869

Source : Tableau construite à partir des données trouvé dans « Repères historiques », *Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques* [en ligne], consulté le 30 septembre 2015.

L'éducation prioritaire est aujourd'hui toujours, souvent nommée ZEP même si la dénomination a changé depuis sa création. C'est une abréviation qui est ancré

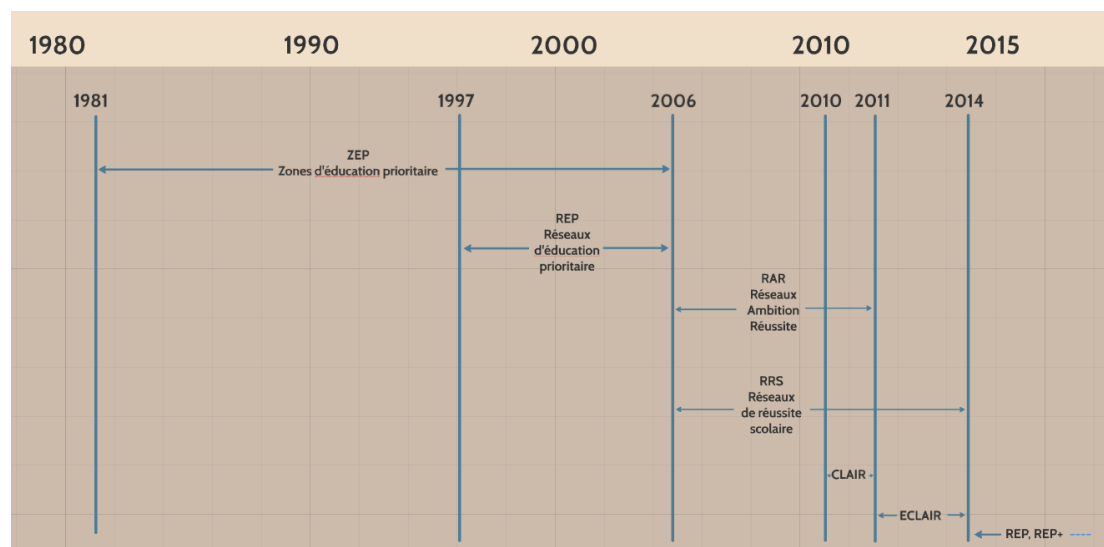
¹³⁴ « Repères historiques », *Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques* [en ligne], consulté le 30 septembre 2015.

URL : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/comprendre/reperes-historiques.html>

¹³⁵ Ibid.

dans la langue française. Pour clarifier l'évolution du programme le tableau précédent est utile.

Récapitulation des dénominations de l'éducation prioritaire pour faciliter la compréhension :



Source : copie extraite de « Éducation prioritaire : permanences et mutations », école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. 12 juin 2015, consulté le 01 octobre 2015.

URL : <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/priorites-nationales/mise-en-uvre-de-la-politique-d-education-prioritaire-en-france/education-prioritaire-permanences-et-mutations/>

Nous pouvons dire que le dispositif des ZEP peut être vu comme une alternative au redoublement en recentrant le regard sur les raisons de l'échec scolaire. Alors que le redoublement se focalise principalement sur le niveau de l'élève, l'éducation prioritaire s'intéresse d'avantage au statut social de l'élève. Plutôt que de garder le mode de fonctionnement d'un établissement scolaire habituel et de continuer à faire automatiquement redoubler l'élève, on dote l'établissement concerné de d'avantage de ressources afin de faire baisser le taux d'élèves en échec scolaire. Le taux de redoublement se retrouve ainsi abaissé en théorie.

5.2) L'éducation prioritaire en France aujourd'hui : « *Aller vers plus de justice sociale* »¹³⁶

A la rentrée de 2015 une réforme des REP est mise en place, ce qui a notamment pour conséquence la création des REP+ (dit REP renforcé). Selon le site officiel du ministère de l'Éducation il s'agit d'une « *refondation de l'éducation prioritaire* »¹³⁷. Dans cette sous-partie, nous allons voir en quoi elle consiste.

Nous avons vu que l'éducation prioritaire a été un sujet de débat important depuis sa création en 1981. Depuis 2014 le gouvernement travaille sur une réforme pour pouvoir mieux garantir l'égalité des chances aux élèves français. Le but est donc de pouvoir mieux aider ceux qui sont les plus défavorisés afin de développer la société de telle sorte que le devenir des nouvelles générations soit moins lié au statut de leurs parents. Voici donc la définition du nouveau programme donné par le site officiel du Ministère de l'Éducation : « *La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.* »¹³⁸ Voilà donc pourquoi la nouvelle réforme contient 2 catégories de réseaux, comme mentionnés : le REP et le REP+. La dernière catégorie est dotée d'encore plus de moyens, et est sensée regrouper les élèves dans les situations sociales les plus graves. La distribution des REP est aujourd'hui se fait sur la base de l'indice sociale développé par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les 4 paramètres suivants y sont considérés.¹³⁹

¹³⁶ « La nouvelle répartition académique de l'éducation prioritaire », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 7 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid82342/la-nouvelle-repartition-academique-de-l-education-prioritaire.html>

¹³⁷ « Lancement de la refondation de l'éducation prioritaire : rencontre avec les 102 réseaux REP+ préfigurateurs », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 5 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid78780/refondation-education-prioritaire-rencontre-avec-les-102-reseaux-rep-prefigurateurs.html>

¹³⁸ « L'éducation prioritaire », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 7 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

¹³⁹ « La nouvelle répartition académique de l'éducation prioritaire », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 7 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid82342/la-nouvelle-repartition-academique-de-l-education-prioritaire.html>

- « Pourcentage d'élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées
- Pourcentage d'élèves issus de zone urbaine sensible
- Pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en sixième
- Taux de boursiers »¹⁴⁰

Nous avons à la rentrée de 2015, 1089 réseaux au total répartis entre 350 REP+ et 739 REP, ce qui donne un pourcentage d'élèves considérable au niveau national : 19.8% des écoliers, 20.5% des collégiens.¹⁴¹

Voici un tableau qui montre le nombre de REP et de REP+ à la rentrée de 2015, par ordre alphabétique :

Les réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée de 2015 :

Zone	REP	REP+	Réseaux d'éducation prioritaire au total :
Aix-Marseille	29	33	62
Amiens	30	13	43
Besançon	12	4	16
Bordeaux	31	3	34
Caen	12	3	15
Clermont-Ferrand	6	5	11
Corse	10	1	11
Créteil	98	34	132
Dijon	22	1	23
Grenoble	25	4	29
Guadeloupe	12	3	15

¹⁴⁰ « La nouvelle répartition académique de l'éducation prioritaire », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 7 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid82342/la-nouvelle-repartition-academique-de-l-education-prioritaire.html>

¹⁴¹ « L'éducation prioritaire », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 7 septembre 2015.

URL : http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html#L_education_prioritaire_a_la_rentree_2015

Guyane	10	18	28
La Réunion	24	21	24
Lille	78	41	119
Limoges	5	2	7
Lyon	25	21	26
Martinique	13	9	22
Mayotte	10	8	18
Montpellier	16	16	32
Nancy-Metz	25	9	34
Nantes	19	12	31
Nice	8	6	14
Orléans-Tours	20	10	30
Paris	25	4	29
Poitiers	10	4	14
Reims	20	10	30
Rennes	17	1	18
Rouen	31	14	45
Strasbourg	9	12	21
Toulouse	14	5	19
Versailles	73	23	96

Source : tableau construite à partir des données trouvés dans « Répartition académique des REP et des REP+ à la rentrée de 2015 », Ministère de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, septembre 2014, consulté le 08 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid82342/la-nouvelle-repartition-academique-de-l-education-prioritaire.html>

Nous pouvons dire que bien que les dispositifs d'éducation prioritaire ont beaucoup été modifiés de nombreuses fois, ils perdurent encore aujourd'hui. Ces dispositifs sont donc jugés plus utiles que le redoublement.

5.3) Perception de la réforme de l'éducation prioritaire par le grand public

Dans cette sous-partie, nous nous demandons comment cette réforme est-elle vue par le public français et par les équipes scolaires.

Les résultats de mon voyage en France permettent de proposer quelques pistes. Nous allons explorer celles-ci dans un instant, mais d'abord étudions un article de presse du journal *Sud Ouest* daté du 18 décembre 2014, intitulé *Éducation prioritaire : la carte se confirme pour la rentrée de 2015*.¹⁴² Selon l'auteur de l'article, Bruno Béziat, la nouvelle réforme de l'éducation prioritaire ne s'installera pas sans insatisfaction, bien qu'il était temps de reformer le programme. La concentration des moyens sur les zones les plus défavorisées, avec la nouvelle création des REP+, qui à son tour a droit à plus de fonds financiers en est la cause : « *Ce qui aboutit nécessairement à faire des mécontents.* »¹⁴³

Avec une référence aux nouveaux fonds appropriés au programme « *320 millions de plus* »¹⁴⁴, le journaliste développe sur le fait que cet argent ne suffira pas pour garder tous les établissements faisant déjà partie du programme et l'ajout des nouveaux établissements. En plus y compris dans les dépenses des fonds supplémentaires, on trouve une proposition d'aide financière aux établissements sortant du programme. Il s'agit d'une « *reconduction des moyens actuels pendant trois ans* »¹⁴⁵ promis par la Ministre de l'Éducation Nationale Najat Vallaud-Belkacem.

L'auteur de l'article aimerait aussi que les nouveaux paramètres sociaux soient plus clairs. « *Y est notamment dénoncé un certain flou autour des critères sociaux utilisés* »¹⁴⁶.

La conclusion est donc, selon l'auteur de l'article, Bruno Béziat, que : « *200 collèges et 1400 écoles sortent ainsi du système en France.* »¹⁴⁷ L'académie de Bordeaux est une des perdants dans cette nouvelle construction du programme

¹⁴² Bruno BÉZIAT, « Éducation prioritaire : la carte se confirme pour la rentrée de 2015 », *Sud Ouest* [en ligne], 18 décembre 2014, consulté le 20 février 2015.

¹⁴³ Ibid.

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ Ibid.

¹⁴⁷ Ibid.

d'éducation prioritaire, avec une perte de 9 réseaux. Cette perte du statut REP a fait des mécontents, et les manifestations n'ont pas tardées. En effet, déjà depuis le mois d'octobre 2014 les équipes scolaires et les familles montrent leur désaccord avec la nouvelle réforme. De plus, la vision de la ministre semble d'après l'auteur de l'article être de modifier le système éducatif en France de telle sorte à généraliser les principes de l'éducation prioritaire : « *Étendre en somme à tout le système éducatif la logique de l'éducation prioritaire* »¹⁴⁸.

Un des neuf réseaux de l'académie de Bordeaux ayant perdu son statut de REP, et donc des droits aux avantages structurels et financiers attribués grâce au programme, est le collège dans lequel j'ai fait ma recherche sur place : Le collège Delmas de Grammont.

D'après les entretiens que j'y ai menés, la sortie du collège du réseau REP semble inattendue pour une partie de l'équipe pédagogique, mais bien justifiée selon les directives que le chef d'établissement doit suivre.

L'équipe scolaire a évoqué ses inquiétudes concernant cette sortie des REP au cours des entretiens, et selon une professeure de l'histoire et géographie et professeur principal d'une classe de cinquième, cette sortie a pour cause la politique de redoublement qu'ils ont été « forcés » d'appliquer par le ministère. « *On est sorti des RRS (REP) car on avait fait baissé le taux de redoublement : mais ils nous ont forcé à enlever le redoublement.* »¹⁴⁹. L'avis général des enseignants semble être que les directives concernant le redoublement et l'abandon du redoublement sont appliquées, même si eux ne sont pas forcément d'accord avec cette décision. Le résultat est que le collège sort du programme RRS (REP) et perd les avantages qui y sont liés. Cette situation est vécue comme une punition.

Une professeure d'histoire et géographie pense que le collège sort du ZEP (REP) trop tôt, car selon elle c'est seulement maintenant que l'on voit les résultats. « *On a mis du temps à voir l'efficacité et la réalité du programme ZEP, car il a fallu beaucoup de temps pour le mettre en place.* »¹⁵⁰.

¹⁴⁸ Bruno BÉZIAT, « Éducation prioritaire : la carte se confirme pour la rentrée de 2015 », *Sud Ouest* [en ligne], 18 décembre 2014, consulté le 20 février 2015.

¹⁴⁹ Entretien avec une professeur d'histoire et géographie, et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 15

¹⁵⁰ Ibid.

L'avis de certains enseignants semble manquer de nuance, car l'idée que le taux de redoublement soit le seul facteur qui permet ou non une place dans les REP apparaît incorrect. J'ai donc trouvé pertinent d'évoquer ce sujet avec le chef d'établissement pendant notre entretien de l'après-midi de ma visite. L'explication qu'il m'a fournie incluait d'autres facteurs. Remarquons que les critères donnés par le chef d'établissement correspondent avec les paramètres du DEPP :

- Le nombre d'élèves en retard à l'entrée de 6^{ème} (donc de redoublants)
- Le taux de boursiers.
- Le taux de catégories socio-professionnelles défavorisés.

Selon lui, le collège est sorti du programme car il ne remplit plus les critères nécessaires. Mais il admet cependant que le taux de redoublement joue un rôle important : « *On sort du RRS, la raison ? On en a plus besoin car le taux de redoublement est en baisse* »¹⁵¹.

Nous pouvons dire que la réforme de l'éducation prioritaire semble peu populaire. Cependant, quelques mois après sa mise en place, l'absence d'articles concernant ce sujet dans la presse généraliste laisse penser que l'éducation prioritaire n'est pas un thème aussi important dans le débat public sur le système scolaire en France.

Conclusion du chapitre V :

Le bilan des dispositifs d'éducation prioritaire semble mitigé. Ceux-ci ont régulièrement été réformés, ce qui laisse penser que la forme la plus optimale de ceux-ci n'a pas encore été trouvée mais qu'ils vont continuer de jouer un rôle important dans le système scolaire français en réponse à l'échec scolaire d'origine sociale.

¹⁵¹ Entretien avec le chef d'établissement du collège Delmas de Grammont : le 10 avril 2015

Troisième partie

La fin du redoublement : quelles conséquences ?

Dans cette partie, nous verrons en détail comment le redoublement est aujourd'hui pratiqué et ce qu'en pensent les professeurs et les élèves. Nous verrons que les changements opérés ces dernières années ont eu des conséquences non seulement sur les élèves mais aussi sur les personnels administratifs et enseignants et sur les familles. Nous allons voir comment ces changements ont modifié les rapports de force entre tous ces acteurs. Ensuite, nous nous intéresserons à savoir s'il existe des alternatives mises en place pour lutter contre l'échec scolaire.

Chapitre VI

Mutation de la pratique et perception du redoublement

Nous avons vu comment le redoublement est aujourd'hui rendu « exceptionnel » en France. Il est important pour comprendre le phénomène de savoir d'où la volonté de changer la pratique du redoublement est venue ? L'aspect le plus important pour les élèves souffrant des difficultés scolaires est le fait que l'emploi du redoublement a été jugé inefficace. Prenons un exemple venant du rapport de CNECSCO décembre 2014 qui dit que des recherches datant de 1911 déjà concluaient que le redoublement n'était pas l'outil idéal pour régler le problème des difficultés scolaires et de l'échec scolaire : « *Les résultats de recherches conduites entre 1911 et 1989 ne plaident pas en faveur du redoublement comme moyen de remédier aux difficultés ou à l'échec scolaire.* »¹⁵². De plus il faut noter que les organisations derrière les enquêtes internationales sur les systèmes d'éducation ont mis beaucoup de pression sur les pays qui ont le plus recours au redoublement afin de faire en sorte qu'ils diminuent l'usage de cette pratique. Comme dit précédemment, en 2013, la pratique du redoublement est rendu exceptionnelle car elle est jugée « *coûteuse, [...] dont l'efficacité pédagogique n'est pas probante* »¹⁵³.

¹⁵² CNECSCO, Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? Partie 2: Le redoublement en France et dans le monde: de l'étude de ses impacts à la croyance en son utilité, décembre 2014, p.iii, consulté le 7 février 2015.

¹⁵³ LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,
URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984>

6.1) Changement de mentalité

Nous avons exploré l'état des lieux établi par l'OCDE concernant la situation de l'égalité des chances en France, comparée aux autres pays. De la même façon, plusieurs témoignages font le constat de problèmes liés à l'échec scolaire du pays. Dans cette sous-partie, nous parlerons de l'élément déclencheur majeur : les résultats des enquêtes internationales. Nous verrons également que le taux de redoublements en France diminue drastiquement depuis la mise en place de l'enquête PISA.

Il est probable que de multiples pressions nationales et internationales aient joué un rôle dans la mutation de la pratique du redoublement. C'est surtout les enquêtes PISA, régulièrement rendues publiques depuis 2000, qui aident à comparer les statistiques dans les pays et donc à dévoiler les problèmes liés à la scolarité. De plus, CNESCO a à plusieurs reprises sorti des rapports concernant le sujet. Nous allons, de nouveau nous pencher sur ces deux organismes pour essayer de répondre au constat de la mutation de la pratique du redoublement.

Les données exactes des pourcentages du redoublement en France et de moyenne dans l'OCDE, selon les rapports PISA, se sont montrées très difficiles, même impossible à trouver. Nous avons, quand même repéré des données pour la France en 2003, 2009 et 2012, puis de 2009 et 2012 pour la moyenne de l'OCDE. Regardons l'évolution des statistiques fournies par les enquêtes PISA concernant le redoublement en France :

Comparaison du taux de redoublement en France et la moyenne de l'OCDE :

Année	Taux de redoublement en France :	Taux de redoublement moyenne l'OCDE :
2000	Absence des données	Absence des données
2003	40% ¹⁵⁴	Absence des données
2006	Absence des données	Absence des données
2009 ¹⁵⁵	37%	13%
2012 ¹⁵⁶	28,4%	12,4%

(Le rapport de 2015 n'est pas sorti à l'heure de la rédaction du mémoire)

Le taux de redoublement a selon les rapports de PISA historiquement été beaucoup plus élevé en France que dans le reste de l'OCDE. En 2003, comme en 2009, la France était le pays de l'enquête qui faisait le plus redoubler ses élèves.¹⁵⁷ Mais beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années pour sortir de la tête des pays où l'on redouble le plus. En effet, d'après PISA 2012 la France est descendue du premier pays en termes de redoublements au cinquième rang.¹⁵⁸ Le tableau ci-dessus fait le constat de cette forte baisse dans le pourcentage de redoublements en France passant de 37% en 2009 à 28,4% en 2012). Dans le même temps, le pourcentage de redoublements dans l'OCDE est en légère baisse mais tout de même assez stable (13% en 2009 contre 12,4% en 2012). Le Mexique est le pays réussissant la plus grande diminution du taux de redoublement entre l'enquête PISA de 2009 et celle de

¹⁵⁴ Blandine LE CAIN, « La France figure parmi les championnes du redoublement en Europe », *Le Figaro* [en ligne], 24 septembre 2014, consulté le 9 octobre 2015.

URL : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/09/24/01016-20140924ARTFIG00272-la-france-figure-parmi-les-championnes-du-redoublement-en-europe.php>

¹⁵⁵ « PISA : le redoublement inefficace pour améliorer la performance des élèves », dans *l'etudiant.fr* [en ligne], 22 juillet 2011, consulté le 9 septembre 2015.

URL : <http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/pisa-le-redoublement-inefficace-pour-ameliorer-la-performance-des-eleves.html>

¹⁵⁶ OCDE, PISA à la loupe, « Les élèves défavorisés sont-ils plus susceptibles de redoubler ? », 2014/09 (septembre), consulté le 9 septembre 2015.

URL : [http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/pisa-in-focus-n43-\(fra\)-final.pdf](http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/pisa-in-focus-n43-(fra)-final.pdf)

¹⁵⁷ CNESCO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1 : Le redoublement en France et dans le monde: statistique et règlementaire, décembre 2014, p.7, consulté le 5 février 2015.

URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

¹⁵⁸ Ibid.

2012¹⁵⁹ : « la France enregistre la seconde meilleure performance des pays de l'OCDE en termes de recul du redoublement »¹⁶⁰.

6.2 Le redoublement en 2015 : limité par les quotas ?

Il est normal de se demander comment la France a réussi à faire baisser le taux de redoublement d'une telle quantité que nous venons de voir. J'ai cherché à obtenir des réponses sur la limitation du recours au redoublement en réalité au cours de mon entretien avec le chef d'établissement au collège de Delmas de Grammont. Car les directives sont difficiles à évaluer, à fin d'avoir une réponse absolue concernant l'idée gouvernementale de l'emploi du redoublement en 2015.

Le chef d'établissement peut, en effet nous donner une vue plus approfondie de la réalité de la mutation de la pratique. La question suivante lui a été posée : **Y a-t-il un quota officiel de nombres de redoublements aujourd'hui ?**

Selon le chef d'établissement, un quota officiel ne figure pas dans les directives, mais certains chiffres sont obtenus par le contrat d'objectif : « *Non, il n'y a pas de quota officiel, mais le contrat d'objectif a des chiffres qui concerne le redoublement.* »¹⁶¹

D'après lui, les chiffres suivants de nombre de redoublement ne sont pas à dépasser : « *Troisième : 3 redoublements par classe.*

Quatrième : 1-2 redoublements pour l'ensemble des classes.

Cinquième : 0 redoublements.

Sixième : 5 à 6 redoublements, maximum 2 par classe. »¹⁶²

La taille de l'établissement recouvrait à l'heure des entretiens au total 300 élèves repartis en 13 classes. Il y avait 4 classes de sixième, 3 classes de cinquième, 3 classes de quatrième et 3 classes de troisième, prenons ces chiffres dans le calcul suivant.

¹⁵⁹ CNESCO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et réglementaire, décembre 2014, p.iv, consulté le 5 février 2015.

URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

¹⁶⁰ Ibid.

¹⁶¹ Entretien avec le chef d'établissement au collège Delmas de Grammont : le 10 avril 2015

¹⁶² Ibid.

Nous avons en additionnant les redoublements possibles par classe, au total un maximum de 19 redoublements pour 300 élèves : cela donne un taux théorique de redoublants dans l'établissement d'au plus 6,33%. Ce taux est quatre fois plus bas que la moyenne nationale en 2012 selon l'enquête PISA. Le chef d'établissement termine sur la question des quotas en expliquant que son but est de ne pas du tout recourir au redoublement. « *Je pense en faire redoubler zéro.* »¹⁶³

Nous pouvons donc constater qu'il existe un quota, non officiel, de redoublements aujourd'hui.

6.3) La pratique du redoublement aujourd'hui

La pratique du redoublement est aujourd'hui plus complexe qu'avant. Regardons maintenant quelques faits. En effet, il faut prendre en compte la réglementation qui existe sur le redoublement aujourd'hui. Si les parents veulent faire redoubler l'enfant, les établissements ne peuvent pas refuser, selon le chef d'établissement au collège Delmas de Grammont : « *Si les parents demandent le redoublement c'est de droit. Même avec la nouvelle loi.* »¹⁶⁴ Il est, par la suite important de savoir que le redoublement n'a pas été supprimé, même si l'emploi du phénomène a été réduit : « *Tant que les textes du code de l'éducation ne sont pas changé le redoublement reste possible.* »¹⁶⁵ En fin, le redoublement n'est, en France en 2015, donc pas prohibé – mais limité : « *Même avec la nouvelle loi le redoublement n'est pas interdit.* »¹⁶⁶

Voilà la pratique officielle, selon le chef d'établissement à ce collège, nous allons cependant évoquer que le personnel enseignant n'est pas forcément d'accord sur l'emploi du redoublement « dans la vie de tous les jours ».

¹⁶³ Entretien avec le chef d'établissement au collège Delmas de Grammont : le 10 avril 2015

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ Ibid.

L'impression générale de la situation semble, d'après les enseignants de cet établissement est qu'ils n'ont plus recours, ou un recours très limité au redoublement, et plus important encore, une impression qu'il n'y a pas d'alternatives au redoublement. Une professeure d'histoire et géographie l'exprime de la façon suivante : « *Ils nous imposent de ne plus faire redoubler, sans proposer d'autres solutions.* »¹⁶⁷

Une professeure de français, propose l'avis suivant concernant le redoublement. Selon elle, les changements apportés au recours au redoublement sont très remarquables et son emploi est d'après elle « *Inexistant, faux et source de malentendus avec les familles.* »¹⁶⁸. Elle trouve les changements liés au redoublement basés sur « *Une utilisation malhonnête des chiffres.* »¹⁶⁹ En effet le taux de redoublement a baissé, alors il semble que la situation de difficulté scolaire s'améliore alors que la réalité est que les redoublements baissent pour la simple raison qu'ils sont désormais presque interdits. Le problème de l'échec scolaire, reste selon elle, le même.

Un professeur de physique et chimie et professeur principal d'une classe de troisième propose une vue d'ensemble un peu plus nuancé. Il explique qu'il ne faut plus redoubler : « *Depuis 3-4 ans il faut éviter le redoublement.* »¹⁷⁰ Puis qu'il a suivi les directives et donc ne fait plus redoubler ses élèves : « *Depuis 3 ans je n'ai fait redoubler aucun élève.* »¹⁷¹.

6.3.a) Le redoublement sanction

Nous avons, dans l'introduction de ce sujet d'étude, parlé du redoublement sanction, non-désiré, et du sentiment négatif qui lui en est liée. Au cours d'un entretien avec un professeur principal d'une classe de troisième au collège Delmas de Grammont, le lien entre redoublement et punition est évoqué. Ce professeur parle du fait que le redoublement n'est plus un outil de sanction : « *Le redoublement sanction*

¹⁶⁷ Entretien avec une professeur d'histoire et géographie, et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 15

¹⁶⁸ Entretien avec une professeure de français et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principale d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

¹⁷¹ Ibid.

n'existe plus. »¹⁷². Pour assurer que cette information été bien correcte j'ai posé la question au chef d'établissement, plus tard dans la journée. Lui a à son tour nuancé ce propos en avouant que le redoublement forcé existe toujours, mais qu'il va travailler pour le supprimer : « *Les redoublements forcés vont disparaître, je vais tout faire pour.* »¹⁷³.

6.3.b) Le redoublement : pour bonifier son dossier de candidature ?

Nous allons maintenant voir comment le redoublement se transformera, avec le décret de 2013 en outil principalement lié à l'orientation. En effet, selon le rapport du CNECSO de décembre 2014 nous trouvons le plus de redoublements au cours de la troisième, la seconde et la première générale. Dans ces cas il s'agit souvent d'un redoublement demandé employé comme outil d'orientation. « *Le redoublement y a très souvent une visée de stratégie familiale ; les redoublements sont alors demandés par les élèves et leurs parents pour contrer une orientation non désirée* »¹⁷⁴. En effet, ce sont à la fin de ces classes que les choix d'orientation sont les plus importants. À la fin de la troisième, l'élève doit montrer des résultats suffisamment corrects pour être accepté dans la formation désirée. Il s'agit normalement d'un choix entre une formation générale ou une formation professionnelle. Cette « visée de stratégie » peut se reproduire à la fin de la seconde, lorsque les résultats de l'élève sont déterminants pour décider du type de baccalauréat que l'élève pourra passer. Il est, par exemple possible que les résultats obtenus ne suffisent pas pour continuer une formation générale, et l'élève souhaite repasser l'année de seconde dans les cas où il ne désire pas une formation professionnelle. Pour baccalauréat général le baccalauréat scientifique (bac S) est souvent jugé le plus convoité ; ainsi par exemple, certains élèves préfèrent redoubler leur seconde pour avoir la possibilité de passer en classe de première S l'année suivante, en lieu de suivre une formation Economique et Sociale (ES), ou Littéraire (L).

¹⁷² Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principale d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

¹⁷³ Entretien avec le chef d'établissement du collège Delmas de Grammont : le 10 avril 2015

¹⁷⁴ CNECSO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et règlementaire, décembre 2014, p.iii, consulté le 7 février 2015.

URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

Le professeur de physique et chimie du collège Delmas de Grammont est aussi professeur principal dans une classe de troisième, qui est une classe de fin de cycle. Il est du même avis que le rapport du CNEC de 2014, et explique que la volonté de redoubler est différente en classe de troisième : « *Oui, mais c'est particulier en troisième. Il vaut mieux faire redoubler en troisième que dans les autres classes pour obtenir une place en seconde générale.* »¹⁷⁵

6.4) Difficultés liées à la nouvelle pratique du redoublement

Le fait de changer une pratique aussi bien ancrée dans la culture française pose forcément des nouveaux problèmes auxquels les enseignants doivent faire face. Au cours de la recherche faite sur place, au collège de Delmas de Grammont, les enseignants ont évoqué quatre aspects liés à ce changement dans la pratique du redoublement.

6.4.a) « C'est une chance de redoubler »

La diminution drastique du taux de redoublements au cours des dernières années signifie évidemment que le nombre de redoublants a baissé. En effet, les enseignants se voient forcés à faire le tri et de choisir les élèves « dignes » du redoublement : « *Plus le redoublement a été réduit, plus le choix est difficile.* »¹⁷⁶ explique une professeure d'histoire et géographie. En effet le redoublement, est d'après certains professeurs aujourd'hui présenté comme une véritable opportunité : « *On sélectionne tellement et c'est donc une chance de redoubler.* »¹⁷⁷ Une professeure de français est du même avis : « *Le redoublement aujourd'hui est une chance : La chance d'une année de plus.* »¹⁷⁸ Ces enseignants expliquent que le changement dans la pratique du redoublement fait de lui une

¹⁷⁵ Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principal d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

¹⁷⁶ Ibid.

¹⁷⁷ Entretien avec un professeur d'histoire et géographie, et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 15

¹⁷⁸ Entretien avec une professeure de français et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

véritable chance, pour l'élève concerné, nous allons cependant voir que, même historiquement les professeurs ont été de cet avis. Selon Nathalie Mons, Maître de conférences en sociologie à l'université de Paris-Est ¹⁷⁹, cette notion n'est pas récente : « *Le constat scientifique ne correspond pas forcément à la vision de terrain des enseignants, qui considère le redoublement comme une seconde chance* »¹⁸⁰.

Les enseignants font du redoublement quelque chose pour lequel on se bat : « *Aujourd'hui on se bat pour le redoublement.* »¹⁸¹. On se bat pour une nouvelle chance pour les élèves en difficulté.

6.4.b) Redoublement en 2015 : source de malentendu entre établissement et familles

Une grande partie des problèmes liés au redoublement est celle de la communication entre les établissements et les familles. Nous allons dans un instant découvrir l'avis d'une professeure de français, mais d'abord intéressons-nous aux raisons de ce malentendu.

Quelles informations concernant le nouvel emploi du redoublement ont été communiquées aux familles ?

En effet, au cours de mon entretien avec le chef d'établissement au collège Delmas de Grammont j'ai cherché à savoir comment les précisions concernant la modification dans le recours au redoublement sont présentées aux parents. Il m'explique que les parents sont notifiés via le carnet de correspondance, « *L'information est présentée dans le carnet de correspondance.* »¹⁸² Notons donc qu'il ne s'agit pas d'une lettre adressée aux parents expliquant le changement de l'emploi du redoublement mais un simple mot dans un carnet et qui ne sera peut-être pas lu. Je lui pose par la suite une question consternant les informations présentés aux parents et il devient clair que, selon lui, le mot exceptionnel n'est pas précisément défini par le ministère de l'Éducation nationale et cette établissement n'a donc pas cherché à expliquer le sens de ce mot aux familles : « *Nous n'avons toujours pas de*

¹⁷⁹ Aurélie COLLAS, « Le redoublement, une inefficace coutume française », *Le monde*, 26 juillet 2011 : consulté le 14 octobre 2014

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ Entretien avec une professeure de français et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

¹⁸² Entretien avec le chef d'établissement du collège Delmas de Grammont : le 10 avril 2015

*circuit ministériel qui définit le mot « exceptionnel ». Nous n'avons donc pas précisé cela aux parents. »*¹⁸³

Les parents sont donc informés d'un changement au recours au redoublement, mais pas officiellement de sa grande limitation. Nous pouvons donc assumer que ce fait peut produire des difficultés dans le dialogue professeur-parents.

Selon une professeure de français la relation avec les familles est en train de s'empirer. Elle m'explique que le malentendu concerne les parents qui ne sont pas au courant de la limitation du recours au redoublement et qui font peur aux enfants en disant « si tu ne te prends pas en main tu redoubleras », alors que les enseignants n'ont plus l'impression de pouvoir demander ou proposer le redoublement dans des cas jugés « non exceptionnels ». Cette professeure m'a expliqué son point de vue de la façon suivante : « *Nous sommes aujourd'hui confrontés à un nouveau problème : les parents menacent les enfants avec le redoublement, et nous n'avons plus le droit de le proposer.* »¹⁸⁴

Il est donc facile de comprendre ce nouveau problème des enseignants par rapport à la communication avec les familles. Sans une clarification sur le changement réel affectant le fonctionnement du redoublement, les équipes scolaires continueront à rencontrer des situations de confusion avec les parents.

6.4.c) Le nouveau rôle de l'enseignant dans le système scolaire français

Le rôle des professeurs est en plein changement d'après le professeur de physique et chimie qui développe sur la nouvelle perception de la place de l'enseignant dans la scolarisation des élèves. A la question concernant le changement dans la pratique du redoublement il répond que les parents prennent plus de place dans la décision du redoublement aujourd'hui : « *Oui, les parents sont au centre. Ils participent plus à la décision du redoublement.* »¹⁸⁵ Il continue en discutant des conséquences de l'évolution de la place des parents et déclare : « *Certains*

¹⁸³ Entretien avec le chef d'établissement du collège Delmas de Grammont : le 10 avril 2015

¹⁸⁴ Entretien avec une professeure de français et professeure principale d'une classe de cinquième : 10 avril 2015

¹⁸⁵ Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principale d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

*enseignants ont peur de perdre du pouvoir. »*¹⁸⁶. La place de l'enseignant semble aujourd'hui être celle d'un conseiller, et non pas celle de quelqu'un qui prend des décisions : « *Il y a une différence entre donner des conseils et décider. Maintenant on ne décide pas. »*¹⁸⁷.

L'idée de la perte du rôle décisif de l'enseignant, élaboré par le professeur de physique et chimie est confirmée par la citation suivante venant du Nathalie Mons, maître de conférences en sociologie à l'université de Paris-Est¹⁸⁸ qui explique le rôle de l'enseignant confronté au redoublement de la manière suivante : « *C'est aussi pour eux un moyen de contrôle sur les élèves : si vous ne travaillez pas, vous redoublez. »*¹⁸⁹

6.4.d) Redoubler aujourd'hui : privilège des élèves « moyens »?

Nous avons découvert que, d'après certains enseignants, le redoublement est d'avantage considéré comme une opportunité auquel les élèves doivent être « dignes » aujourd'hui : « *Le redoublement est aujourd'hui une chance, si on fait redoubler c'est qu'on croit à l'élève. »*¹⁹⁰

Le système scolaire français aujourd'hui, en pleine tentative de réforme, semble révolutionner le recours au redoublement. Un outil, au départ consacré pour les élèves en difficulté scolaire, ne semble plus leur appartenir. Ce ne sont, en effet, selon des enseignants, plus les élèves le plus en difficulté qui redoublent : « *Quelques fois on n'a pas fait redoubler les élèves le plus en difficulté, ceux qui ne peuvent pas être « sauvés » sont laissés passer en classe suivante. »*¹⁹¹ admet une professeure d'histoire et géographie. Le professeur de physique et chimie explique que la décision est facile. Dans les cas où un redoublement ne changera pas grand chose, ce n'est pas proposé : « *Si un redoublement ne sert à rien on laisse passer l'élève. »*¹⁹²

¹⁸⁶ Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principale d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

¹⁸⁷ Ibid.

¹⁸⁸ Aurélie COLLAS, « Le redoublement, une inefficace coutume française », *Le monde*, 26 juillet 2011 : consulté le 14 octobre 2014

¹⁸⁹ Ibid.

¹⁹⁰ Entretien avec une professeure de français et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

¹⁹¹ Entretien avec une professeur d'histoire et géographie, et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

¹⁹² Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principale d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

Cette problématique évoquée, à plusieurs reprises, au cours des entretiens au collège Delmas de Grammont, est renforcée par la citation suivante venant de la vice-présidente du Syndicat national des lycées et collèges (Snalc) Claire Mazon ¹⁹³ « *on a laissé passer un tas d'élèves qui n'ont pas le niveau pour respecter les quotas* »¹⁹⁴.

6.5) Le redoublement selon les élèves : un sentiment ambivalent

Intéressons-nous maintenant au point de vue des premiers concernés par le redoublement : les élèves. Ont-ils un regard totalement différent sur cette pratique ?

Depuis le début de ma recherche en 2013, j'ai cherché des témoignages ou des statistiques concernant la réalité des élèves face au redoublement. J'ai trouvé quelques livres, blogs, et articles mais une vue d'ensemble présentant une étude statistique sur le sujet manquait.

En 2014, le CNESEO a lancé une nouvelle enquête nommée : « *Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens.* » Cette enquête contient des données statistiques expliquant la situation des élèves face au redoublement. Dans l'introduction du rapport nous lisons la raison de cette nouvelle recherche : le manque de détails concernant la réalité des élèves face au redoublement : « *La parole des élèves est peu analysée dans la recherche. C'est pourquoi le CNESEO a décidé de mener une enquête sur la perception du redoublement par les collégiens...* »¹⁹⁵.

L'enquête cherche notamment à répondre aux questions suivantes :

- *Le redoublement est-il perçu par les élèves comme étant efficace ?*
- *Pour les élèves, le redoublement a-t-il un impact psychologique négatif ?*
- *Comment le redoublement est-il vécu par les redoublants ?*

¹⁹³ Aurélie COLLAS, Le redoublement, une inefficace coutume française, *Le Monde*, 26 juillet 2011 : consulté le 14 octobre 2014.

¹⁹⁴ Ibid.

¹⁹⁵ CNESEO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.1, consulté le 5 février 2015.

- *Existe-t-il des différences de perception et d'expérience du redoublement selon les profils d'élève ?*¹⁹⁶

Nous allons par la suite nous pencher sur les résultats de cette enquête, en traitant ces questions.

6.5.a) « Le redoublement est-il perçu par les élèves comme étant efficace ? »¹⁹⁷

Il ressort de cette recherche que le redoublement n'est pas aussi mal vécu chez l'élève que ce que l'on aurait pu croire. En effet, 80% des collégiens ont confirmé qu'ils travailleraient plus s'ils risquaient de redoubler mais 79% d'entre eux considèrent le redoublement comme étant une seconde chance, et 72% se disent d'accord avec le fait que le redoublement soit utile pour améliorer les résultats scolaires.¹⁹⁸

De plus, il est intéressant de voir que selon 75% des collégiens, les enseignants font tout pour que les élèves en danger de redoubler ne redoubler pas. 69% considèrent utiles la participation à des stages de soutien pendant les vacances scolaires comme outil pour éviter le redoublement.¹⁹⁹

Il est, par la suite, très intéressant de remarquer que seulement 33% des collégiens considèrent le redoublement comme une perte de temps, que 35% sont d'avis que le redoublement devrait être supprimé et que seulement 27% des élèves interrogés ressentent le redoublement comme une sanction.²⁰⁰

Il faut aussi remarquer que l'avis des collégiens ayant redoublé ne diffère pas tellement de l'avis de l'élève type. Nous remarquons ainsi une baisse du pourcentage de réponses de seulement 8 point au maximum sur les trois premières questions. Par

¹⁹⁶ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.1, consulté le 5 février 2015.

¹⁹⁷ Ibid.

¹⁹⁸ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.2, consulté le 5 février 2015.

¹⁹⁹ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.3, consulté le 5 février 2015.

²⁰⁰ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.3, consulté le 5 février 2015.

la suite nous voyons que les redoublants ont un regard plus critique par rapport aux questions suivantes : 55% des collégiens ayant redoublé considèrent que les stages de soutien pendant les vacances sont une bonne idée, contre 69% des non-redoublants. Nous remarquons une baisse de 13 points pour la question concernant l'effort des enseignants en faveur des élèves en danger de redoubler. 40% pensent que le redoublement est une perte de temps, et 42% des redoublants collégiens veulent faire supprimer le redoublement.²⁰¹

Il est intéressant de voir dans cette même partie de la recherche que le pourcentage des élèves considérant le redoublement en tant que sanction est pratiquement le même indépendamment du type d'élève interrogé. Il diffère seulement 1 point entre le profil non-redoublant (27% d'accord) et les collégiens ayant redoublé (28% d'accord).²⁰²

6.5.b) « Pour les élèves, le redoublement a-t-il un impact psychologique négatif ? »

203

Les données qui ressortent concernant l'impact psychologique du redoublement montrent que l'élève non-redoublant considère à 64% que le fait de redoubler peut entraîner une perte de confiance en soi, contre 55% des élèves ayant redoublé. De plus, 60% des élèves non-redoublants pensent que « *le redoublement entraîne un sentiment d'infériorité* » contre 49% chez les élèves ayant redoublé. 54% des redoublants se disent d'accord sur le fait que le redoublement démotive, tandis que 63% du profil général sont de cet avis.²⁰⁴

Il est donc possible de constater que l'avis des élèves sur le redoublement fait plus peur aux élèves non-redoublants qu'aux élèves ayant déjà redoublé. Nous pouvons en tirer la conclusion que le fait de redoubler fait moins peur que la crainte d'avoir à redoubler. Un bon exemple pour souligner cette pensée est que 78% des non-redoublants ont peur que leurs parents soient déçus si ils redoublent. 63% des

²⁰¹ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.1, consulté le 5 février 2015.

²⁰² CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.3, consulté le 5 février 2015.

²⁰³ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.1, consulté le 5 février 2015.

²⁰⁴ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.5, consulté le 5 février 2015.

redoublants vivent cette même crainte. Il y a donc une différence de 15 points en tout.²⁰⁵

De plus, 29% des redoublants se disent d'accord avec la phrase suivante : « *Les autres élèves se sont moqués de moi parce que j'ai redoublé* »²⁰⁶.

6.5.c) « *Comment le redoublement est-il vécu par les redoublants ?* »²⁰⁷

Nous passons maintenant aux résultats de l'enquête concernant les notes obtenues par les élèves : Nous observons que 65% des élèves affirment avoir obtenu de meilleures notes au cours de l'année redoublée. 66% d'entre eux admettent s'être d'avantage investis dans le travail scolaire et 68% ont plus travaillé pendant l'année de leur redoublement.²⁰⁸

Si nous passons aux questions concernant l'utilité du redoublement, nous pouvons en conclure que le constat du professeur de physique et chimie du collège Delmas de Grammont est en partie confirmé par les élèves. Pour rappel, ce professeur nous avait dit que : « *Le redoublement est un pari. De mon expérience ça marche une fois sur deux.* »²⁰⁹. En effet, seulement 56% des redoublants sont d'accord avec la décision qui avait été prise de les faire redoubler. 48% sont satisfaits de la décision. Quand on leur demande si le redoublement leur a permis de passer dans la classe souhaitée, seulement 49% se disent d'accord.²¹⁰ De plus, 57% des élèves avouent s'être ennuyés à repasser les mêmes cours, et plus d'un tiers des élèves interrogés avoue que la répétition à l'exact des différents programmes dans les différentes matières ne leur a pas été suffisante pour améliorer leurs notes. 59% auraient préféré passer un examen de rattrapage au lieu de redoubler et le pourcentage des élèves qui auraient voulu suivre des cours de soutien en lieu de redoubler est de 60% – ce qui montre une volonté chez la plupart des élèves de travailler plus pour ne pas avoir à

²⁰⁵ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.5, consulté le 5 février 2015.

²⁰⁶ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p7, consulté le 5 février 2015.

²⁰⁷ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.1, consulté le 5 février 2015.

²⁰⁸ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.6, consulté le 5 février 2015.

²⁰⁹ Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principale d'une classe de troisième : le 10 avril 2015

²¹⁰ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.6, consulté le 5 février 2015.

redoubler. Il est, par la suite, choquant de voir que 37% des redoublants affirment avoir eu envie d'arrêter l'école à cause du redoublement.²¹¹

6.5.d) « Existe-t-il des différences de perception et d'expérience du redoublement selon les profils d'élève ? »²¹²

La dernière partie de l'enquête qui évoque les différences de perception et d'expérience du redoublement selon les profils des élèves est plus complexe à analyser car elle prend en compte des paramètres comme l'âge et le sexe des élèves interrogés. On peut ainsi lire qu'un lycéen a selon CNESCO 43% plus de probabilité de plus qu'un collégien de voir le redoublement comme une chance²¹³. De plus le fait d'être une fille donne une probabilité de juger le redoublement comme une seconde chance 74% plus élevée que d'être un garçon. Les données de cette partie de l'enquête sont certes très importantes mais sont tout de même définies par le CNESCO un peu floues en l'état qui juge que « *le modèle obtenu [n'est] pas très précis* »²¹⁴.

Nous pouvons dire que les différents profils concernés par le redoublement n'ont pas tous le même point de vue sur les sortes d'avantages et d'inconvénients que représente le redoublement. Pour résumer, nous pouvons dire qu'une part non négligeable des élèves sont satisfaits par le redoublement, même s'il existe une majorité d'élèves non-satisfaits pour qui le redoublement a eu des conséquences sur leur bien-être psychologique.

Conclusion du chapitre VI :

Il apparaît que les quatre catégories de personnes jouant un rôle dans le redoublement ont un rapport avec celui-ci totalement différent. L'administration semble vouloir avant tout suivre les directives imposées par le ministère de

²¹¹ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.7, consulté le 5 février 2015.

²¹² CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.1, consulté le 5 février 2015.

²¹³ CNESCO, Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? 26 janvier 2015, p.12, consulté le 5 février 2015.

²¹⁴ Ibid.

l'Éducation nationale. Des quotas que l'administration doit respecter semblent avoir été mis en place. Les élèves ont un point de vue mitigé, mais ils en ont globalement peur et une majorité de redoublants ne sont pas satisfaits de leur année redoublée. Les élèves comme leurs parents ne semblent pas particulièrement au courant du changement de modalités dans la pratique du redoublement. Les enseignants ne semblent pas voir le redoublement comme une solution efficace à l'échec scolaire. En revanche, ils estiment que celui-ci représentait jusqu'à maintenant la seule solution possible. Surtout, certains professeurs expriment la crainte que la disparition du redoublement s'accompagne d'une diminution de leur autorité et de leurs responsabilités. La mutation de la pratique du redoublement semble en effet s'accompagner d'une baisse du pouvoir de décision du professeur et d'une augmentation de celui de l'administration et des familles.

Finalement, la nouvelle pratique du redoublement a transformé le profil du redoublant. Ce n'est plus les élèves en grandes difficultés scolaires qui redoublent, mais les élèves « moyen », « à qui on croit » avec des projets particuliers.

Chapitre VII

Alternatives au redoublement

Etant donné que le redoublement a désormais plus ou moins disparu, du fait que son recours est rendu « exceptionnelle », se pose le problème des alternatives au redoublement. Que fait-on à la place ? Quelles doivent être les nouvelles mesures pour lutter contre l'échec scolaire ? Je vais, pour démontrer la malaise de la situation actuelle, reprendre la citation venant d'une professeure d'histoire et géographie au cours de notre entretien lors de ma visite au collège Delmas de Grammont : « *Le redoublement n'était pas LA solution mais la seule solution.* »²¹⁵ Grâce aux recherches que j'ai menées depuis 2013, je m'aperçois que les alternatives au redoublement existent- en théorie, mais la mise en place de ces alternatives semble plus compliquée. Nous allons, dans cette partie, voir d'abord les alternatives existantes, leur recours à celles-ci dans la pratique, puis nous allons évoquer d'autres alternatives comme le recours vers le secteur privé, ou bien le travail de recherche nommé « la mallette de troisième » de 2013.

7.1) Des alternatives à découvrir à l'étranger

Nous avons vu comment le redoublement est une particularité du système scolaire français et que l'avis des certains est que le redoublement a fonctionné comme proposition de solution pour des élèves en difficulté scolaire. La France, qui aujourd'hui réduit fortement le recours au redoublement, a besoin des alternatives

²¹⁵ Entretien avec une professeur d'histoire et géographie et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

pour combler le trou. Regardons d'abord les alternatifs, mis en place dans quelques d'autres pays.

Nous avons déjà mentionné que certains pays, y compris la Norvège suit un plan scolaire de promotion automatique des élèves dans les classes suivantes. Les élèves, mêmes ceux en difficulté scolaire, passent ainsi au niveau supérieur, sans que la question du redoublement se pose. Selon un article de l'*Alternatives Économiques* au titre « Redoublement : comment font les autres pays ? » le redoublement est interdit dans les classes primaires dans environ 30 pourcent des pays de l'Union Européenne²¹⁶.

Ce même article explique que la France et seulement deux autres pays de l'Europe ne proposent pas aux étudiants un programme de rattrapage²¹⁷ – qui donne la possibilité aux élèves en difficulté de repasser des épreuves à la fin de l'année scolaire.

Nous pouvons, par la suite de l'article lire que quatre pays européens (Allemagne, Espagne, Autriche, Pologne) proposent une alternative nommée la promotion conditionnelle, un dispositif qui permet aux élèves de passer à la classe suivante, même s'ils n'ont pas le juste niveau dans certains matières, à une condition : « *s'il accepte de suivre un programme de rattrapage dans [leurs] matières faibles* »²¹⁸.

Enfin, pour assurer l'enseignement individualisé, On a recours au dispositif des classes enveloppant des élèves de différents âges, dans lesquelles les enseignants suivent les étudiants pendant plus d'une année.²¹⁹ L'article évoque en lien avec les classes multi-âges, une citation venant du président du Cahiers Pédagogiques, ou il pose la question de classes versus cycles : « *il vaudrait mieux raisonner en termes de cycles que de classes. Qu'un élève de CP ne sache pas lire à Noël, ce n'est pas grave, il peut savoir lire au printemps !* »²²⁰

²¹⁶ Naïri NAHAPÉTIAN, « Redoublement : comment font les autres pays ? », *Alternatives Économiques* [en ligne], 25 septembre 2014, consulté le 20 octobre 2015.
URL : http://www.alternatives-economiques.fr/redoublement---comment-font-les-autres-pays-fr_art_633_69333.html

²¹⁷ Ibid.

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ Ibid.

²²⁰ Ibid.

7.2) Le système scolaire français : le public versus le privé

Dans le système éducatif norvégien, il existe une volonté de la part de certaines familles d'inscrire leurs enfants dans des établissements privés, et ce pour diverses raisons. Les raisons invoquées sont souvent religieuses, sociales, académiques. Il est intéressant de savoir si on retrouve le même phénomène en France et si l'inscription dans le privé est vue comme une solution pour les élèves en difficultés scolaires.

J'ai recherché des informations pour confirmer ou non ma question initiale en m'intéressant à la question suivante : est-ce qu'on remarque une augmentation d'élèves inscrits dans le secteur privé puisque le public semble confronté à une hausse de l'échec scolaire ?

Selon une étude intitulée « *École publique, école privée. Un éclairage par les statistiques* » mené par Olivier Monso pour le DEPP, Ministère de l'Éducation Nationale publiée en mai 2013, le taux de fréquence du secteur privé semble assez stable depuis les années 1970²²¹. Nous remarquons cependant une petite hausse dans le secondaire : « *Dans le second degré, la part du privé a légèrement augmenté, d'abord au collège, puis au lycée général et technologique.* »²²²

Les inscriptions d'élèves dans le privé ont en France plusieurs causes, comme en Norvège. On retrouve entre autres des convictions religieuses et le niveau d'enseignement jugé meilleur dans les établissements privés par les familles y ayant recours, auxquels s'ajoute un certain sentiment de sécurité. L'étude de 2013 confirme l'idée que les convictions personnelles soient le facteur principale qui mène à l'inscription de l'enfant dans le secteur privé : « *Les « convictions personnelles » des parents sont souvent citées comme raison principale pour le choix d'une école privée,* »²²³ Le recours au secteur privé dépend donc fortement des parents, et y-a-t-il

²²¹ Olivier MONSO, DEPP, Ministère de l'Éducation Nationale, « École publique, école privée. Un éclairage par les statistiques : Les circuits de scolarisation », 21 mai 2013, p.17 consulté le 27 aout 2015.

URL :http://www.sciencespo.fr/liepp/sites/sciencespo.fr/liepp/files/Presentation_Olivier%20MONSO.pdf

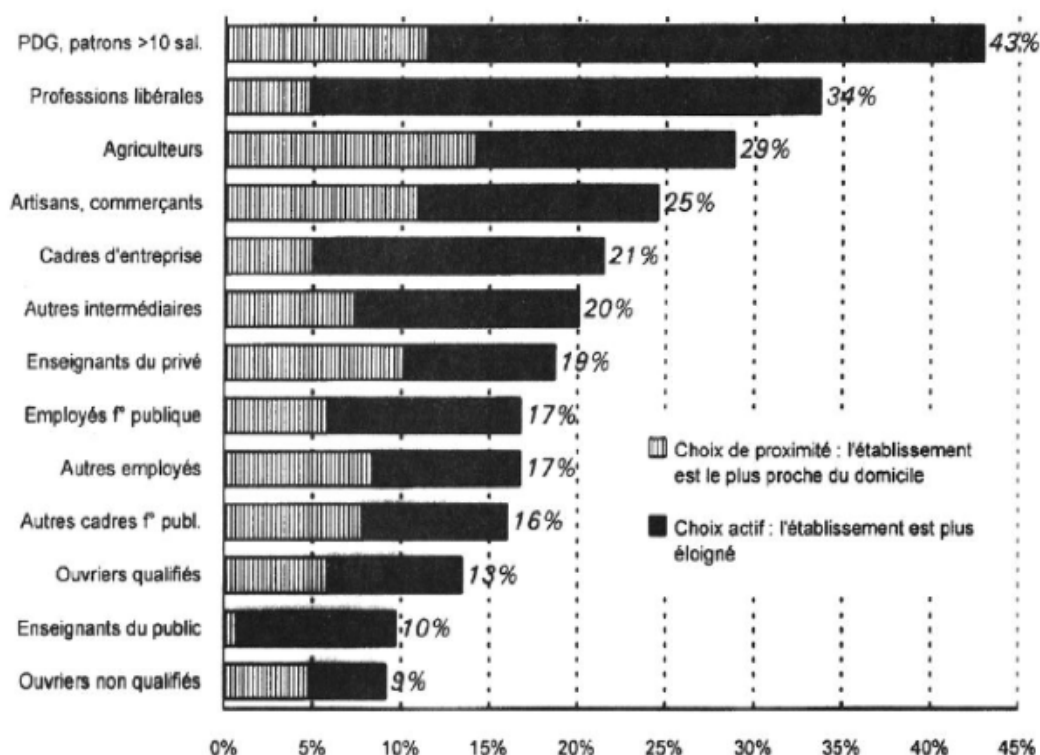
²²² Ibid.

un lien avec le milieu sociale des familles ? En effet, selon cette même étude le statut social en joue un rôle important : « *La fréquentation du privé est fortement différenciée selon l'origine sociale* »²²⁴.

Ce constat n'est pas nouveau, le graphique suivant montre la répartition des fréquentations du secteur privé en fonction du statut social en 1991-1992 :

Graphique

Le recours à l'enseignement privé selon le milieu social



Source : copie extraite de l'étude « École publique, école privée. Un éclairage par les statistiques : Les circuits de scolarisation », Olivier MONSO, DEPP, Ministère de l'Éducation Nationale (Source : Insee/Ined, enquête Efforts d'éducation des familles 1991-1992. Graphique publié par Héran (1996).)

Nous avons vu comment le recours au secteur privé est lié au statut social des familles et à leurs convictions personnelles, mais quelle est la raison la plus normale du changement vers le privé dans la scolarité des enfants ?

²²³ Olivier MONSO, DEPP, Ministère de l'Éducation Nationale, « École publique, école privée. Un éclairage par les statistiques : Les circuits de scolarisation », 21 mai 2013, consulté le 27 août 2015.

URL : http://www.sciencespo.fr/liepp/sites/sciencespo.fr/liepp/files/Presentation_Olivier%20MONSO.pdf

²²⁴ Ibid.

En effet, les élèves qui changent d'établissement et s'inscrivent dans le privé pendant la scolarité le font le plus souvent à cause de difficultés scolaires : « *Les élèves rejoignant le privé en cours de scolarité le font plus souvent suite à des difficultés scolaires* »²²⁵. Nous pouvons donc constater que le privé semble être une solution de référence pour l'échec scolaire.

Il faut cependant, distinguer le type de difficulté scolaire car, selon l'étude, le secteur privé ne semble pas être à la hauteur quant à l'enseignement adapté : « *Le privé est sous-représenté dans les dispositifs d'enseignement adapté* »²²⁶ Ce constat concerne les élèves avec par exemple un handicap, ou les cas « *de grandes difficultés d'apprentissage* »²²⁷.

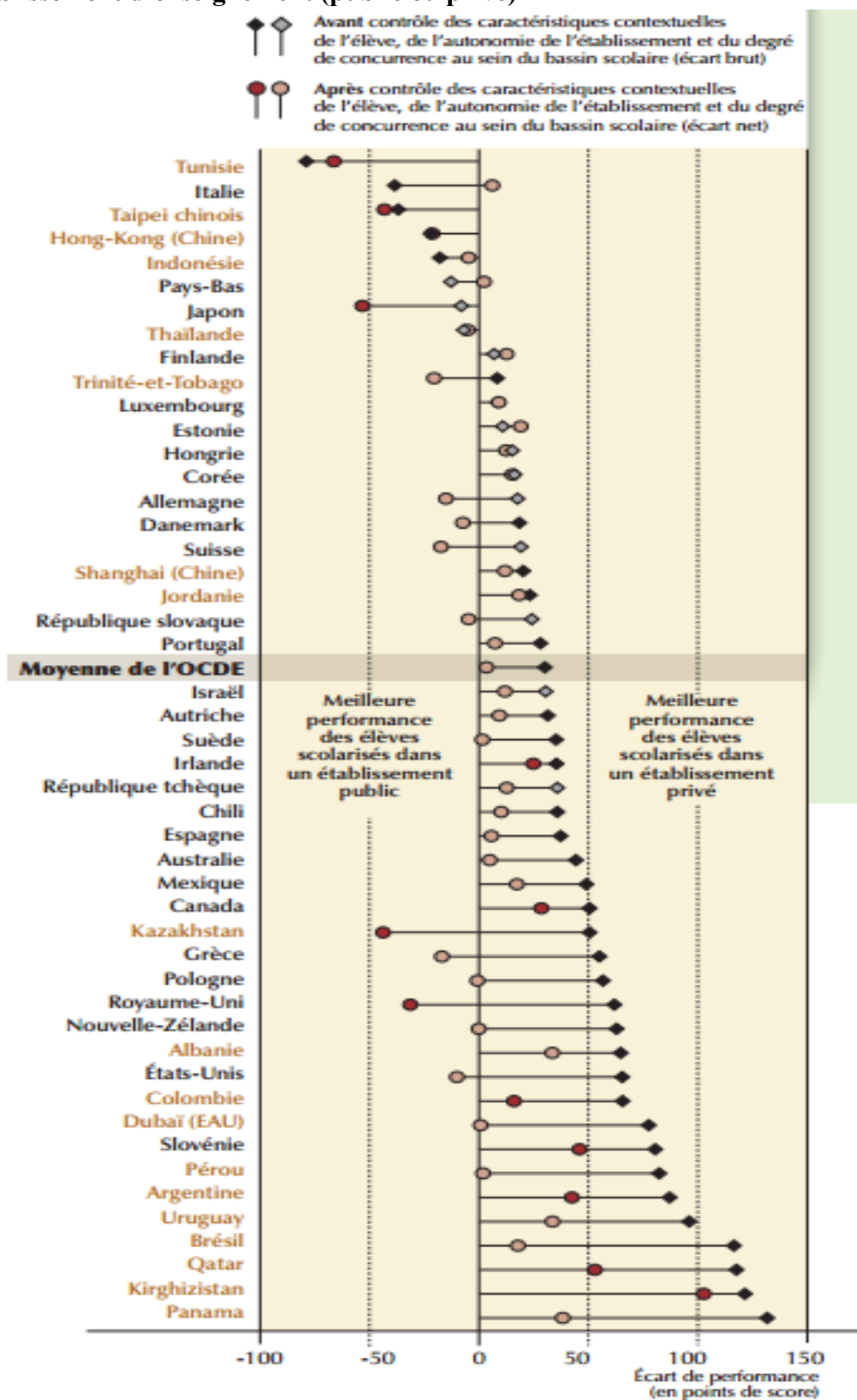
Un autre élément qu'il serait important de considérer est la différence de résultats entre les élèves scolarisés dans un établissement public et ceux scolarisés dans un établissement privé. Le graphique suivant nous renseigne :

²²⁵ Olivier MONSO, DEPP, Ministère de l'Éducation Nationale, « École publique, école privée. Un éclairage par les statistiques : Les circuits de scolarisation », 21 mai 2013, consulté le 27 août 2015.
URL : [http://www.sciencespo.fr/liepp/sites/sciencespo.fr.liepp/files/Presentation_Olivier%20MONSO.p
df](http://www.sciencespo.fr/liepp/sites/sciencespo.fr.liepp/files/Presentation_Olivier%20MONSO.pdf)

²²⁶ Ibid.

²²⁷ Ibid.

Écart de performance en compréhension de l'écrit entre les élèves, selon le type d'établissement d'enseignement (public ou privé)



Sources : copie extraite de PISA 2009 : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement : Ressources, politiques et pratiques (Volume IV), tableaux IV.3.9 et IV.2.4c, consulté en octobre 2015.

Nous pouvons ainsi observer qu'en moyenne, les élèves du privé ont de meilleurs résultats que ceux du public dans la majorité des pays. Cependant, les résultats des élèves français n'apparaissent pas sur ce graphique. De plus, en prenant en compte le fait que les élèves du privé disposent de plus de ressources que ceux du public, l'écart de performance entre ces deux types d'élèves est minime dans l'OCDE.

Dans ce mémoire, nous avons déjà établi le lien entre le milieu social et le taux d'échec scolaire. Or comme on constate que les élèves de milieux sociaux favorisés sont surreprésentés dans le secteur privé, nous pouvons dire que le recourt à l'enseignement privé apparaît comme une solution aux difficultés scolaires réservée à l'élite mais non une solution pour les masses.

De plus, le CNETSCO conclue dans son rapport daté de décembre 2014, que la baisse du taux de redoublement est identique dans les établissements privés comme dans les établissements publics : « *Les différents indicateurs du redoublement montrent que la baisse a eu lieu à un rythme comparable dans les secteur privé et public* »²²⁸. Être scolarisé dans un établissement privé ne protège donc pas non plus du redoublement.

Nous pouvons dire que le privé jouit d'une bonne réputation en France. Les élèves scolarisés dans ce type d'établissement semblent mieux réussir d'avantage dans la plupart des pays dans lesquels des études ont été faites sur le sujet. Cependant, le coût financier très élevé de ces établissements ne rend leur accès disponible qu'à une certaine élite, ou tout du moins pas à l'ensemble de la population. De plus, les populations ayant recours aux établissements privés sont des populations qui ont déjà un avantage de part leur origine sociale.

²²⁸ CNETSCO, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et règlementaire, décembre 2014, p.iv, consulté le 7 février 2015.
URL :http://www.cnetesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/partie_1.pdf

7.3) « Répondre aux besoins éducatifs particuliers de l'élève : quel plan pour qui ? »²²⁹

La baisse du taux de redoublement est un fait – « nous ne redoublons plus ». Alors de quelles alternatives réelles disposent les équipes scolaires pour aider les élèves confrontés à des difficultés scolaires ?

Au cours de mon entretien avec le chef d'établissement je lui ai posé la question suivante : quelles sont les alternatives au redoublement ? Il m'a donné un document provenant du Ministère de l'Éducation nationale au titre : « *Répondre aux besoins éducatifs particuliers de l'élève : quel plan pour qui ?* ». Veuillez noter que ce document est daté de décembre 2014. Le lecteur est invité à prendre connaissance de ce document dans son intégralité en annexe 4.

Nous allons explorer ce document officiel pour voir les dispositifs proposés.

Ce document se base sur quatre cas de projets et plans proposant un suivi d'élèves en difficulté. Il s'agit de :

- Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
 - Aménagement de la scolarité
 - Traitement médical
 - Protocole d'urgence
- Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
 - Orientation ou accompagnement
 - Aménagement et adaptations pédagogiques
 - Aide humaine
 - Attribution de matériels pédagogiques adaptés
- Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
 - Aménagement et adaptations pédagogiques
- Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)
 - Pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées²³⁰

²²⁹ « Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves: quel plan pour qui? » *Ministère de l'éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, décembre 2014 : consulté le 11 avril 2015

²³⁰ Ibid.

Le PAI est la catégorie concernant les élèves souffrant d'une maladie. Il s'agit des cas de maladies chroniques, d'allergies et d'intolérances alimentaires²³¹.

Le document mettant en place le projet dans chaque cas sert à définir les difficultés liées à la maladie de l'enfant et les mesures de recours dont profite l'élève au cours de la scolarité. La demande est faite soit par la famille, soit par le directeur d'école ou de façon plus générale par le chef d'établissement. Le projet ne peut pas se mettre en place sans l'accord familiale.²³²

Le PPS concerne les enfants handicapés – et regroupe les handicaps selon la loi de 2005. L'article 2 de cette loi définit la notion d'handicap : « *durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentales, cognitives, psychiques, d'un polyhandicap ou d'une trouble de santé invalidant.* »²³³ Le PPS se met en place par un document national qui explique la situation de l'élève handicapé et assure un suivi adapté de la scolarité de l'enfant.²³⁴

Le PAP concerne les élèves avec des difficultés scolaires en général. Il s'agit de troubles d'apprentissage et le programme proposé se construit au niveau pédagogique : « *bénéficiaire d'aménagements et d'adaptation de nature pédagogique* »²³⁵. Ce projet est mis en place dans chaque cas individuel et est composé d'un document expliquant les aménagements et adaptations de l'élève. Cette alternative peut être demandée par les parents, mais aussi par le conseil d'école ou le conseil de classe. Le projet se met seulement en place avec l'accord de la famille concernée. Le PAP est implémenté au niveau des cycles scolaires.²³⁶

Le PPRÉ se construit également au niveau des cycles scolaires et concerne les élèves en danger de ne pas atteindre le niveau exigé²³⁷. Comme les autres projets le PPRÉ est présenté sous la forme d'un document. Celui-ci met au point et organise le suivi de l'élève. Les élèves du PPRÉ disposent de « *l'accompagnement pédagogique différencié conduit en classe par [leur] ou ses enseignants, aux aides spécialisées ou complémentaires.* »²³⁸. C'est le directeur de l'école ou le chef d'établissement qui en

²³¹ « Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves: quel plan pour qui? », *Ministère de l'éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, décembre 2014 : consulté le 11 avril 2015

²³² Ibid.

²³³ Ibid.

²³⁴ Ibid.

²³⁵ Ibid.

²³⁶ Ibid.

²³⁷ Ibid.

²³⁸ Ibid.

accord avec les équipes pédagogiques met en place ce projet dans les cas des élèves concernés. Le PPRÉ est remplacé par le PAP si les difficultés scolaires persistent²³⁹.

Voilà le contenu du document officiel dont dispose le chef d'établissement au collège Delmas de Grammont. Utile, certes, mais à quel niveau ces projets sont-ils mis en œuvre? En effet, lorsque je lui pose la question il répond que leur mise en place est facultative. Le collège n'est donc pas forcé à faciliter le recours à ces plans.

7.5 Des alternatives avec des résultats probants ?

Certaines alternatives et idées sont mises en place pour lutter contre les difficultés scolaires. Dans cette sous-partie, nous allons passer en revue certaines d'entre elles qui sont connues pour bien fonctionner.

7.5.a) Le mallette de troisième

Le Monde publie le 03 juillet 2013 un article intitulé « *La mallette de 3^e, ça marche* » constatant que seulement deux réunions professeurs-parents, pour les élèves les plus en difficultés, au début de la troisième ont un effet positif non négligeable.²⁴⁰ En effet, ces deux réunions seraient suffisantes pour largement faire baisser le taux d'abandon scolaire et de redoublement : « *diminuer de 36% les abandons scolaires et de 34% les redoublements !* »²⁴¹

Cette recherche a été effectuée pendant l'année scolaire 2010-2011 à Versailles, par l'Ecole d'économie de Paris, et inclut trente-sept collèges. Le but est d'abord d'identifier les élèves en risque afin de pouvoir les aider. Des moyens matériels sont mis à la disposition des chefs d'établissements pour les réunions avec les parents des élèves en danger de décrochage, montrant la possibilité de trouver une

²³⁹ « Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves: quel plan pour qui? », *Ministère de l'éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, décembre 2014 : consulté le 11 avril 2015

²⁴⁰ Maryline BAUMARD, « La mallette de 3^e, ça marche » *Le Monde*, 03 juillet 2013, consulté le 20 octobre 2014.

²⁴¹ Ibid.

formation compatible à l'enfant. L'objectif de la mallette de 3^e est d'inclure les parents dans l'orientation de l'enfant. Les chercheurs précisent selon Le Monde que : « *Le chef d'établissement est chargé d'impliquer les familles dans l'orientation de leurs enfants, d'évaluer si leurs rêves sont en adéquation avec les résultats scolaires et si nécessaire de les aider à avancer vers des vœux plus réaliste* »²⁴²

Cette recherche montre que quelque chose d'aussi simple que le fait de converser aide les élèves en danger de décrocher à trouver leur voie. L'auteur de l'article Maryline Baumard porte l'attention sur le fait que même s'il est prouvé que ce dispositif est bénéfique, celui-ci n'est pas, en 2013 mis en place. Elle se demande si c'est à cause sa simplicité : « [c'est] *parce que ce dispositif est trop simple qu'il effraie autant !* »²⁴³, car selon elle, cette recherche se base sur des éléments qui devraient déjà être implémentés dans le système scolaire : « [les chercheurs] *ont testé ce qui devrait déjà exister partout* »²⁴⁴. La mise en place de ce dispositif sera donc d'avouer que les choses simples, comme les réunions parents-professeurs ou bien des conversations avec le chef d'établissement de l'enfant ne sont pas, en France, en 2013 à la hauteur : « *L'adopter serait reconnaître que l'orientation des élèves est peu prise en charge.* »²⁴⁵.

7.5.b) Le dispositif de l'entraide

L'idée de partager des connaissances, et à mieux comprendre les notions scolaires grâce aux expériences des autres est bien implémentée dans certains milieux, par exemple dans le milieu professionnel. Alors, existe-t-il des établissements ayant mis en place un tel dispositif ?

En effet ceux-ci existent. Un lycée privé situé dans la région parisienne propose une scolarisation incluant cette forme d'enseignement. Il s'agit de faire collaborer des élèves en spécialité littéraire et des élèves en spécialité scientifique afin que les élèves profitent du partage des connaissances pour mieux apprendre. Selon ce dispositif, les élèves littéraires sont ainsi supposés aider les élèves scientifiques en

²⁴² Maryline BAUMARD, « La mallette de 3^e, ça marche » *Le Monde*, 03 juillet 2013, consulté le 20 octobre 2014.

²⁴³ Ibid.

²⁴⁴ Ibid.

²⁴⁵ Ibid.

difficulté dans les matières littéraires et vice versa : les élèves de filière scientifique sont supposés aider leurs camarades de filière littéraire ayant des difficultés dans les matières scientifiques.

C'est le journal *Le Monde*, qui le 12 décembre 2012 publie un article, qui aide à expliquer l'importance de la communication entre les élèves. La directrice de l'école interviewée dans cet article explique comment ce partage prend forme au cours du programme scolaire : « *Ils ont des temps d'enseignement collectif, pour s'entraider, tirer profit des points forts de chacun, et des temps séparés, pour se concentrer sur leur « spécialités », au grand bénéfice des redoublants* »²⁴⁶.

Nous pouvons dire que des alternatives existent face aux difficultés scolaires. En revanche, ces alternatives n'ont d'existence que sur le plan local devant l'immobilisme des instances nationales.

Conclusion du chapitre VII :

Dans ce chapitre, nous avons exploré différentes pistes que des acteurs du milieu de l'éducation en France ont discuté, proposé et/ou essayé. Il semble qu'il n'y ait pas en France à l'heure actuelle de véritable outil national de lutte contre l'échec scolaire ni de solution claire à ce problème. Il y a bien les plans de suivi d'élèves en difficulté créé par le Ministère de l'Education nationale mais leur mise en place est facultative.

²⁴⁶ Mattea BATTAGLIA, « 38% des élèves de 15 ans ont déjà redoublé. Des établissements innovent pour limiter cette mesure jugée inefficace », *Le Monde* [en ligne], 12 décembre 2012, consulté le 14 octobre 2014.

Conclusion générale

Dans ce mémoire, nous avons étudié le redoublement à travers le système scolaire français, d'abord par l'historique de sa pratique, au cours de laquelle l'importance de son aspect social a été montrée. Nous avons pu confirmer que le redoublement avait la fonction, par le passé, d'outil pour gérer le problème de l'échec scolaire. Une pratique qui fut renforcée par la mise en place du collège unique, qui avait pour but d'améliorer l'égalité des chances des jeunes élèves français, ainsi que de promouvoir la mobilité sociale, mais qui n'a malheureusement pas su gérer la masse des étudiants aux profils différents.

Nous avons, par la suite, pu confirmer qu'il existe un « redoublant » type, car nous avons montré qu'un élève venant d'une zone ou d'une famille défavorisée est davantage susceptible de redoubler. Le redoublement est donc mis en lien avec les inégalités sociales et, ainsi des dispositifs au niveau national ont été mis en place pour améliorer l'égalité des chances des nouvelles générations. Notamment la création des ZEP qui a permis aux établissements situés dans des zones défavorisées socialement et économiquement d'être pourvus de plus de moyens, notamment financiers.

Au fur et à mesure, le redoublement a également été montré du doigt ; et c'est assez tôt qu'on a voulu limiter l'usage de cette pratique, même si nous avons vu que le redoublement est un phénomène qui se transforme très lentement. Ce n'est donc cependant, qu'avec l'avènement des enquêtes et évaluations internationales, en particulier PISA à travers l'OCDE, que les usages ont réellement commencé à changer. En effet, nous avons montré que la volonté de faire baisser le taux de redoublement coïncide avec la première sortie de l'enquête PISA en 2000. Ces enquêtes, qui depuis 2000, sortent tout les trois ans, contiennent des statistiques exhaustives sur de nombreux paramètres, notamment sur le redoublement. La corrélation entre le taux de redoublants dans un pays et l'efficacité moindre de son système scolaire par rapport aux autres pays a largement pesé dans le débat pour une

limitation drastique de l'usage du redoublement. Il faut de même prendre en compte d'autres arguments qui ont probablement été décisifs dans la future « mise à mort » du redoublement : la scolarisation d'un élève coûte cher à l'État et chaque année supplémentaire passée par un élève dans le système éducatif français augmente d'autant le budget consacré à cet élève.

Par la suite nous avons montré que c'est depuis le décret de 2013 que les vastes changements dans l'emploi du redoublement ont commencé à prendre forme. Le redoublement est ainsi rendu exceptionnel, et son recours est très limité. Nous avons par la suite découvert que les directives concernant le redoublement et la réalité du terrain divergent. En effet, selon les directives, cette pratique n'est pas interdite, alors que les enseignants que j'ai pu rencontrer au collège Delmas de Grammont ont l'impression de ne plus avoir le droit de proposer le redoublement, quant ils l'estiment nécessaire.

De nouveaux défis liés au changement actuel de l'emploi du redoublement surgissent. En effet, beaucoup de français ne sont pas au courant du fait que le redoublement est désormais exceptionnel, et l'établissement que j'ai visité dans le Lot-et-Garonne a admis de ne pas avoir défini le sens du mot « exceptionnel ». Souvent les parents d'élèves, scolarisés au collège durant les années 1970 et 1980 – pour rappel, période correspondant à une augmentation du redoublement, selon les études du CNET – ont tendances à raisonner comme du temps de leur scolarité. Et comme l'idée du redoublement était au cours de leur scolarité complètement différente, les mentalités dominantes tentent à continuer de percevoir le redoublement comme sanctionnant un élève faible. Un manque d'information semble donc entraver la mise en place de la nouvelle réforme du redoublement.

Le redoublant « type » a aussi changé avec les modifications de la pratique du redoublement : ce n'est plus un outil pour les élèves nettement en échec scolaire. En effet, il est plutôt « réservé » à l'enfant ayant été jugé apte à améliorer ses connaissances, comme les enseignants du collège Delmas de Grammont ont expliqué : les élèves en complet échec scolaire ne redoublent plus. Bien au contraire ils sont autorisés – voir même encouragés – à accéder au niveau supérieur à fin de quitter l'enseignement général.

Nous nous sommes, par la suite, posé la question des alternatives au redoublement. En effet, un plan officiel de dispositifs alternatifs a été rédigé. Nous avons voulu savoir si les alternatives proposées suffisaient pour supprimer le

redoublement. La réponse à cette question semble évidente car nous avons pu montrer, par l'enquête du terrain du collège Delmas de Grammont, que le suivi du plan des alternatives officielles est, en effet facultatif. La réorientation vers un établissement scolaire du secteur privé est également étudiée, mais jugée inefficace comme outil pour remédier aux difficultés scolaires de jeunes de classes populaires, car seules les élèves issus de familles ayant une situation sociale favorisée peuvent accéder à cette poursuite de scolarité.

Finalement, le redoublement va, statistiquement, dans l'avenir, sembler « réglé », car le système scolaire français ne fera plus redoubler. Ceci dit, le vrai problème, et la raison principale derrière l'emploi du redoublement par le passé – l'échec et les difficultés scolaires - ne sont pour autant pas réglés, mais « pas du tout ». La baisse prochaine des redoublements pourrait peut-être être utilisée par l'actuel gouvernement comme « preuve » que sa politique éducative a permis aux élèves d'améliorer leurs résultats scolaires puisque ceux-ci ont moins redoublé pendant leur gouvernance. Ceci n'est qu'une hypothèse qui ne pourra être vérifiée que lorsque les débats politiques et les enquêtes statistiques auront lieu sur le sujet dans quelques années. Le collège français, va avec la proche disparition du redoublement, se retrouver confronté à un nouveau problème : le manque d'alternatives. Aussi, je reprendrai la citation de la professeure d'histoire géographie pour qualifier la situation actuelle : « *Le redoublement n'était pas LA solution mais la seule solution.* »²⁴⁷

En 2016, une nouvelle réforme du collège entrera en vigueur. Il reste à voir si les changements apportés aboutissent d'une part, à régler le problème de l'échec scolaire et, d'autre part, à faciliter la réussite de tous les élèves.

²⁴⁷ Entretien avec une professeur d'histoire et géographie et professeure principale d'une classe de cinquième : le 10 avril 2015

Bibliographie

Rapports et communiqués officiels

Conseil national d'évaluation du système scolaire, « Redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens? », 26 janvier 2015 : consulté le 5 février 2015.

Conseil national d'évaluation du système scolaire, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 1: Le redoublement en France et dans le monde: statistique et règlementaire, décembre 2014 : consulté le 7 février 2015.

Conseil national d'évaluation du système scolaire, « Conférence de consensus, Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives? » Partie 2: Le redoublement en France et dans le monde: de l'étude de ses impacts à la croyance en son utilité, décembre 2014 : consulté le 7 février 2015.

Ministère de l'éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves: quel plan pour qui? », décembre 2014 : consulté le 11 avril 2015

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'évaluation et de la prospective, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », mai 2005, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://educ-eval.pleiade.education.fr/pdf/dossier166/dossier166.pdf>

Haut Conseil de l'Éducation, « L'orientation scolaire », Bilan des résultats de l'école – 2008, consulté le 27 août 2015.

URL : http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/49.pdf

Jean-Jaques PAUL, Thierry TRONCIN, « Les apports de la recherche sur l'impact du redoublement comme moyen de traiter les difficultés scolaires au cours de la scolarité obligatoire », Haut Conseil de l'évaluation de l'école, décembre 2004, pp 3, consulté le 4 janvier 2015.

URL : http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/99.pdf

OCDE, PISA à la loupe « Redoublement et transfert des élèves : Quel impact pour les systèmes d'éducation ? », 2011/6 (juillet), consulté le 9 septembre 2015.

URL : <http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/48391795.pdf>

OCDE, « France –Note par pays –Résultats du PISA 2012 », consulté le 9 septembre 2015.

URL : <http://www.oecd.org/france/PISA-2012-results-france.pdf>

OCDE, PISA à la loupe, « Les élèves défavorisés sont-ils plus susceptibles de redoubler ? », 2014/09 (septembre), consulté le 9 septembre 2015.

URL : [http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/pisa-in-focus-n43-\(fra\)-final.pdf](http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/pisa-in-focus-n43-(fra)-final.pdf)

OCDE, « Principaux résultats de l'enquête PISA 2012 : Ce que les élèves de 15 ans savent et ce qu'ils peuvent faire avec ce qu'ils savent », consulté le 9 septembre 2015.

URL : <http://www.oecd.org/pisa/keyfindings/pisa-2012-results-overview-FR.pdf>

OCDE, « Résultats du PISA 2009 : Synthèse », 2010, consulté le 9 septembre 2015.

URL : <http://www.oecd.org/pisa/46624382.pdf>

OCDE, « PISA 2006, Les compétences en sciences, un atout pour réussir : Volume 1 – Analyse des résultats », consulté le 9 septembre 2015.

URL : <http://www.oecd.org/pisa/39777163.pdf>

OCDE, « Regards sur l'éducation 2006 », *oecd.org* [en ligne], 12 septembre 2006, consulté le 10 janvier 2015.

URL : <http://www.oecd.org/fr/education/apprendre-au-dela-de-l-ecole/regardssurleducation2006-accueil.htm>

Olivier MONSO, DEPP, Ministère de l'Éducation Nationale, « École publique, école privée. Un éclairage par les statistiques : Les circuits de scolarisation », 21 mai 2013, pp.17 consulté le 27 août 2015.

URL : http://www.sciencespo.fr/liepp/sites/sciencespo.fr.liepp/files/Presentation_Olivier%20MONSO.pdf

« L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire », Réalisé par *la Direction générale de l'enseignement scolaire, en coopération avec le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur*, 2011, consulté le 14 novembre 2014.

URL : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les_acteurs/27/8/AutoriteParentale_170278.pdf

Gérard CHAUVEAU, Eliane ROGOAS-CHAUVEAU, chargés de recherche CRESAS-INRP, L'échec scolaire existe-t-il ? , Echec et réussite scolaires, *Revue Migrants-formation*, n°104, mars 1996, p.12, consulté le 15 octobre 2015.

Note d'information numéro 01-52, publiée par le ministère de l'Éducation nationale et tirée de l'enquête PISA menée par l'OCDE en 2001, consulté en octobre 2015.

URL : <http://www.oecd.org/france/33684889.pdf>

Réseau Eurydice de la Commission européenne, « Le redoublement scolaire en Europe : différences importantes entre les pays », date de parution non disponible, consulté le 15 octobre 2015.

URL : http://eacea.ec.europa.eu/Education/eurydice/documents/thematic_reports/eu_press_release/126FR_HI.pdf

Ginette BOURNY, Sylvie FUMEL, Saskia KESKPAIK et Bruno TROSSEILLE, « PISA 2012 : les performances des élèves français de 15 ans restent stables en compréhension de l'écrit et en culture scientifique », décembre 2013, consulté en février 2015.

Décrets et circulaires

Ministère de l'Education nationale, Circulaire n° 81-238 du 1er juillet 1981, paru dans le B.O. n° 27 du 9 juillet 1981, consulté le 6 avril 2014

URL : http://dcalin.fr/textoff/zep_1981.html

Décret n° 85 924 du 30 août 1985 - Article 33, consulté en janvier 2015.

URL : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=ABCFEEBEDF6F91B471AC6F4CF7EE4475.tpdila23v_3?idArticle=LEGIARTI000006341960&cidTexte=LEGITEXT000006065139&dateTexte=20090520

« Rapport annexé. Loi n° 89-486, du 10 juillet 1989 », *reseau-canopé.fr* [en ligne], consulté le 4 janvier 2015.

URL : <http://www.cndp.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/acces-chronologique-aux-textes-reglementaires/1980-1989/rapport-annexe-loi-n-89-486-du-10-juillet-1989.html>

LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, consulté en septembre 2014.

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984>

Sites internet officiels

« Les horaires par cycle au collège », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid80/les-horaires-par-cycle-au-college.html>

« Le diplôme national du brevet », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html>

« Le coût d'une scolarité », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 3 novembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid11/le-cout-d-une-scolarite.html>

« Le choix d'orientation d'un élève », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid74/le-choix-d-orientation-d-un-eleve.html>

« Les acteurs à l'école, au collège et au lycée », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid220/a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html#Au%20collège%20et%20au%20lycée>

« Les structures de concertation », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid225/les-structures-de-concertation.html>

« Collège », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 13 novembre 2014.

URL : <http://www.education.gouv.fr/pid38/college.html>

« Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », *education.gouv.fr* [en ligne], Consulté le 07 décembre 2014.

URL : http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html#Données_publicques

« Les acteurs de l'orientation », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 25 août 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid158/les-acteurs-de-l-orientation.html>

« Personnels », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 27 aout 2015.

URL : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58334

« Les rectorats et services départementaux de l'éducation nationale », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 02 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-services-departementaux-education-nationale.html>

« Les acteurs de l'orientation » (le chef d'établissement), *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 02 septembre 2015.

URL : http://www.education.gouv.fr/cid158/les-acteurs-de-l-orientation.html&xtmc=lechefdetablissement&xtnp=1&xtr=1#Le_chef_d_etablissement

« Rapport d'activité ministériel 2001-2002 », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 08 décembre 2014

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid4951/rapport-d-activite-ministeriel-2001-2002.html>

« Statistiques », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 08 décembre 2014.

URL : <http://www.education.gouv.fr/pid25496/statistiques.html>

« Base de données statistiques du système éducatif français », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 08 décembre 2014

URL : <http://www.education.gouv.fr/bcp/mainFrame.jsp?p=1>

« Lancement de la refondation de l'éducation prioritaire : rencontre avec les 102 réseaux REP+ préfigureurs », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 5 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid78780/refondation-education-prioritaire-rencontre-avec-les-102-reseaux-rep-prefigureurs.html>

« L'éducation prioritaire », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 7 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

« Enseignements primaire et secondaire », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 8 septembre 2015.

URL : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85790

« La nouvelle répartition académique de l'éducation prioritaire », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 7 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid82342/la-nouvelle-repartition-academique-de-l-education-prioritaire.html>

« Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 8 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-de-l-evaluation-de-la-prospective-et-de-la-performance.html&xtmc=depp&xtnp=1&xtr=2>

« L'école élémentaire », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 15 septembre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/cid213/l-ecole-elementaire-organisation-programme-et-fonctionnement.html>

« Faut-il proposer le redoublement ? », *education.gouv.fr* [en ligne], 28 octobre 2010, consulté le 13 octobre 2013.

URL : <http://www.education.gouv.fr/archives/2010/rythmes-scolaires/www.rythmes-scolaires.fr/conference/faut-il-proposer-le-redoublement-100369.html>

« Collège 2016 : tout savoir sur la réforme », *education.gouv.fr* [en ligne], consulté le 01 octobre 2015.

URL : <http://www.education.gouv.fr/pid32484/college-2016.html>

« Repères historiques », *Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques* [en ligne], consulté le 30 septembre 2015.

URL : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/comprendre/reperes-historiques.html>

« Vers l'enseignement primaire public, laïque et obligatoire », *Vie-Publique.fr* [en ligne], 21 octobre 2014, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/enseignement-primaire/chronologie/>

« Le collège unique », *Vie-Publique.fr* [en ligne], 01 juillet 2013, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/enseignement-secondaire-college/college-unique/>

« Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves », *Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance* [en ligne], Note d'Information n° 36 – novembre 2014, consulté le 13 juillet 2015.

URL : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/18/0/DEPP_NI_2014_36_forte_baisse_redoublement_impact_positif_reussite_eleves_364180.pdf

« Livret personnel de compétences », *éduSCOL* [en ligne], 08 novembre 2012, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://eduscol.education.fr/cid49889/livret-personnel-de-competences.html>

« Devenir psychologue scolaire », *éduSCOL* [en ligne], 24 janvier 2013, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://eduscol.education.fr/cid46954/devenir-psychologue-scolaire.html>

« Le système éducatif : Grandes réformes et réajustements », *Cap Concours* [en ligne], consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.cap-concours.fr/enseignement/systeme-educatif/grands-principes-acteurs-reformes-organisation/grandes-reformes-et-reajustements-ficpra08008#/page9>

Frédérique THOMAS, « Le système éducatif : grandes réformes et réajustements », *maif.fr* [en ligne], crée 2008 - mise à jour 2014, consulté le 08 décembre 2014.

URL : <http://www.maif.fr/content/pdf/enseignants/votre-metier-en-pratique/systeme-educatif/maif-systeme-educatif.pdf>

« Le traitement de la difficulté scolaire », *Éducation & formations* – n° 66 – juillet-décembre 2003, consulté le 08 décembre 2014.

URL : <http://media.education.gouv.fr/file/18/1/5181.pdf>

Institut national de la statistique et des études économiques, « Organisation de coopération et de développement économique / OCDE », *insee.fr* [en ligne], consulté le 26 août 2015.

URL : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/organisation-cooperation-dev-eco.htm>

Joanie CAYOUILLE-REMBLIÈRE, Thibaut de SAINTE POL, « Le sinueux chemin vers le baccalauréat : entre redoublement réorientation et décrochage scolaire », *Économie et statistique* N° 459, 2013, consulté le 9 octobre 2015.

URL : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES459C.pdf

OECD, « Background and Basics », *oecd.org* [en ligne], consulté le 26 août 2015.

URL : <http://www.oecd.org/pisa/pisafaq/>

Cnesco, « Le Cnesco », *cnesco.fr* [en ligne], consulté le 26 octobre 2016.

URL : <http://www.cnesco.fr/fr/conseil/>

Articles de presse

Antoine PROST, « La démocratisation a-t-elle échoué? », pp. 78-84, *Marianne l'Histoire*, Hors-série, septembre- octobre 2011 : consulté le 6 avril 2014

Bruno BÉZIAT, « Éducation prioritaire : la carte se confirme pour la rentrée de 2015 », p.3, *Sud Ouest*, 18 décembre 2014 : consulté le 10 janvier 2015.

Aurélie COLLAS, « Le redoublement, une inefficace coutume française », *Le monde*, 26 juillet 2011 : consulté le 14 octobre 2014

François JARRAUD, « Redoublement : la ministre dément mais aménage enfin la suppression », *Le café pédagogique*, 25 septembre 2014 : consulté le 5 mai 2015.

Sandrine DOUCET, « Réforme du collège: la réussite pour tous », *Sud-Ouest*, 28 avril 2015 : consulté le 6 mai 2015.

Caroline BEYER, « Niveau scolaire : la France 25ème du classement mondial », *Le Figaro* [en ligne], 03 décembre 2013, consulté le 9 septembre 2015.
URL : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/12/03/01016-20131203ARTFIG00338-niveau-scolaire-la-france-perd-deux-places-au-classement-mondial.php>

Blandine LE CAIN, « La France figure parmi les championnes du redoublement en Europe », *Le Figaro* [en ligne], 24 septembre 2014, consulté le 9 octobre 2015.
URL : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/09/24/01016-20140924ARTFIG00272-la-france-figure-parmi-les-championnes-du-redoublement-en-europe.php>

Camille BEDIN, «Le redoublement n'est pas le responsable de l'échec scolaire, il en est le révélateur», *Le Figaro* [en ligne], 24 septembre 2014, consulté le 13 octobre 2015.
URL : <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2014/09/24/31003-20140924ARTFIG00166-le-redoublement-n-est-pas-le-responsable-de-l-echec-scolaire-il-en-est-le-revelateur.php>

« PISA : le redoublement inefficace pour améliorer la performance des élèves », dans *l'étudiant.fr* [en ligne], 22 juillet 2011, consulté le 9 septembre 2015.
URL : <http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/pisa-le-redoublement-inefficace-pour-ameliorer-la-performance-des-eleves.html>

Basil BURLUMI, « La France, championne du redoublement scolaire », dans *Sciences Humaines* [en ligne], 15 juin 2011, consulté le 9 septembre 2015.
URL : http://www.scienceshumaines.com/la-france-championne-du-redoublement-scolaire_fr_15054.html

François JARRAUD, « Un décret limite fortement le redoublement », *Le café pédagogique* [en ligne], jeudi 20 novembre 2014, Consulté le 23 août 2015.
URL: <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2014/11/20112014Article635520675452442189.aspx>

Sanna SARROMAA, « Oss kunnskapsflyktninger », *VG* [en ligne], 18 août 2015, consulté le 18 août 2015.
URL : <http://www.vg.no/nyheter/meninger/skole-og-utdanning/oss-kunnskapsflyktninger/a/23507496/>

Caroline BRIZARD, « Ecole : les bonnes recettes de la Finlande », *L'OBS* [en ligne], 31 octobre 2013, consulté le 04 novembre 2013.
URL : <http://tempsreel.nouvelobs.com/education/20131030.OBS3283/ecole-les-bonnes-recettes-de-la-finlande.html>

Arnaud GONZAGUE, « L'enquête que les écoles françaises ne veulent pas voir », *L'OBS* [en ligne], 05 octobre 2012, consulté le 04 novembre 2013.
URL : http://tempsreel.nouvelobs.com/education/20121002.OBS4215/l-enquete-que-les-ecoles-francaises-ne-veulent-pas-voir.html?utm_source=outbrain&utm_medium=widget&utm_campaign=obclick&obref=obinsource

« Les principales réformes de l'Education nationale », *L'OBS* [en ligne], 13 octobre 2009, consulté le 08 décembre 2014.
URL : <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20091013.OBS4480/les-principales-reformes-de-l-education-nationale.html>

Maryline BAUMARD, « La mallette de 3^e, ça marche » *Le Monde*, 03 juillet 2013, consulté le 20 octobre 2014.

Mattea BATTAGLIA, « 38% des élèves de 15 ans ont déjà redoublé. Des établissements innovent pour limiter cette mesure jugée inefficace », *Le Monde* [en ligne], 12 décembre 2012, consulté le 14 octobre 2014.

Virginie BERTEREAU, « Redoublement : chronique d'une fin annoncée », *l'Étudiant* [en ligne], 30 septembre 2014, consulté 04 novembre 2014.

URL : <http://www.letudiant.fr/etudes/lycee/faut-il-encore-redoubler-au-lycee-14518/redoublement-les-experts-globalement-contre-10085.html>

Virginie BERTEREAU, « Redoublement : quelle utilité ? », *l'Étudiant* [en ligne], 30 septembre 2014, consulté 04 novembre 2014.

URL : <http://www.letudiant.fr/etudes/lycee/faut-il-encore-redoubler-au-lycee-14518/quand-le-redoublement-peut-etre-benefique-11365.html>

Louise CUNEO, « Réforme des rythmes scolaires : une question de temps ? », *Le Point* [en ligne], 14 octobre 2013, consulté le 05 novembre 2013.

URL : http://www.lepoint.fr/societe/reforme-des-rythmes-scolaires-une-question-de-temps-14-10-2013-1743870_23.php

« Le collège unique de 1975 aux années 2000 : mise en place et réformes », *La documentation française* [en ligne], 01 septembre 2001, consulté le 14 novembre 2014.

URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000130-le-college-unique-de-1975-aux-annees-2000/mise-en-place-et-reformes>

« Quel est le juste tarif pour une heure de cours particulier? », *Réseau des profs* [en ligne], 20 juillet 2013, consulté le 4 septembre 2015.

URL : <http://www.reseau-des-professeursparticuliers.fr/2013/07/20/quel-est-le-juste-tarif-pour-une-heure-de-cours-particulier/>

« Smic 2015 : montant mensuel et taux horaire », *Le Journal Dunet* [en ligne], 05 mai 2015, consulté le 4 septembre 2015.

URL : <http://www.journaldunet.com/management/remuneration/smic-mensuel-et-smic-horaire.shtml>

« Pour faire redoubler un élève, il faut désormais l'accord des parents », *l'Express* [en ligne], 20 novembre 2014, consulté le 20 janvier 2015.

URL : http://www.lexpress.fr/education/pour-faire-redoubler-un-eleve-il-faut-desormais-l-accord-des-parents_1624352.html

Libie COUSTEAU, « Pour ou contre le redoublement? », *l'Express* [en ligne], 04 février 2015, consulté le 13 octobre 2015.

URL : http://www.lexpress.fr/education/pour-ou-contre-le-redoublement_1648233.html

Claire BURGAIN, « Débat : pour ou contre le redoublement », *Le Parisien* [en ligne], 29 janvier 2013, consulté le 13 octobre 2015.

URL : <http://www.leparisien.fr/magazine/grand-angle/debat-pour-ou-contre-le-redoublement-29-01-2013-2522593.php>

Fred DUFOUR, « Redoublement: La France en quête d'alternatives pour lutter contre les difficultés scolaires », *20minutes.fr* [en ligne], 27 janvier 2015, consulté le 13 octobre 2015.

URL : <http://www.20minutes.fr/societe/1526699-20150127-redoublement-france-quete-alternatives-lutter-contre-difficultes-scolaires>

Odile AMBLARD, Isabelle GRAVILLON, « 5 raisons pour refuser le redoublement de mon enfant », *enfant.com* [en ligne], date inconnue, consulté le 13 octobre 2015.

URL : <http://www.enfant.com/votre-enfant-5-11ans/ecole-elementaire/5-raisons-pour-refuser-le-redoublement-de-mon-enfant.html>

Naïri NAHAPÉTIAN, « Redoublement : comment font les autres pays ? », *Alternatives Économiques* [en ligne], 25 septembre 2014, consulté le 20 octobre 2015.
URL : http://www.alternatives-economiques.fr/redoublement---comment-font-les-autres-pays-_fr_art_633_69333.html

Blogs

Bruno MAGLIULO, « commission d'appel : mode d'emploi », *L'Étudiant* [en ligne], 05 mai 2012, consulté le 14 novembre 2014.
URL : <http://conseilsdeclasse.letudiant.fr>

Éric CHARBONNIER, « Le redoublement n'améliore pas la performance des élèves, en général », *Le Monde* [en ligne], 24 octobre 2012, consulté le 14 novembre 2014.
URL : <http://educationdechiffree.blog.lemonde.fr/2012/10/24/le-redoublement-nameliore-pas-la-performance-des-eleves-en-general/>

Autres

Marianne l'Histoire, Hors-série, septembre- octobre 2011, p 80 : consulté le 6 avril 2014

« Les grandes lignes de l'évolution des institutions scolaires au XXe siècle », Étude par Paris School of Economics, consulté le 5 janvier 2015.
URL : <http://www.parisschoolofeconomics.com/grenet-julien/Memos/Institutions%20scolaires.pdf>

Bernard APPY, « Synthèse sur le redoublement », université de Caen, Caen, 2006, consulté le 12 octobre 2015.

Acronyme, « PISA », consulté le 26 août 2015.
URL : <http://acronyms.thefreedictionary.com/PISA>

Sujet libre, Rikke HELLE « Les zones d'éducation prioritaires: L'égalité des chances dans le système scolaire français ? », printemps 2014, directeur d'étude : Olivier DARRIEULAT, Fransk kulturkunnskap leseemne 1, FRA 4520.

« Massification », *Le Larousse* [en ligne], consulté le 13. Janvier 2015.

URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/massification/49745>

« Décrocher », *Le Larousse* [en ligne], consulté le 24 octobre 2015.

URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/décrocher/22466>

« Discrimination positive », *Le Larousse* [en ligne], consulté le 4 novembre 2015.

URL : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/discrimination/43853>

« Décrochage scolaire » *Accro-décro* [en ligne], consulté le 24 octobre 2014.

URL : http://www.accrodecro.be/dcrochage_scolaire_.html

« Égalité des chances » *La Toupie* [en ligne],

URL : http://www.toupie.org/Dictionnaire/Egalite_chances.htm

Sources orales

Entretien avec une professeure d'anglais au collège Delmas de Grammont, Port-Sainte-Marie, Lot-et-Garonne, durée 40mn, le 10 avril 2015.

Entretien avec une professeure d'histoire et géographie et professeur principal d'une classe de cinquième au collège Delmas de Grammont, Port-Sainte-Marie, Lot-et-Garonne, durée une heure et demie, le 10 avril 2015.

Entretien avec une professeure de français et professeur principal d'une classe de cinquième au collège Delmas de Grammont, Port-Sainte-Marie, Lot-et-Garonne, durée 45mn, le 10 avril 2015.

Entretien avec un professeur de physique et chimie et professeur principal d'une classe de troisième au collège Delmas de Grammont, Port-Sainte-Marie, Lot-et-Garonne, durée une heure, le 10 avril 2015.

Entretien avec le chef d'établissement au collège Delmas de Grammont, Port-Sainte-Marie, Lot-et-Garonne, durée trois heures, le 10 avril 2015.

Annexes

Annexe 1

Abréviations

A cause de la terminologie technique des éléments de ce mémoire plusieurs abréviations sont utilisées dans la rédaction. Voici la liste complète, en ordre alphabétique :

B.

Bac – Baccalauréat

C.

CAP – Certificat d'aptitude professionnel

CEG - Collège d'enseignement général

CET- Collège d'enseignement technique

Clair - Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite

CM2 - Cours Moyen de deuxième année

CNESCO - Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire

CPA- Classe Préparatoire à l'Apprentissage

CPPN - Classe Pré-Professionnelle de Niveau

D.

DASDEN - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

DEPP - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

E.

Eclair - Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite

EPE - l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation

EPS - l'école primaire supérieure

ES – Economique et social

I.

INSEE - l'Institut National de la Statistique et des Études Économique

L.

L – Littéraire

M.

MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapés

O.

OCDE - L'Organisation de coopération et de développement économique.

P.

PAI - Projet d'Accueil Individualisé

PAP - Plan d'Accompagnement Personnalisé

PISA - Programme for International Student Assessment (Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves)

PPRE - Programme Personnalisé de Réussite Éducative

PPS - Projet Personnalisé de Scolarisation

R.

RAR - Réseaux Ambition Réussite

REP - Réseaux d'Éducation Prioritaire

REP+ - Réseaux d'Éducation Prioritaire Renforcé

RRS - Réseaux Réussite Scolaire

S.

S - Scientifique

Snalc - Syndicat national des lycées et collèges

Z.

ZEP - Zones d'Éducation Prioritaire

Annexe 2

Questionnaires entretiens

Voici les questionnaires que j'avais préparé avant d'arriver sur place. Les questionnaires montre l'idée principale, qui était de confirmer mes hypothèses initiales – Le problème de la persistance du redoublement, et la réalité des redoublants face au système scolaire.

Cas 1 : Les enseignants

Nom :

Qualité :

Duré de l'entretien :

Date :

- Vous êtes arrivé quand ?
- Vous enseignez en quoi ?
- quelle est votre formation ?
- Êtes-vous prof principal ?
Si oui : en quoi consiste ce travail ?
- Quelles sont vos obligations dans l'orientation des élèves ?
- Que faites-vous quand vous remarquez un changement négatif chez l'élève ?
- Quelles sont les pratiques du redoublement chez l'élève moyen ?
- Êtes-vous souvent confronté par la demande du redoublement venant des parents ?

Le redoublement :

- Comment transmettez-vous les informations dans le cas des élèves en danger de redoubler ? et à qui ?
- Quelles informations sont données ? à qui ? comment ? et a quel moment ?
- Qui parle aux parents dans le cas du redoublement ?
- Pouvez-vous détailler les difficultés selon le type de famille ?

- Est-ce que le taux de redoublement est pris en compte dans l'évaluation professionnelle ? - si oui : comment ?
- Comment voyez-vous la pratique du redoublement aujourd'hui ?
- Avez-vous remarqué un changement dans cette pratique ?

Le cas du désaccord avec les familles :

- Êtes-vous souvent confronté par un désaccord avec la famille ?
- Comment faites-vous dans ces cas?
- Quel est le dialogue entre établissement et famille
- Comment fonctionne la commission d'appel ?
- Qui en fait partie ?
- Quand est-ce que vous vous réunissez ?
- Quels sont les pas suivants après la commission ?

Terminer l'entretien : Quelle sera votre priorité si vous étiez en rôle décisif ?

Cas 2 : Le chef d'établissement et le proviseur

Nom :

Qualité :

Durée de l'entretien :

Date :

- Quelle est votre formation ?
- Quand êtes-vous arrivé à l'établissement ?
- Quelle est la taille de votre établissement ?
- Le nombre d'élèves au total ?
- Nombre d'élèves par classe et par niveau ?
- Y-a-t-il des statistiques du nombre de redoublement par classe ?
- Quels sont les règlements sur le redoublement ? – Bulletin officielle/ décret ?

- Quelle est la politique que vous êtes demandé d'appliquer ?
- Qui vous donne les directives ?
- Comment appliquez-vous les directives ?
- À qui devez vous rendre des comptes ? (Schéma)

- Avez vous des informations concernant le redoublement des 10-15 dernières années ?
- Comment vous transmettez les informations dans le cas des élèves en danger de redoubler ? et à qui ?

Cette question a été changée avant l'entretien, et le chef d'établissement a répondu à la question suivante :

- Quelles informations concernant le redoublement et la nouvelle loi sont données aux familles ?

- Quelles informations sont données ? à qui ? comment ? et à quel moment ?

- À quel moment parlez-vous aux parents dans le cas du redoublement ?
- Êtes-vous présent dans les conversations avec les parents ?
- Quand réagissent les parents ? (reçu du bulletin ?)
- Pouvez-vous détailler les difficultés selon le type de famille ?
- Pouvez-vous me donner toutes les procédures du redoublement, par niveau ?

Cette question a été changée au cours de l'entretien, le chef d'établissement a répondu à la question suivante :

- Pouvez-vous me donner toutes les nouvelles procédures du redoublement, par niveau ?
- Est-ce que le taux de redoublement est pris en compte dans l'évaluation professionnelle ? - si oui : comment ?
- Comment voyez-vous la pratique du redoublement aujourd'hui ?
- Avez-vous remarqué un changement dans cette pratique ?
- Le cas du désaccord avec les familles :
 - Comment faites-vous dans le cas du désaccord avec la famille ?
 - Quel est le dialogue entre établissement et famille
 - Comment fonctionne la commission d'appel ?
 - Qui en fait partie ?
 - Quand est-ce que vous vous réunissez ?
 - Quels sont les pas suivants après la commission ?
- Les élèves en difficultés :
 - Est-ce qu'il y a des réunions de liaison pour parler aux élèves ?

Si oui : comment sont-ils préparé ? Et quand sont-ils mises en place ?

- Y-a-t-il d'autres dispositifs dans/ entre les classes au collège ?
- L'orientation de l'élève :
 - Comment se prépare l'orientation d'un élève ?

- Quelles sont les orientations envisagées ?
 - changement de filière ?
 - changement d'établissement ?
 - quelles sont les procédures ?

- Quelle est la différence entre pratique et théorie ?

D'où vient les directives ? – la théorie ?

Terminer l'entretien : Avez vous le même bonheur dans votre travail aujourd'hui qu'au début de votre carrière ?

Quelle sera votre priorité si vous étiez en rôle décisif ?

Annexe 3 : La lettre de mission du chef d'établissement



Bordeaux, le



Le Recteur de l'Académie de Bordeaux
Chancelier des universités

à

M. BOUTRELLE Frédéric
Principal
Collège Delmas de Grammont
PORT SAINTE MARIE

LETTRE DE MISSION

Le collège Delmas de Grammont à Port Ste Marie est un collège de taille moyenne (275 élèves à la rentrée 2010), situé en RRS, qui présente le profil caractéristique des établissements de l'éducation prioritaire dans leur définition la plus traditionnelle : le collège accueille une population nettement défavorisée sur le plan social et scolaire (plus de 58 % de CSP défavorisées) avec des élèves plus âgés que la moyenne départementale à l'entrée en 6^{ème} (près de 15 % ont un retard d'un an), et, malgré ce temps supplémentaire pris dans le premier degré, des performances médiocres aux évaluations.

Face à ces difficultés, il semble que l'établissement, qui bénéficie du classement Réseau de Réussite Scolaire (RRS), se soit mobilisé récemment au moyen notamment des axes du contrat d'objectifs et du contrat de réussite scolaire signé le 30 juin 2009, tant dans le domaine pédagogique qu'éducatif sans effets stabilisés pour le moment : de fait, le collège peine à faire progresser les élèves qui entrent en 6^{ème} avec des difficultés, recourt encore trop au redoublement, et on observe des phénomènes de décrochage nombreux, notamment en cycle central, dès la 5^{ème}, ainsi que des flux encore trop bas vers la seconde générale (43, 2%).

En dépit du dynamisme reconnu aux équipes, souvent composées de professeurs jeunes nouvellement nommés dans l'établissement, il semble que les difficultés légitimement rencontrées au près de publics scolairement fragiles, dont certains Enfants Nouvellement Arrivés en France (ENAF), soient majoritairement imputées aux caractéristiques sociales d'origine des élèves et que la fatalité sociale paralyse a priori les attentes et les ambitions au point d'envisager pour certains élèves des parcours en 5 ans.

Le diagnostic posé cerne en outre la nécessité de revoir le projet de vie scolaire et de mieux diffuser l'usage des Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication (TUIC).

Au delà de la mission générale liée à votre responsabilité de chef d'établissement, votre action dans l'établissement s'inscrit dans le cadre des orientations ministérielles et du projet académique 2011-2015 dont les quatre axes se déclinent sous la forme suivante : « assurer la réussite du parcours de tous les élèves, favoriser la scolarité de chaque élève à besoins particuliers, favoriser le parcours de formation et d'orientation de tous les élèves, renforcer le pilotage académique au profit des objectifs pédagogiques ».

Dans ce contexte où l'ambition s'impose, et sur la base du diagnostic établi et des orientations définies en entretien, il conviendra de s'appuyer sur les points forts et évolutions récentes mais fragiles de l'établissement pour :

- Favoriser l'ambition scolaire des élèves et leur mobilisation sur des projets de réussite, en :
 - Travaillant avec les écoles pour obtenir des flux d'amont plus fluides et de meilleure qualité scolaire (liaisons CM2/6^{ème} permettant de débattre des véritables enjeux, et procédures de traitement de la difficulté des élèves),
 - Faisant baisser les sorties d'élèves en cours de cursus,
 - Mettant en place des actions d'aide et de soutien, après avoir effectué une analyse de fond de l'efficacité du dispositif actuel,
 - Développant les axes « projet culturel » et « éducation à l'orientation » du nouveau projet d'établissement de la 6^{ème} à la 3^{ème} afin de rétablir des flux raisonnables vers le lycée général (en référence au contrat d'objectifs : 58, 5% en 2012)
 - Inscrivant l'action menée dans un travail collaboratif et pluri disciplinaire autour de l'atteinte des objectifs de compétence du socle commun,

- Développer un projet de vie scolaire éducatif et culturel global, dans le contexte de la redéfinition du projet d'établissement, en :
 - Favorisant chez les élèves le développement d'un sentiment positif d'appartenance au collège : préparation de, et participation aux événements collectifs fédérateurs, implication citoyenne, promotion des initiatives et valorisation du rôle des représentants,
 - Valorisant auprès des partenaires et de l'environnement les actions menées et les résultats obtenus par les équipes et les élèves, notamment dans le cadre du contrat de Réussite Scolaire,
 - Poursuivant le travail de la cellule de veille comme instance de régulation,
 - Relançant la dynamique de développement des projets culturels,
 - Mobilisant les parents, notamment au moyen de la « mallette des parents »,

- Généraliser l'utilisation des TUIIC, en :
 - Prenant en compte cette dimension dans le plan de formation de l'établissement,
 - En rendant l'usage indispensable : saisie des notes, des absences, création d'un Environnement Numérique de Travail (ENT), mise en ligne du Livret Personnel de Compétences...,
 - En obtenant la validation effective des compétences du Brevet Informatique et Internet (B2i).

Satisfaire à ces objectifs passe par une mobilisation toujours renouvelée des personnels placés sous votre autorité, et le recours à une politique de valorisation, de communication et d'ouverture avec les élèves, les familles et tous les partenaires du collège.

Pour tous ces thèmes sur lesquels s'appuiera votre évaluation au terme de trois années, il vous reviendra, en lien avec les services académiques, de déterminer les indicateurs qui permettront de mesurer les évolutions à venir. Vous disposerez aussi, autant que de besoin, de l'appui de l'ensemble des conseillers techniques et plus particulièrement des corps d'inspection.

Je vous assure de mon soutien, de celui de l'Inspectrice d'académie. Je vous remercie par avance de votre engagement au service de la réussite de tous les élèves et vous souhaite plein succès dans votre action.

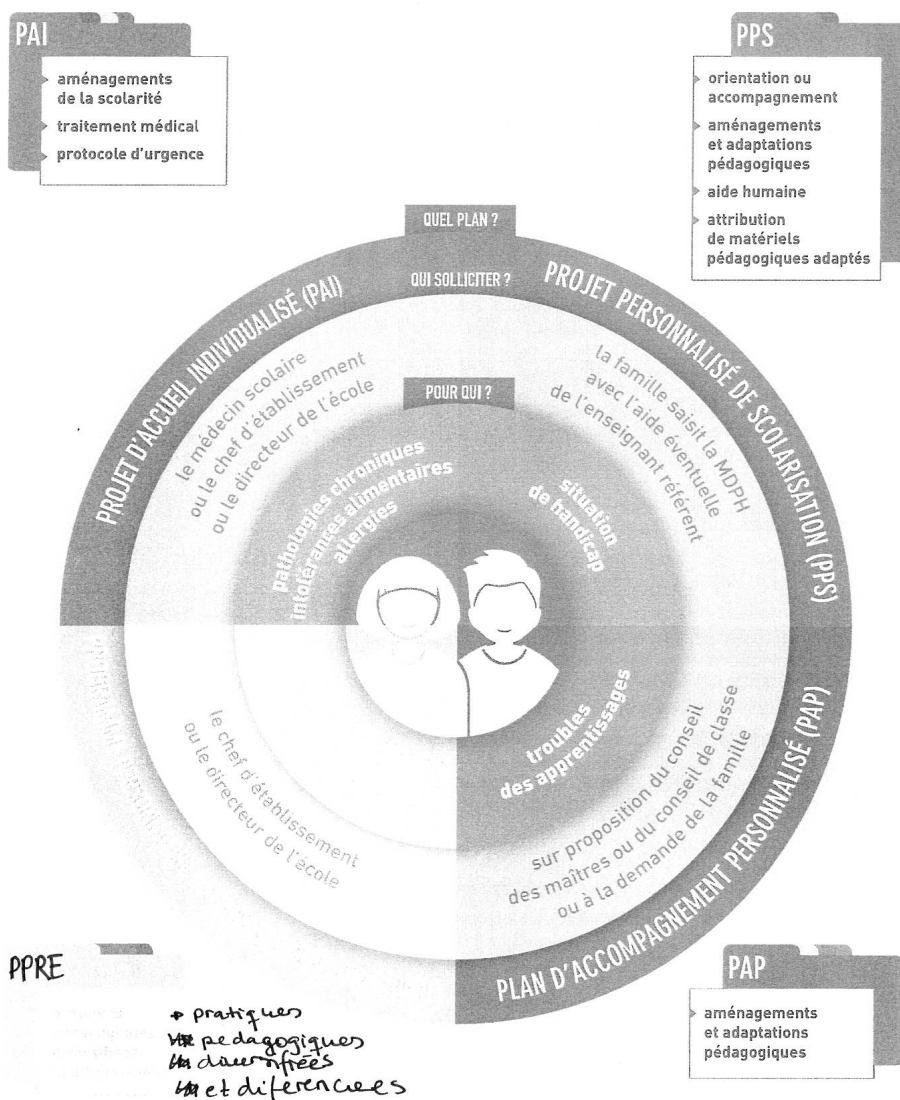
Vu et pris connaissance,
Le Chef d'établissement,

Le Recteur,

Annexe 4 : Quel plan pour qui ?

Pour aider à aider les élèves

Quel plan pour qui ?



Programme personnalisé de réussite
éducative (PPRE)

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / décembre 2014

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

PAI Projet d'accueil individualisé

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il leur permet de suivre une scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et pallier les inconvénients liés à son état de santé.

LES OBJECTIFS DU PAI

Le PAI est un document écrit qui précise pour les élèves, durant les temps scolaires et périscolaires, les traitements médicaux et/ou les régimes spécifiques liés aux intolérances alimentaires. Il comporte, le cas échéant, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé, par exemple pour un contrôle régulier de la glycémie.

Ce document précise également comment, en cas de périodes d'hospitalisation ou de maintien à domicile, les enseignants de l'école veillent à assurer le suivi de la scolarité.

Il peut comporter un protocole d'urgence qui est joint dans son intégralité au PAI.

LA PROCÉDURE

La demande de PAI est faite par la famille, ou par le directeur d'école, le chef d'établissement, toujours en accord et avec la participation de la famille :

- à partir des besoins thérapeutiques, précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie, adressée sous pli cacheté au médecin de l'institution ou désigné par la collectivité d'accueil,
- en concertation étroite avec, selon le cas, le médecin scolaire, de la PMI, ou le médecin et l'infirmier(ère) de la collectivité d'accueil.

Le PAI est rédigé par le médecin scolaire ou de PMI, puis signé par le directeur d'école ou le chef d'établissement et la famille, ainsi que par le représentant de la collectivité territoriale en tant que de besoin. De même, chaque personne s'engageant à participer à son application est invitée à le signer. L'infirmière scolaire apporte sa contribution en tant que de besoin.

Le médecin scolaire, veille au respect du secret professionnel et à la clarté des préconisations pour des non-professionnels de santé.

Ce PAI est actualisé si nécessaire à la demande de la famille.

CE QUE PERMET LE PAI

Le PAI facilite l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent malade à l'école. Il précise le rôle de chacun dans le cadre de ses compétences. Pour ce faire, il appartient au médecin de l'éducation nationale de bien expliquer à tous la prescription et les gestes nécessaires. Dans certains cas, les soins et/ou les médicaments sont nécessaires à l'élève porteur de maladie chronique et/ou allergique. Les enseignants sont alors sollicités pour dispenser certains soins ou réaliser les gestes nécessaires en cas d'urgence.

Le PAI prévoit éventuellement la mise en place d'un régime alimentaire et de connaître l'attitude à adopter lorsque l'enfant présente des manifestations allergiques.

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

Il permet enfin la mise en place d'aménagements spécifiques dans la classe et en ce qui concerne la vie scolaire. Il convient de tenir compte de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, des classes transplantées, des déplacements scolaires, de l'adaptation du mobilier...

À savoir :

Le PAI ne permet pas de :

- réaliser des gestes de soins outrepassant les compétences de personnels non soignants (par exemple interpréter des résultats d'analyse) ;
- envisager l'administration d'un traitement autre que par la voie inhalée, orale ou par auto-injection ;
- se substituer à la responsabilité de la famille.

La décision de révéler des informations couvertes par le secret « médical » appartient à la famille. Il importe de rappeler l'obligation de discrétion professionnelle aux personnels des établissements scolaires.

Selon la nature du trouble de santé, il appartient au médecin prescripteur d'adresser au médecin de la collectivité, avec l'autorisation des parents :

- l'ordonnance qui indique avec précision le médicament qu'il convient d'administrer : nom, doses et horaires ;
- les demandes d'aménagements spécifiques qu'il convient d'apporter dans le cadre de la collectivité ;
- la prescription ou non d'un régime alimentaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PAI est défini à [l'article D. 351-9 du code de l'éducation](#)



*Félix a 3 ans, il vient d'être scolarisé en petite section. Félix est allergique à l'arachide : il ne peut pas manger de cacahuètes, mais surtout il ne doit pas consommer d'huile d'arachide. Ses parents s'inquiètent car Félix doit déjeuner à la cantine : ils décident de rencontrer dès la rentrée la directrice de l'école afin de l'informer de ces difficultés. Ils demandent que soit mis en place un **PAI** pour leur fils.*

*> La directrice informe le médecin de l'EN qui rencontre les parents de Félix : avec les précisions apportées par le médecin qui suit Félix, ils rédigent ensemble le document qui décrit les adaptations nécessaires à la vie de l'enfant en milieu scolaire. Sur son **PAI** il est indiqué le régime alimentaire qu'il doit suivre, à la cantine notamment. Le **PAI** de Félix comporte également la description des mesures à mettre en œuvre en cas d'urgence, la composition de la trousse d'urgence et le lieu où elle est entreposée.*

*> Lorsque le **PAI** est rédigé, la directrice réunit avec les parents et le médecin de l'EN les personnes concernées par l'accueil de Félix : sa maîtresse, l'ATSEM, et les personnels de cantine, ainsi que le responsable de la mairie. Chacun prend connaissance du document et des mesures décrites. Le médecin de l'EN peut à cette occasion faire la démonstration de gestes spécifiques (auto-injection).*

> Tous signent ce document, qui reste, avec la trousse d'urgence, accessible à l'école pour les personnes susceptibles d'intervenir.

*> Ce **PAI** suivra Félix tout au long de sa scolarité en tant que de besoin. Ses parents devront informer des modifications éventuelles et veiller chaque année à ce que le nouvel enseignant de Félix en soit informé.*

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

PPS Projet personnalisé de scolarisation

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

Le PPS concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap telle qu'elle est posée dans l'article 2 de la loi de 2005 : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » et pour lesquels la MDPH s'est prononcée sur la situation de handicap.

LES OBJECTIFS DU PPS

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) prend la forme d'un document écrit national. Il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève (article L-112-2 du CE).

- C'est la **feuille de route** du parcours de scolarisation de l'enfant en situation de handicap. Il « détermine et coordonne » les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins de l'élève.
- C'est un **outil de suivi** qui court sur la totalité du parcours de scolarisation et fait l'objet d'un suivi annuel par l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). Il est révisable au moins à chaque changement de cycle et à chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.

LA PROCÉDURE

C'est la famille (ou le représentant légal) qui saisit la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à partir du **formulaire Cerfa** afin de faire part de ses demandes et souhaits relatifs au parcours de formation de son enfant.

L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE), qui regroupe les différents professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, procède à l'évaluation de la situation de l'élève grâce au Geva-Sco première demande. **Cette EPE élabore ensuite le PPS puis le transmet** à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

La CDAPH prend les décisions relatives au parcours de formation sur la base du projet personnalisé de scolarisation. Elle statue sur l'orientation des élèves : orientation en Clis, Ulis, ESMS et l'accompagnement...

CE QUÉ PERMET LE PPS

Le PPS précise les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires et favorise la cohérence des actions. Il permet à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de prendre les décisions relatives à la scolarisation en matière d'orientation (Ulis, IME, Sessad...), de matériel pédagogique adapté et d'aide humaine. Il comporte les préconisations utiles à la mise en œuvre de ce projet.

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

À savoir :

L'enseignant référent

L'enseignant référent intervient principalement après décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il assure le suivi de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence.

- **Interlocuteur privilégié** des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé, il assure auprès d'eux une mission essentielle d'accueil et d'information.
- C'est l'enseignant référent qui **réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation** (ESS). Il rédige les comptes rendus des réunions de ces équipes sous forme du Geva-Sco et en assure la diffusion auprès des parties concernées. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- Il **favorise l'articulation entre les actions conduites** par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux, et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève, quelle que soit la structure dont ils dépendent.

Le Geva-Sco

Le Geva-Sco est un outil normalisé qui permet de collecter des informations sur l'élève, nécessaires à l'évaluation de ses besoins. Il est transmis à l'EPE par l'enseignant référent.

Deux documents Geva-Sco :

- le Geva-Sco première demande concerne les élèves qui n'ont pas encore de PPS, il est renseigné par les équipes éducatives au sein de l'établissement scolaire.
- le Geva-Sco réexamen concerne les élèves qui ont déjà un PPS, il est renseigné lors des équipes de suivi de la scolarisation réunies par l'enseignant référent.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PPS est défini à [l'article D. 351-5 du code de l'éducation](#)



Sami a 5 ans, il est à l'école depuis la petite section et vient de rentrer en grande section de maternelle, il est porteur de trisomie 21.

> L'annonce du diagnostic est intervenue à sa naissance, depuis il bénéficie d'un suivi médical et paramédical. Sami est toujours content de retrouver sa classe, sa maîtresse et est très affectueux avec ses camarades, il a le contact facile et sa bonne humeur est contagieuse. Malgré cela, son développement psychomoteur est retardé ainsi que son langage, ses acquisitions se font plus lentement.

> Alors pour l'aider dans ses apprentissages, sa maîtresse adapte les exercices, elle n'hésite pas à lui répéter les consignes et à utiliser des supports visuels en lui accordant davantage de temps pour répondre.

> Sami progresse à son rythme, mais ses parents s'inquiètent pour son passage en cours préparatoire. Ils savent que leur fils va avoir des difficultés à apprendre à lire. Ils rencontrent la maîtresse qui partage leur inquiétude et propose une équipe éducative afin de préciser la nature des difficultés et les besoins de Sami.

> Suite à cette réunion, les parents de Sami décident de saisir la MDPH afin que l'équipe pluridisciplinaire évalue ses besoins pour élaborer un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

> L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH propose une orientation en Clis avec un accompagnement par un Sessad. Au vu des éléments fournis, la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) valide cette proposition d'orientation pour Sami et envoie à ses parents une notification d'orientation. Sami est ravi, il est impatient de rencontrer la maîtresse de la Clis où il fera sa prochaine rentrée.

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

LES OBJECTIFS DU PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé est un document normalisé qui définit les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il est rédigé sur la base d'un modèle national. Il est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements déjà mis en place et de les faire évoluer en même temps que la scolarité de l'élève et les enseignements suivis.

- _ C'est un **document écrit** qui vise à répondre aux difficultés scolaires de l'élève ;
- _ C'est un outil de suivi, organisé en fonction des cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.

LA PROCÉDURE

Proposition : il peut être proposé par le conseil d'école ou le conseil de classe. Le directeur ou le chef d'établissement doit alors recueillir l'accord de la famille. Il peut également être demandé par la famille.

Constat des troubles : il est fait par le médecin scolaire, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés.

Le médecin scolaire rend alors un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé au vu de la présence ou non d'un trouble des apprentissages.

Élaboration : le plan d'accompagnement personnalisé est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique, qui associe les parents et les professionnels concernés.

Mise en œuvre et suivi : la mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé est assurée par les enseignants au sein de la classe. Dans le second degré, le professeur principal peut jouer un rôle de coordination.

CE QUE PERMET LE PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé permet de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature exclusivement pédagogique. Il permet également à l'élève d'utiliser le matériel informatique de l'établissement scolaire ou son propre matériel informatique.

À savoir :

- _ Le PAP se substitue au « PAI dys » ou à tout document de prise en charge des élèves relevant de troubles des apprentissages.
- _ Le plan d'accompagnement personnalisé ne peut pas comporter de décisions qui relèvent de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), notamment l'orientation en dispositif collectif, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté ou l'aide humaine. Le PAP ne permet donc pas de déroger au droit commun.
- _ L'enseignant référent n'assure pas le suivi de la mise en œuvre du PAP.
- _ Si précédemment un PPRE était rédigé mais que la difficulté perdure, le PAP remplace le PPRE.

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PAP est défini à [l'article D. 311-13 du code de l'éducation](#)



Paula a 7 ans ½ et cette année elle est en cours élémentaire 1^{re} année.

> Paula aime bien aller à école, mais depuis son entrée en cours préparatoire, elle éprouve des difficultés en lecture. Paula lit très lentement, elle inverse ou confond des sons, oublie même des mots, ce qui la gêne dans la compréhension. Lorsqu'elle doit copier une phrase, là aussi, Paula confond, inverse, oublie des lettres, des syllabes ou des mots, parfois revient en arrière ou écrit deux fois la même chose.

> La maîtresse, accompagnée du médecin scolaire, rencontre ses parents qui sont d'accord pour qu'un bilan soit effectué par un professionnel compétent (orthophoniste, psychologue, psychomotricien...).

> Au vu des résultats des bilans réalisés, en particulier par l'orthophoniste, le médecin de l'éducation nationale fait alors le constat que les difficultés de Paula sont la conséquence d'un trouble des apprentissages, il donne un avis favorable à la mise œuvre d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), qui permet les aménagements et les adaptations pédagogiques dont Paula a besoin.

> Au regard de ses difficultés, la maîtresse propose de travailler avec Paula spécifiquement sur la combinatoire pendant que les autres élèves copient la poésie, elle fournit alors la poésie photocopie à Paula qui pourra ainsi plus facilement l'apprendre.

> Après en avoir échangé au téléphone avec l'orthophoniste, la maîtresse décide également de fournir à Paula les textes de lecture et la poésie en police Arial 18, avec un interligne de 1,5 et une ligne surlignée sur deux.

> Elle rencontre les parents de Paula pour leur expliquer les adaptations qui sont nécessaires et, avec leur accord, les inscrit dans le document PAP en cochant les cases correspondantes.

> À la fin de l'année, lors d'une réunion de l'équipe éducative, un bilan de ces adaptations est réalisé pour savoir s'il est utile de les poursuivre l'an prochain.

> La famille informe qu'ils vont déménager durent les congés et que Paula va changer d'école à la rentrée. La maîtresse de Paula invite les parents à transmettre le PAP au nouvel enseignant de leur fille pour qu'il le renseigne à son tour.

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?



LES ÉLÈVES CONCERNÉS

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

LES OBJECTIFS DU PPRE

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) prend la forme d'un document qui permet de formaliser et de coordonner les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève, allant de l'accompagnement pédagogique différencié conduit en classe par son ou ses enseignants, aux aides spécialisées ou complémentaires.

LA PROCÉDURE

Le PPRE est mis en place par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, à l'initiative des équipes pédagogiques. Le PPRE organise des actions ciblées sur des compétences précises, sur proposition des équipes enseignantes qui ont établi préalablement un bilan précis et personnalisé des besoins de l'élève.

Les actions conduites sont :

- élaborées par l'équipe pédagogique ;
- formalisées dans un document qui précise les objectifs, les ressources, les types d'actions, les échéances et les modalités d'évaluation ;
- discutées avec les représentants légaux ;
- présentées à l'élève ;
- mises en œuvre prioritairement par l'enseignant dans le cadre ordinaire de la classe.

Des enseignants spécialisés du Rased ou, le cas échéant, les professeurs en UPE2A, peuvent apporter leur concours à la mise en œuvre du PPRE.

Au collège ou au lycée, le professeur principal coordonne la mise en œuvre du PPRE après concertation de l'équipe.

CE QUE PERMET LE PPRE

Le PPRE organise l'accompagnement pédagogique différencié de l'élève tout au long du cycle afin de lui permettre de surmonter les difficultés rencontrées et de progresser dans ses apprentissages.

Il vise à renforcer la cohérence entre les actions entreprises pour aider l'élève afin d'en optimiser l'effet. Ce n'est donc pas en soi un dispositif.

À savoir :

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement, il peut donc également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces en difficulté scolaire.



Zoé, 12 ans, en 6^e primaire

- > *Son enseignante de français remarque des problèmes récurrents pour enchaîner les idées. Afin de conforter ce constat, elle lui donne des phrases à remettre dans l'ordre pour reconstituer une histoire. Zoé ne réussit pas ; sa professeure lui demande de verbaliser ses choix et s'aperçoit que Zoé comprend mal comment les phrases s'ensuivent logiquement.*
- > *Lors d'échanges avec l'équipe pédagogique de la classe, qui confirme le constat, la professeure propose à ses collègues d'être attentifs à cette difficulté.*
- > *Son professeur principal décide alors de rédiger un document qui récapitule et organise les actions communes de l'équipe pédagogique mises en place dans la classe pour aider Zoé sur ce point : c'est le **PPRE**. Ce document informe la famille des modalités retenues pour une durée initiale de trois semaines.*
- > *À chaque début de séance en mathématiques, Zoé rédige une consigne permettant la construction d'une figure géométrique qui lui a été distribuée. Le professeur la commente avec elle. L'enseignant d'EPS lui demande aussi fréquemment de formuler à l'oral les tâches successives que les élèves ont à faire. Dans le même temps, sa professeure de français lui fait régulièrement travailler l'organisation dans un texte à l'aide de supports différents.*
- > *Zoé construit alors progressivement avec son enseignante une fiche méthodologique qu'elle pourra utiliser dans d'autres disciplines. Tous les enseignants prennent soin de suivre de façon particulière les écrits de Zoé pour lui signaler d'éventuelles erreurs d'enchaînement et profitent des activités menées en classe pour l'entraîner.*
- > *À l'issue des trois semaines, les professeurs constatent une amélioration dans l'enchaînement des idées.*
- > *Si les progrès sont suffisamment consolidés, le **PPRE** peut être suspendu. L'équipe reste cependant vigilante sur ce point. Si ces progrès semblent trop fragiles, le **PPRE** peut être prolongé.*

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

#handicap

education.gouv.fr

Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr



© Crédits photos : Xavier Schwobel - Alexis Chézères - Magali Delporte - Sophie Bramard - Jean Bardelet / Picture Link et Philippe Devenay / MENSR

Source: Communiqué par le chef d'établissement du collège Delmas de Grammont